

communauté d'agglomération

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

// Rapport développement durable 2022

ARTS & LETTRES | ENVIRONNEMENT | TOURISME | TERRITOIRE | HABITAT | SÉCURITÉ & PRÉVENTION | ACTION SOCIALE

PARTIE I
LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE 4

Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) - Plan Air	5
Contrat d'objectifs territorial	7
Schéma directeur des énergies renouvelables et de récupération	9
Le service unique de rénovation énergétique (SURE)	11
Renouvellement des autorisations environnementales des bassins de retenue des eaux pluviales	13
Études de dangers du système d'endiguement et des aménagements hydrauliques	15
La Maison des Mobilités	17
Élaboration et mise en œuvre du schéma directeur des liaisons douces	19
Écomobilité : création de stations	21
Gestion du pôle Gare de Lagny-Thorigny-Pomponne	23

PARTIE II
LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX & DES RESSOURCES 26

Stratégie de lutte contre les dépôts sauvages	27
Le fonds de propreté	29
Les ateliers de la biodiversité	31
Visites paysagères Rentilly	33
Étude pour l'élaboration d'une trame noire	35
Mise en place de jachères fleuries mellifères	37
Exploitation de ruches sur 4 sites du territoire	39
Lutte contre le frelon asiatique	41
Maison de la Nature	43
Caractérisation des zones humides du territoire	45
Aménagement des berges de la Marne à Lagny-sur-Marne et Montévrain	47
Exploitation et surveillance des barrages et digue	49
Plan de gestion des cours d'eau	51
Déclaration d'intérêt général pour l'entretien des cours d'eau	53
Suivi de la qualité des cours d'eau & des plans d'eau	55
Réouverture du ru du Bicheret à Montévrain	57
Programme pluriannuel d'investissement pour les travaux d'assainissement	59
Marquages " Ici commence la Marne "	61
L'Écho Logique	63

PARTIE III
LA COHÉSION SOCIALE & LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES & LES GÉNÉRATIONS 64

France Services Marne et Gondoire	65
Action pour l'offre de soin et la prévention santé	67
Médiation par les pairs	69
"Descente de mots"	71
Accueil des gens du voyage	73
Atelier de conversation français langue étrangère	74
Amélioration du parc privé ancien dégradé	75
Permis de louer	77
La conférence intercommunale du logement (CIL)	79
Dispositif Pass'eau	81
Le projet Crescend'O	83
Le projet Fortissimo	85
Cultures du cœur	86
Le jardin partagé & la grainothèque de la bibliothèque de Dampmart	87
Journées découverte de l'agriculture	89
Animation de la fresque du climat	91
Organisation d'une conférence de l'entente du Rapinet	93
Organisation de balades nocturnes	95
Transport à la demande - Mise en œuvre	97

PARTIE IV
L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS 100

La navette inter-médiathèques	101
Développement d'actions touristiques durables	103
La brigade intercommunale	105
Stratégie intercommunale de sécurité et de prévention de la délinquance	107
Le CAC 40 - Les conseillers et ambassadeurs du climat	109
Étude pour la mise en place d'un jardin partagé à Dampmart	111
Aménagement et gestion des parcs	113
Intégration du bruit dans les documents d'urbanisme	115
Un guide du bruit pour les élus	117
Emploi	119

PARTIE V
UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES 122

SCOT - Révision du schéma de cohérence territoriale	123
Élaboration du projet alimentaire territorial	125
Réseau chaleur urbain Bussycomore Énergie	127
Rénovation du parc d'éclairage public	129
Démarche durable globale de l'office de tourisme	131
Moulin Russon	133
Opération "Compostons Ensemble !" à la Maison de la Nature	135
Annuaire des entreprises de Marne et Gondoire	137
Permanence d'aide aux entreprises en difficulté	139
Porteurs de projet	141
Gestion des ZAE	143
Requalification de la ZAE de Lagny-sur-Marne, Saint-Thibault-des-Vignes	145
Bilan des émissions de gaz à effet de serre	147
Démarche écoresponsable pour l'événementiel	149
Impression écoresponsable	150
Dématérialisation des flux papiers de l'EPCI	151



Depuis plusieurs années, nous évoquons la notion de transition écologique. Ce n'est pas qu'une question de sémantique. C'est une philosophie. 2022 a été une année révélatrice pour beaucoup. Entre les fortes températures de l'été et les problèmes sur le marché de l'énergie, cette année a été annonciatrice de problématiques que nous rencontrerons dans les années à venir.

Nous devons donc collectivement être dans le concret et non dans l'injonction ou dans l'annonce qui ne serait pas suivie de faits. Cette année encore, nous avons œuvré avec tous les partenaires concernés. Cette synergie a permis la naissance de beaux projets dont le « débusage » et ainsi la réouverture du ru du Bicheret à Montévrain.

Nous devons garder en tête trois mot : sobriété, optimisation, renouvelable.

- Sobriété, pour ne pas consommer d'énergie
- Optimisation, pour que chaque énergie soit optimisée
- Renouvelable, pour que le territoire produise un maximum d'énergie

Je vous laisse découvrir les actions au fil des pages.
Bonne lecture.

Jean-Paul MICHEL

Président de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire





PARTIE I

LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

PCAET - PLAN AIR

PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL



- **Définir une politique territoriale cohérente en matière de changement climatique, de préservation de la santé et de développement de nouvelles énergies**
- **Promouvoir la sobriété énergétique en établissant le bilan carbone de la collectivité**
- **Réduire la facture énergétique**
- **Diminuer la précarité énergétique sur le territoire en proposant de nouvelles modalités d'aménagement**
- **Diminuer la vulnérabilité du territoire face à l'évolution du prix des énergies en développant de nouveaux modes de consommation**
- **Réduire les gaz à effet de serre par le développement de mobilités douces et la sensibilisation de la population**
- **Adapter le territoire au changement climatique par des changements de pratiques**
- **Améliorer la qualité de l'air par des actions de la collectivité en matière de mobilité**

Conformément à l'article L222-1 de la loi Grenelle, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire est tenue d'élaborer un plan climat-air-énergie territorial (PCAET) afin de répondre aux enjeux globaux et aux implications locales de la problématique climat-air-énergie.

Le PCAET a été approuvé en conseil communautaire le 15 mars 2021. Dans la continuité, et en déclinaison de la loi d'orientation des mobilités, Marne et Gondoire a établi son plan air renforcé, annexe du PCAET.

Après une consultation publique d'un mois au cours du mois de mai 2022 et la consultation des services de l'État, le plan air de Marne et Gondoire a été approuvé le 4 octobre 2022. Sa stratégie s'inscrit dans la même dynamique que celle du PCAET et vise à réduire les différents polluants atmosphériques sur le territoire d'ici 2025.

CONTRIBUTION
AUX AUTRES FINALITÉS



Protège les milieux et les ressources



Réduit la facture énergétique



Préserve la qualité de l'air



Valorise de nouveaux modes de production et de consommation



Stimule l'activité économique de la "filière verte"

LES INDICATEURS DE **MESURE DE L'ACTION**

- Atteinte des objectifs de réduction des gaz à effet de serre et de réduction des polluants atmosphériques fixés dans la stratégie territoriale
- Nombre d'actions du PCAET engagées : 31
- Nombre de consultation du document durant sa mise à disposition du public : 59
- Nombre d'observations formulées : 9

PARTIES PRENANTES & TYPE DE **DÉMARCHE**

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire et le cabinet d'études B&L évolution.
- Démarche participative avec le Département de Seine-et-Marne, la Région Île-de-France, Seine-et-Marne Environnement, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, l'Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies, la préfecture de région, les concessionnaires, les communes, les syndicats, la communauté départementale de travail sur la transition énergétique et Airparif.
- Un comité de suivi a été mis en place et réunira les partenaires techniques et les communes à chaque étape de l'étude.

LES **PUBLICS CIBLES**

Particuliers, entreprises, habitants, usagers et acteurs publics

COÛT DE L'ACTION

2 100 € HT



MISE EN PLACE D'UN CONTRAT D'OBJECTIFS TERRITORIAL



Développer un partenariat avec l'ADEME pour accompagner la transition écologique du territoire

Fixer des objectifs de transition écologique du territoire

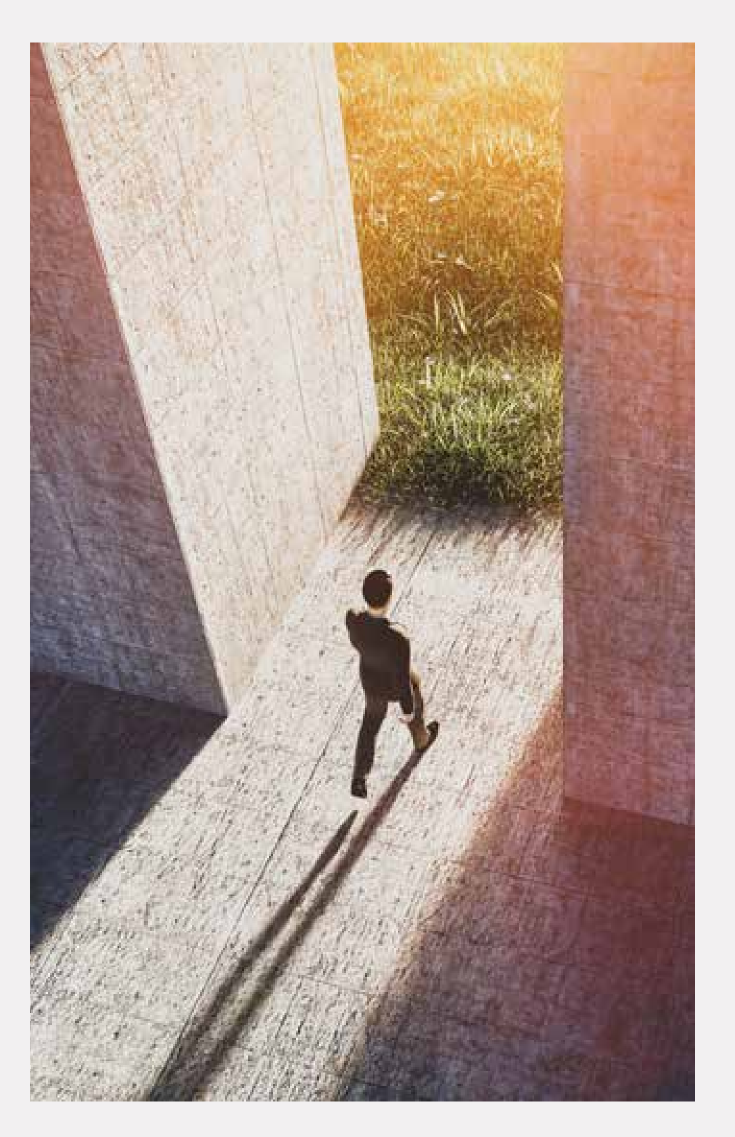
Suivre la mise en place des actions de transition écologique

Financer les actions de transition écologique portées par Marne et Gondoire

Compte tenu de l'implication de Marne et Gondoire en matière de transition écologique, madame la ministre de la Transition écologique, Barbara Pompili, a proposé à l'intercommunalité de bénéficier d'un outil financier porté par l'ADEME, le contrat d'objectifs territorial (COT). Ce dispositif s'appuie sur des labels déjà existants à l'échelle nationale, le label climat air énergie (anciennement Citergie) et le label économie circulaire.

L'accompagnement financier de l'ADEME via ce contrat représente une opportunité de mise en œuvre opérationnelle et de financement de la transition écologique du territoire, en cohérence avec le PCAET, le CTE et le CRTE. Elle permet aussi d'accompagner les actions engagées pour la réduction des déchets et l'économie circulaire. Enfin, elle vise également à renforcer la transversalité de la gouvernance et de l'action dans ces domaines.

Cet accompagnement s'inscrit dans une démarche globale d'identification de Marne et Gondoire comme un acteur de la transition écologique, au-delà de son simple territoire.



CONTRIBUTION
AUX AUTRES FINALITÉS



Permet de poursuivre les actions en faveur de l'environnement

LES INDICATEURS DE **MESURE DE L'ACTION**

- Gouvernance mise en place : 1 comité de pilotage
- Intervention de Marne et Gondoire dans des événements de l'ADEME sur la transition écologique : 3 interventions
- Nombre d'étoiles obtenues

PARTIES PRENANTES & TYPE DE **DÉMARCHE**

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale avec l'ADEME.

LES **PUBLICS CIBLES**

Acteurs de la transition écologique du territoire

COÛT DE L'ACTION

0 €

SCHÉMA DIRECTEUR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION



Répondre aux objectifs du PCAET et de son plan air

Établir un état des lieux de la production, de la consommation et du potentiel de gisement en énergies renouvelables sur le territoire, à ce jour et à venir, toutes filières confondues

Élaborer une stratégie énergétique du territoire accompagnée d'un plan d'actions

Développer le recours aux énergies renouvelables en limitant le recours aux énergies fossiles et donc en limitant les émissions de gaz à effet de serre

Vent, rayonnement solaire, géothermie, biomasse, déchets… les ressources potentielles sont multiples et les outils visant à encourager cette mutation se développent, tout en nécessitant de prendre en compte les réalités locales.

Le schéma directeur des énergies visera à analyser la consommation et la production actuelle d'énergie, à identifier les différents gisements, déjà mobilisables et à venir, en proposant plusieurs scénarios accompagnés de stratégies de déploiement détaillées.

Ce schéma directeur a pour objectif de fixer un cap à l'échelle de l'agglomération, de permettre l'animation des acteurs du développement des énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) et d'identifier les leviers pour chacun d'eux.



CONTRIBUTION
AUX AUTRES FINALITÉS



Limite le recours aux énergies fossiles, en améliorant la qualité de l'air



Détermine une stratégie de gisement des énergies renouvelables profitables à l'ensemble du territoire



Améliore la qualité de l'air et l'autonomie énergétique du territoire

LES INDICATEURS DE **MESURE DE L'ACTION**

- Production d'énergie renouvelable
- Consommation d'énergie renouvelable

PARTIES PRENANTES & TYPE DE **DÉMARCHE**

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale avec l'ADEME, la Région Île-de-France, le SIAM, le SIETREM, le SIEMU, le SDESM, Enedis, GrDF, SAUR, VEOLIA, etc.

LES **PUBLICS CIBLES**

Habitants, entreprises, collectivités du territoire

COÛT DE L'ACTION

44 328 € HT

Coût de l'étude subventionné par l'ADEME et la Région Île-de-France

LE SERVICE UNIQUE DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE (SURE)



- Mettre en place un service public de proximité pour accompagner les citoyens dans la rénovation énergétique de leurs logements et le changement de leurs systèmes de chauffage
- Soutenir financièrement la rénovation énergétique
- Travailler avec les professionnels du bâtiment pour optimiser le rapport qualité-performance-prix des offres
- Faciliter la massification de la rénovation énergétique
- Informer, sensibiliser et conseiller de manière indépendante et objective, les consommateurs, les acteurs publics et privés
- Contribuer au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels de tous secteurs économiques et des agents des administrations et des collectivités

Dans le cadre de la loi de transition énergétique, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire s'est engagée dans la transition écologique avec la signature de son contrat de transition écologique (CTE) en février 2020, mais aussi en approuvant son plan climat-air-énergie territorial (PCAET) le 15 mars 2021. Un des enjeux du PCAET de Marne et Gondoire est d'accompagner les habitants dans l'optimisation de leur consommation d'énergie pour diminuer leur facture énergétique.

Pour cela, Marne et Gondoire, avec le soutien de l'ADEME et en partenariat avec Seine-et-Marne Environnement, met à disposition de la population une conseillère en énergie qui accueille et oriente le public dans ses démarches de rénovation énergétique.

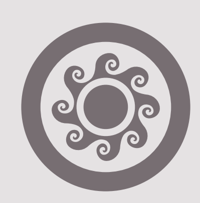
Des permanences sont mises en place en mairie de Thorigny-sur-Marne, sur rendez-vous. Par ailleurs, depuis octobre 2022, il a été proposé aux communes de réaliser une permanence tournante se déplaçant un jour par semaine sur le territoire.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Favorise la réduction des gaz à effet de serre responsables du réchauffement climatique qui impacte la biosphère



Permet de réduire les consommations et factures énergétiques

LES INDICATEURS DE **MESURE DE L'ACTION**

Bilan de la première année :

- 88 informations / premiers contacts
- 220 conseils personnalisés aux ménages
- 18 accompagnements jusqu'aux travaux incluant une évaluation énergétique

dont :

- 10 demandes de copropriétés, 293 demandes en maisons individuelles
- 307 demandes de propriétaires occupants et 14 demande de propriétaires bailleurs

PARTIES PRENANTES & TYPE DE **DÉMARCHE**

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale avec l'ADEME, le Département, Seine-et-Marne Environnement, les communes.

LES **PUBLICS CIBLES**

Les particuliers (propriétaires occupants ou bailleurs), les collectivités, les entreprises du BTP et les métiers du bâtiment, les locaux du petit tertiaire (moins de 1000 m²)

COÛT DE L'ACTION

357 000 € HT

(dont 148 500 € de subvention) pour 3 ans

RENOUVELLEMENT DES AUTORISATIONS ENVIRONNEMENTALES

DES BASSINS DE RETENUE DES EAUX PLUVIALES



- **Vérifier la capacité de stockage des bassins de retenue des eaux pluviales par rapport à l'urbanisation actuelle et future**
- **Vérifier le bon fonctionnement de la chaîne de bassins par bassin versant**
- **Actualiser les prescriptions d'exploitation**
- **Renouveler les autorisations environnementales des ouvrages**
- **Prévenir les inondations**

La communauté d'agglomération est gestionnaire d'une trentaine de bassins d'eaux pluviales sur son territoire pour lesquels le renouvellement des autorisations environnementales délivrées par les services de l'État est nécessaire.

Ce renouvellement est réalisé par bassin versant pour une cohérence d'ensemble : bassin versant du ru du Bicheret, du ru de la Gondoire et du ru de la Brosse. Au vu des échéances, l'intercommunalité a réalisé en 2022 :

- les études pour le renouvellement des autorisations environnementales des bassins de la ZAC de Lamirault (y compris l'enquête publique) et des 5 plans d'eau du bassin versant du ru du Bicheret
- les études pour le renouvellement de l'autorisation des 7 plans d'eau du bassin versant de la Gondoire



CONTRIBUTION
AUX AUTRES FINALITÉS



Limite les risques d'inondations

LES INDICATEURS DE **MESURE DE L'ACTION**

- Nombre d'autorisations environnementales obtenues

PARTIES PRENANTES & TYPE DE **DÉMARCHE**

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale avec les bureaux d'études et les services de l'État (police de l'eau).

LES **PUBLICS CIBLES**

Les habitants, entreprises et autres usagers du territoire de Marne et Gondoire

COÛT DE L'ACTION

36 000 € HT

ÉTUDES DE DANGERS DU SYSTÈME D'ENDIGUEMENT

ET DES AMÉNAGEMENTS HYDRAULIQUES



- **Exposer les dangers que peuvent présenter les ouvrages**
- **Décrire les principaux accidents susceptibles d'arriver, leurs causes, leur nature et leurs conséquences**
- **Justifier les mesures propres à réduire la probabilité et les effets de ces accidents**
- **Renouveler les autorisations environnementales des ouvrages**
- **Prévenir les risques d'inondation**

Depuis la publication du décret n°2015-526 du 12 mai 2015, les ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations doivent faire l'objet d'une demande de classement de la part de la collectivité qui dispose de la compétence GEMAPI.

Ainsi, la communauté d'agglomération, en tant qu'autorité gémapienne, a lancé en octobre 2022 les études de dangers du système d'endiguement du quai du Pré Long à Lagny-sur-Marne et des aménagements hydrauliques des barrages de la Loy à Gouvernes, de la Broce à Bussy-Saint-Georges et des Corbins à Montévrain en vue du renouvellement de leurs autorisations environnementales.

De mars à juin 2022, Marne et Gondoire a également réalisé l'étude géotechnique des ouvrages, un prérequis aux études de dangers.



Barrage de l'étang de la Loy

CONTRIBUTION
AUX AUTRES FINALITÉS



Prévient les risques d'inondation

LES INDICATEURS DE **MESURE DE L'ACTION**

- Niveau de protection

PARTIES PRENANTES & TYPE DE **DÉMARCHE**

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale avec les communes de Montévrain, Lagny-sur-Marne, Bussy-Saint-Georges et Gouvernes, les services de l'État (police de l'eau).

LES **PUBLICS CIBLES**

Les riverains des ouvrages

COÛT DE L'ACTION

238 145 € HT

LA MAISON DES MOBILITÉS



Faire connaître et promouvoir les offres de mobilité proposées en Marne et Gondoire, en alternative à l'autosolisme

Proposer une palette de services pour encourager les déplacements en modes doux

Créée en 2016, la Maison des Mobilités de Marne et Gondoire a pour objectif de rendre plus accessible et compréhensible l'offre de mobilité présente sur le territoire. Il s'agit d'un lieu privilégié pour se renseigner sur les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle et les modes de déplacements écoresponsables.

Située dans le square Foucher de Careil à Lagny-sur-Marne, la Maison des Mobilités propose de nombreux services d'accompagnement à la mobilité et à la pratique du vélo :

- Des conseils en mobilité : un conseiller vous accompagne dans la planification de vos déplacements et vous propose les meilleures solutions pour réaliser vos trajets
- Des prêts de vélo : ce service gratuit, géré par un personnel en insertion de l'association Germinale permet d'emprunter des vélos à la demi-journée contre une pièce d'identité ainsi que des vélos à assistance électrique pour une durée de 3 à 7 jours. En haute saison, de mai à octobre, le service de prêts de vélo est étendu à deux autres sites du territoire que sont le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier à Bussy-Saint-Martin et le Centre Aquatique de Marne et Gondoire à Lagny-sur-Marne.
- Des ateliers d'autoréparation de vélos : ils sont organisés deux fois par mois dans différents lieux du territoire, avec des mécaniciens de l'association M2ie qui vous prodiguent des conseils pour l'entretien et la réparation de votre vélo.

De janvier à novembre 2022, 2 642 prêts de vélo ont été comptabilisés sur les trois sites de prêt confondus, pour une durée moyenne d'utilisation de 2 heures.

Depuis l'été 2020, les ateliers d'autoréparation sont itinérants afin d'être au plus près des habitants du territoire. En 2022, les mécaniciens de la M2IE ont accueilli 59 participants lors des 12 ateliers mobiles qui ont lieu sur l'année.

L'offre de services s'est étoffée avec le déploiement du marquage de vélo Bicycode en 2021, permettant de lutter activement contre le vol et le recel de vélos.

D'une manière générale, l'ensemble des indicateurs montre un réel intérêt des habitants pour la Maison des Mobilités et les services qui sont proposés.

CONTRIBUTION
AUX AUTRES FINALITÉS



Favorise la participation citoyenne



Facilite l'accès à la pratique du vélo

Informe et conseille les usagers sur l'offre de transports du territoire



Incite à l'entretien et la réparation des vélos des usagers

LES INDICATEURS DE **MESURE DE L'ACTION**

- Nombre de prêts de vélo en 2022 : 2 642 (à fin novembre)
- Nombre de participants aux ateliers d'autoréparation en 2022 : 59
- Nombres de personnes renseignées à la Maison des Mobilités en 2022 : 1600

PARTIES PRENANTES & TYPE DE **DÉMARCHE**

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale avec les associations Germinale et M2IE.
- Stratégie d'amélioration continue via la mise en œuvre d'enquêtes de satisfaction régulières.

LES **PUBLICS CIBLES**

Habitants, visiteurs

COÛT DE L'ACTION

80 000 € HT /an



La Maison des Mobilités

LIAISONS DOUCES

ÉLABORATION ET MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DIRECTEUR DES LIAISONS DOUCES



Définir une politique cohérente d'aménagement et de services en faveur du développement des modes doux

Modifier les comportements de mobilité en développant la pratique cyclable et piétonne pour les déplacements du quotidien et de loisirs

Réduire les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire, notamment sur le volet mobilité, par le développement des déplacements doux, plus respectueux de l'environnement

En Seine-et-Marne, la moitié des déplacements effectués en voiture font moins de 3 km et pourtant, seuls 1,5% des déplacements de cette distance se font en deux-roues. De même, seuls 28,9% des déplacements sont réalisés à pied dans le département, laissant entrevoir un potentiel d'évolution d'usage des déplacements doux particulièrement important.

Face à ce constat et aux objectifs de préservation de l'environnement fixés dans le schéma de cohérence territoriale "Marne Brosse et Gondoire", la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire s'est engagée dans l'élaboration d'un schéma directeur des liaisons douces en vue de créer un maillage territorial piétons/cycles, hiérarchisé.

Ce document se compose d'un diagnostic, d'un plan d'actions et d'un dispositif de suivi de mise en œuvre.



Cours de la Gondoire - piste cyclable

Approuvé en avril 2015, le schéma directeur des liaisons douces identifie 7 itinéraires qui permettent de :

- Relier plusieurs communes entre elles
- Favoriser l'intermodalité avec le bus et le train (RER A et Transilien ligne P)
- Garantir l'accès aux équipements publics communautaires et d'intérêt général majeur, comme le centre hospitalier de Marne-la-Vallée
- Assurer la desserte des zones d'emplois et d'habitations denses, actuelles et en cours d'aménagement

Ce plan d'actions s'accompagne d'un engagement communautaire de 6,6 millions d'euros échelonnés sur 9 ans.

Une révision du schéma directeur des liaisons douces a été engagée en 2020. Cette étude répond à deux objectifs :

- La mise à jour du schéma directeur des liaisons douces en vigueur, suite à l'intégration des communes de Ferrières-en-Brie et de Poncarré en juillet 2017.
- Répondre aux nouveaux besoins des habitants, en lien avec les évolutions territoriales et les pratiques de déplacements.

La politique d'aménagement s'accompagne d'actions visant à développer les services en faveur des modes actifs comme le stationnement sécurisé des vélos dans les stations Veligo situées aux abords des gares, le jalonnement des itinéraires, le prêt gratuit de vélos, la réalisation de guides d'itinéraires à pied et à vélo et l'organisation d'événements dans le cadre de la Semaine européenne de la mobilité

La carte des principaux axes cyclables ainsi que le premier plan triennal ont été approuvés en juin 2022. Le schéma directeur révisé prévoyant notamment 80 km de pistes cyclables à créer sera finalisé pour être soumis au conseil en février 2023.

CONTRIBUTION
AUX AUTRES FINALITÉS



Améliore le cadre de vie via des espaces confortables offerts pour les piétons et les cycles

Favorise la continuité des aménagements cycles afin de sécuriser les déplacements à vélo

Propose des alternatives au tout-voiture



Permet de proposer des alternatives de mobilité douce concurrentes aux modes de transport polluants

LES INDICATEURS DE **MESURE DE L'ACTION**

- Concrétisation du plan d'actions du schéma directeur des liaisons douces
- 80 km de pistes cyclables à créer

PARTIES PRENANTES & TYPE DE **DÉMARCHE**

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : communes, RIF, CD77, IDFM, association Marne et Gondoire à vélo.

LES **PUBLICS CIBLES**

Particuliers, entreprises, habitants, usagers et acteurs publics

COÛT DE L'ACTION

7 000 000 € HT

sur 9 ans (participation financière de la Région Île-de-France, du Conseil Départemental de Seine et Marne, d'Île-de-France Mobilités) dont en 2021 : 435 000 € TTC pour les travaux réalisés sur les liaisons douces et 43 220 € TTC pour la mise en accessibilité des arrêts de bus

Piste cyclable sur la RD418 à Bussy-Saint-Martin reliant la ZAE du Gué Langlois aux aménagements de Saint-Thibault-des-Vignes

ÉCOMOBILITÉ

CRÉATION DE STATIONS



Développer des modes alternatifs à la voiture particulière carbonée et plus respectueux de l'environnement

Étoffer la palette de services de mobilité offerts aux habitants en répondant aux besoins individuels de déplacements

Réduire les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire par le développement de nouvelles solutions de mobilité écoresponsables

Le projet de déploiement de stations d'écomobilité est né en 2013 d'un travail partenarial avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), EPAMarne et deux intercommunalités voisines. Une station d'écomobilité est une borne proposant trois services : la recharge pour véhicules électriques, la location de voitures électriques en libre-service et le covoiturage entre particuliers.

L'autopartage consiste à mettre un véhicule à disposition de plusieurs usagers. Il s'agit d'un système basé sur l'économie collaborative, permettant de proposer des locations à petit prix. Quant au covoiturage, il s'agit de partager un véhicule pour effectuer un trajet en commun, selon une date et un horaire défini. Les bornes d'écomobilité sont gérées par le prestataire Clem.

Actuellement, 40 bornes d'écomobilité, représentant 80 points de recharge sont installées sur le territoire. On dénombre 19 véhicules électriques disponibles pour l'autopartage ou le covoiturage.

En 2022, le territoire compte 860 inscrits. Le nombre d'abonnés par mois augmente continuellement depuis la mise en service complète des bornes en 2017, témoignant de l'acclimatation des habitants du territoire aux nouvelles solutions de mobilité.

D'après l'enquête de satisfaction menée en 2019 auprès des usagers de l'autopartage, le principal motif d'utilisation de ce mode de déplacement est lié aux loisirs (23,5%), aux achats (22,5%), suivi des déplacements pour les rendez-vous personnels et enfin les déplacements pour les sorties en soirée (10 %).

Quant au service de recharge pour les véhicules électriques, on peut noter que les principaux lieux de recharge sont le domicile (51%), auprès d'un autre opérateur (18%), sur le lieu de travail et à Marne-la-Vallée (13% chacun).

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Accompagne l'acquisition d'un mode de transport propre par les particuliers et les entreprises en développant un réseau de bornes de recharge

Sensibilise la population aux avantages de l'économie collaborative



Propose des alternatives à la voiture individuelle afin de limiter la congestion urbaine et accompagner l'urbanisation en zone périurbaine



Déclenche un report modal depuis des modes polluants vers des modes respectueux de l'environnement et réduit ainsi la pollution de l'air et les nuisances sonores

LES INDICATEURS DE **MESURE DE L'ACTION**

- 860 inscrits au service d'autopartage et de recharge en 2022
- 1 087 réservations de véhicules en 2022
- Temps moyen d'utilisation des véhicules en libre-service : 4h
- Nombre moyen de km parcourus avec les voitures en libre-service

PARTIES PRENANTES & TYPE DE **DÉMARCHE**

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : villes, Ademe, EPAMarne, Val d'Europe Agglomération, Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne, Clem, etc.

LES **PUBLICS CIBLES**

Particuliers, entreprises, habitants, usagers et acteurs publics

COÛT DE L'ACTION

636 898 € HT

d'investissement dont 50% pris en charge par l'ADEME soit 318 449 € HT



Station de Guermantes, Mairie

GESTION DU PÔLE GARE
DE LAGNY-THORIGNY-POMPONNE



Pérenniser la qualité et l'attractivité autour de la gare

Permettre l'acheminement des usagers au plus près de la gare

Offrir une solution de rabattement des véhicules autour de la gare par une délégation de service public (DSP) pour le stationnement

Capter des usagers en modes doux et sécuriser leurs vélos par une Vélostation

Préserver la qualité de l'air en incitant les habitants à utiliser les transports en commun

En décembre 2000, le Plan de déplacements urbains d'Île-de-France (PDUIF) a inscrit 143 pôles d'échanges à réaménager, dont le Pôle de Lagny-Thorigny-Pomponne. Depuis 2007, le pôle gare de Lagny-Thorigny-Pomponne est intégré au périmètre d'intérêt communautaire de Marne et Gondoire.

En 2021, des travaux d'aménagement de la gare routière ont été effectués. Au mois de mars 3 000 € TTC ont été consacrés aux espaces verts et en août 20 000 € TTC à la voirie. Des investissements mobiliers ont également été réalisés avec l'installation de corbeilles, potelets et bancs sur le site.

Des études relatives aux vélostations ont été menées en avril 2021 afin de proposer une offre attractive aux usagers des modes doux permettant notamment la sécurisation des vélos stationnés sur le site.

Afin de permettre l'acheminement confortable des usagers au plus près de la gare, les solutions de stationnement et la gestion des parkings des gares de Bussy-Saint-Georges et Lagny-Thorigny-Pomponne sont confiées à la société Indigo par une délégation de service public (DSP) financée par l'intercommunalité à hauteur de 170 000 € TTC en 2021, renouvelée en 2022.



© Thomas Umiastowski

CONTRIBUTION
AUX AUTRES FINALITÉS



Favorise la réduction des émissions de CO_2



Incite à utiliser les transports en commun

LES INDICATEURS DE **MESURE DE L'ACTION**

- Fréquentation du pôle gare
- Taux de remplissage des parkings
- Taux de remplissage des vélostations

PARTIES PRENANTES & TYPE DE **DÉMARCHE**

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale avec Île-de-France Mobilités, le Syndicat intercommunal de transports, les communes.

LES **PUBLICS CIBLES**

Habitants

COÛT DE L'ACTION

225 000 € TTC





PARTIE II

LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX & DES RESSOURCES

STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES



Préserver les espaces naturels

Assurer une gestion intercommunale en matière de dépôts sauvages

Mettre en place une organisation spécifique à la lutte contre les dépôts sauvages

Mettre en place un plan d'actions sur 3 ans

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, les dépôts sauvages sont devenus une problématique pour la préservation du cadre de vie des habitants qui s'accompagne d'une croissance régulière des coûts réservés à leur retrait (investissement pour la pose de dispositifs anti-intrusion notamment). Par ailleurs, la présence quotidienne de dépôts sauvages dans les espaces publics dégrade l'environnement du territoire (problèmes de salubrité, pollutions, image du territoire).

Une stratégie a donc été élaborée pour :

- éviter les dépôts via la limitation des accès aux sites sensibles : installation de barrières, modelés de terrain, mise en place de vidéosurveillance, signalétique, comptage de véhicules, achat de véhicules de surveillance du territoire, etc.
- coordonner les actions des différents partenaires, gestionnaires et de la brigade intercommunale : création d'un comité technique, création d'une application dédiée au territoire
- réaliser un guide sur la gestion des dépôts sauvages à destination des élus du territoire.

Ce plan d'actions fait l'objet d'un partenariat financier avec la Région Île-de-France au titre du fonds de Propreté Région.



CONTRIBUTION
AUX AUTRES FINALITÉS



Préserve la qualité du cadre de vie pour les habitants et usagers du territoire

Répond aux attentes des élus avec une réponse plus rapide, économe et efficace en matière de dépôts sauvages

LES INDICATEURS DE **MESURE DE L'ACTION**

- Nombre d'actions engagées : 8 en 2022
- Nombre de dépôts sur le territoire
- Tonnage ramassé : 222 tonnes de dépôts sauvages ramassés entre janvier et septembre 2022
- Nombre de procédures administratives lancées sur le territoire
- Nombres de délits constatés par la pose de pièges photographiques

PARTIES PRENANTES & TYPE DE **DÉMARCHE**

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : Région Île-de-France, Agence des Espaces Verts, Département de Seine-et-Marne, Grand Paris Aménagement, EPA Marne, communes de Marne et Gondoire.
- Autres (démarche transversale, stratégie d'amélioration continue, etc.) : Développement d'une application de suivi des dépôts sauvages.

LES **PUBLICS CIBLES**

Habitants, élus, etc.

COÛT DE L'ACTION

9 860 €

Coût de l'étude

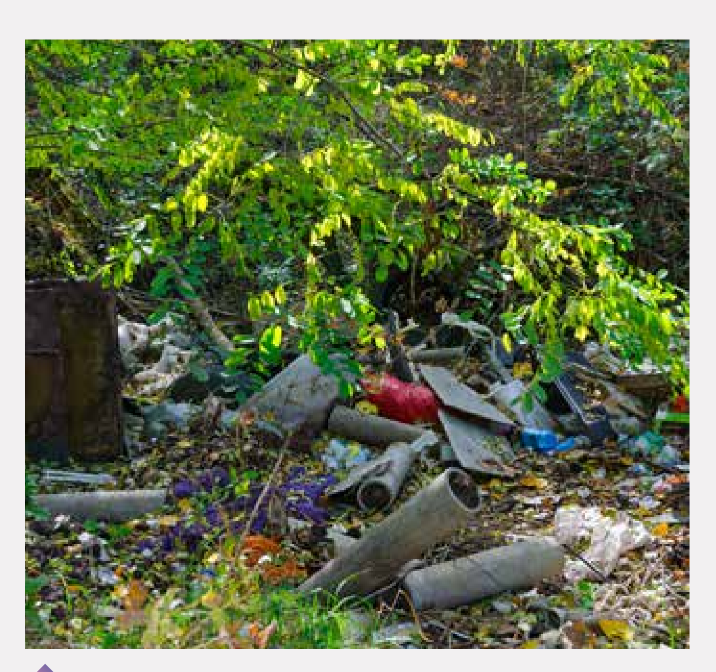
LE FONDS DE PROPRETÉ



- **Réduire les dépôts sauvages sur le territoire**
- **Prévenir des conséquences des décharges non contrôlées sur l'environnement et sur la santé**
- **Préserver le cadre de vie des habitants**
- **Sensibiliser le public**

Face à l'ampleur de la présence de dépôts sauvages en Île-de-France et à leurs conséquences pour les territoires, la Région s'est engagée dans un dispositif pluriannuel et transversal pour lutter contre ces mauvaises pratiques. Structuré autour de 4 axes et 12 actions, le dispositif "Région Île-de-France propre" a été adopté en Conseil Régional le 7 juillet 2016.

Il prévoit notamment le lancement d'un fonds de soutien aux acteurs, la mise en place d'actions de communication, la création d'un site dédié aux signalements des dépôts sauvages, le renforcement de l'offre de collecte des déchets des artisans du BTP à l'échelle de la région (planification, soutiens financiers), la sensibilisation des professionnels et des maîtres d'ouvrage, et l'établissement de propositions partagées sur les évolutions souhaitables du cadre législatif et réglementaire pour faciliter les sanctions.



Dépôt sauvage sur le territoire

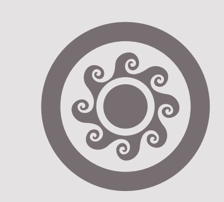
Sur le territoire de Marne et Gondoire, les dépôts sauvages sont devenus un enjeu majeur pour la préservation du cadre de vie des habitants. Chaque année, le coût de gestion de ces dépôts augmente de manière exponentielle.

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a obtenu une subvention régionale de 236 500 € pour la lutte contre les dépôts sauvages avec le vote d'un budget participatif par les franciliens à hauteur de 21 500€. Cette subvention régionale se traduit par un programme d'action sur 2020-2024.

Les actions mises en place en 2022 :

- Mise en place de dispositifs de vidéo surveillance tels que caméras factices, caméras fixes sur l'aire d'accueil des gens du voyage
- Mise à jour de la cartographie des dépôts sauvages sur le territoire (intégré au système d'information géographique de la communauté d'agglomération)
- Mise en place de barrières anti-intrusion
- Mise en place d'actions de prévention et de surveillance avec le réseau des acteurs du territoire (Agence des espaces verts, État, Département, etc.)
- Création d'un groupe de travail au sein de l'intercommunalité (environnement, brigade intercommunale, services techniques)
- Ramassage des dépôts sauvages
- Pose de panneaux d'information "site sous vidéo surveillance"
- Réalisation d'un guide sur les dépôts sauvages à destination des élus, définissant le cadre réglementaire et les procédures à adopter

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Préserve le cadre de vie



Lutte contre la contamination des cours d'eau

LES INDICATEURS DE **MESURE DE L'ACTION**

- Nombre de dépôts sauvages : 121 sites de dépôts sauvages référencés, soit 222 tonnes comptabilisées sur le territoire entre janvier et septembre 2022
- Comparatif des tonnages ramassés (baisse de 26 % des tonnages 2022 par rapport à 2021 (soit 84 tonnes en moins))

PARTIES PRENANTES & TYPE DE **DÉMARCHE**

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale avec les communes et la Région Île-de-France, l'Agence des espaces verts, Grand Paris Aménagement et le Département de Seine-et-Marne.

LES **PUBLICS CIBLES**

Communes, particuliers, entreprises

COÛT DE L'ACTION

320 000 € en 2022

Ramassage et traitement des dépôts sauvages

236 500 €

de subvention régionale



Dépôt sauvage sur le territoire

LES ATELIERS DE LA BIODIVERSITÉ



- Mieux prendre en compte les enjeux de biodiversité dans les politiques locales et l'aménagement du territoire
- Favoriser la reconquête de la biodiversité et améliorer les fonctionnalités écologiques
- Créer une synergie entre les services de la collectivité et les élus autour de la biodiversité et des thématiques qui lui sont liées
- Favoriser les retours d'expériences pour promouvoir l'agriculture et l'alimentation locale

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire organise depuis 2014 un événement annuel autour d'une thématique de la biodiversité. Cette journée vise à sensibiliser les élus et les services techniques aux enjeux de biodiversité sur le territoire. Plus qu'un porté à connaissances des enjeux qui reposent sur la diversité du vivant, il s'agit de livrer des actions clés en main à mettre en œuvre sur le territoire.

La 9ème édition des ateliers de la biodiversité s'est tenue le 13 septembre 2022. Elle avait pour thème "Les territoires nourriciers". De plus en plus d'initiatives en faveur d'une agriculture et d'une alimentation durable locale, saine et accessible voient le jour. La volonté des élus locaux de tendre vers l'autonomie alimentaire et de développer une capacité à répondre aux besoins alimentaires de la population est régulièrement au cœur des débats. Aussi ces ateliers ont permis de mettre en avant les leviers d'actions, les freins, les soutiens financiers et techniques pour tendre vers un objectif réalisable et non utopique.

Les ateliers ont réuni une quarantaine de participants, élus et techniciens, venus échanger avec les acteurs du territoire sur les différentes initiatives et actions possibles.

Le samedi 17 septembre, en complément, la version grand public a permis de réunir une cinquantaine de personnes, à la Maison de la Nature à Ferrières-en-Brie venues rencontrer les producteurs, apiculteurs, brasseurs, bibliothécaire, ludothécaire, etc. À cette occasion ont été proposés un atelier de cuisine, une fresque de l'alimentation ainsi qu'un jeu autour des auxiliaires de culture.



CONTRIBUTION
AUX AUTRES FINALITÉS



Fait émerger une solidarité écologique entre vivants

Consolide et accroit le réseau de partenariat entre les services de la collectivité et les experts de l'environnement



Sensibilise à une alimentation locale et durable

LES INDICATEURS DE **MESURE DE L'ACTION**

- Nombre de participants : 45 personnes
- Retours des participants

PARTIES PRENANTES & TYPE DE **DÉMARCHE**

- Pilotage par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale avec les communes, les partenaires locaux, les agences et les services de l'État.

LES **PUBLICS CIBLES**

Agents de la collectivité et des collectivités voisines, élus et prestataires

COÛT DE L'ACTION

± 3 500 € HT

VISITES PAYSAGÈRES DU DOMAINE DE RENTILLY



Sensibiliser les citoyens à la biodiversité

Améliorer les connaissances botaniques du domaine

Valoriser le patrimoine naturel du parc

Le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier développe des propositions faites aux groupes et aux individuels autour des ressources naturelles du site. De nombreuses visites sont proposées :

- visite paysagère autour des 3 grands espaces du domaine
- visite de découverte du domaine
- visite botanique couvrant plusieurs thématiques (ex : autour des chênes, etc.)
- soirée “Magie des arbres” combinant visite dans le parc et projection d’un film autour d’une question paysagère ou botanique
- ateliers et interventions autour du patrimoine naturel



CONTRIBUTION
AUX AUTRES FINALITÉS



Offre une occasion d'apprentissage

LES INDICATEURS DE **MESURE DE L'ACTION**

- 17 visites paysagères et botaniques en 2022 (tout public et groupes)
- En 2022, 560 personnes, adultes et enfants, ont pu découvrir le parc et ses espaces naturels lors d'une visite ou d'un atelier

PARTIES PRENANTES & TYPE DE **DÉMARCHE**

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

LES **PUBLICS CIBLES**

Tout public, groupes scolaires et autres groupes (centres de loisirs, structures d'accueil, etc.)

COÛT DE L'ACTION



0 €

ÉTUDE POUR L'ÉLABORATION D'UNE TRAME NOIRE



- **Accroître les connaissances de la faune nocturne du territoire**
- **Recueillir les données de pollution lumineuse du territoire et identifier les secteurs de fragilité vis-à-vis de la faune nocturne**
- **Restaurer, maintenir, voire renforcer la trame noire par des propositions de restauration et/ou de préservation des corridors nocturnes**
- **Sensibiliser les acteurs (habitants, usagers, élus) à la notion de pollution lumineuse**
- **Protéger la faune nocturne en luttant contre la pollution lumineuse**

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a engagé fin 2020 une étude pour réaliser une trame noire sur le territoire et élaborer un plan d'actions pour la préserver voire la renforcer. Complétant la trame verte et bleue, la trame noire vise à préserver les espèces et leur habitat de la pollution lumineuse en définissant des zones sensibles où porter plus particulièrement l'attention des pouvoirs publics.

Cette étude est composée de deux phases : la réalisation d'un diagnostic du territoire et la définition d'un plan d'actions "préservation et valorisation de la trame noire".

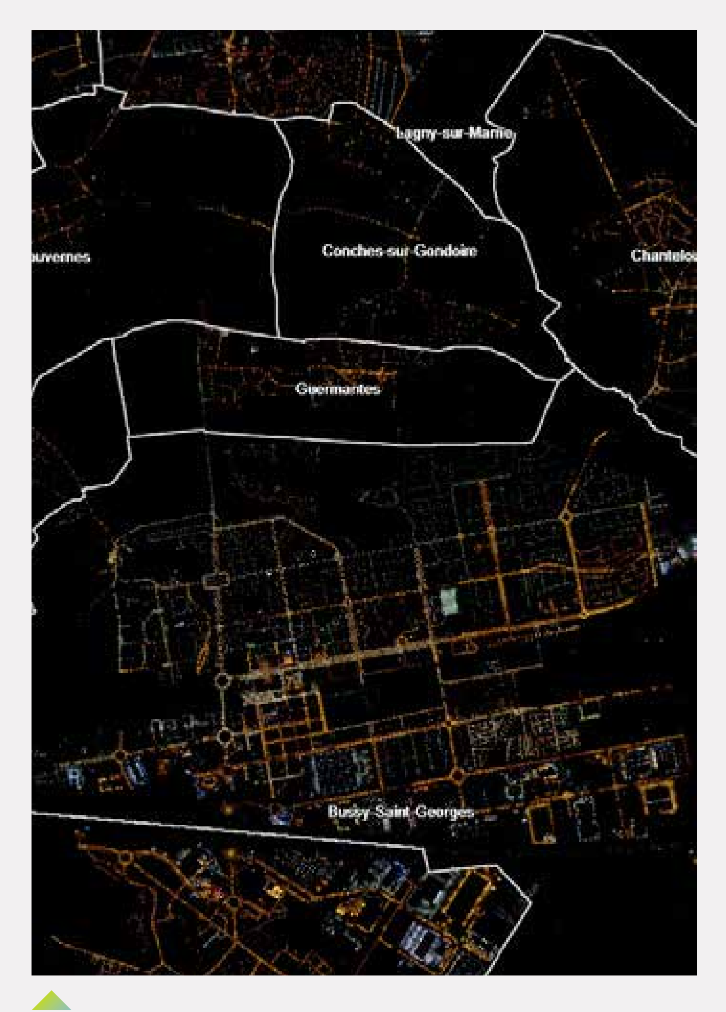
Il s'agit d'identifier et de diagnostiquer des couloirs d'obscurité potentiels, dits "corridors nocturnes", de connaître et comprendre l'état et les fonctionnalités des réseaux écologiques en période nocturne pouvant être impactés par l'éclairage urbain sur le territoire.

Achevée à l'automne 2022, l'étude a permis de mettre en évidence les secteurs prioritaires pour la mise en place d'actions de réduction de la pollution lumineuse.

Cette étude est une des actions du contrat de transition écologique signé en février 2020, et a donc été réalisée, conformément au fil conducteur de ce dernier, en concertation avec les partenaires et habitants du territoire.

Deux balades nocturnes ont été organisées au printemps et à l'automne 2022 pour sensibiliser le public aux enjeux de la trame noire et à la biodiversité nocturne.

En parallèle de l'étude, Marne et Gondoire a signé une convention avec le Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne (SDESM) pour la réalisation d'une photographie aérienne nocturne du territoire. Les données ont été présentées à l'automne et apportent une vision d'ensemble de l'éclairage nocturne du territoire (public et privé).



Extrait de la photographie aérienne nocturne du Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne (SDESM)

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Permet une meilleure consommation énergétique plus adaptée aux besoins

LES INDICATEURS DE **MESURE DE L'ACTION**

- Participation durant les ateliers de concertation
- Participation des habitants à la balade nocturne : 34 personnes
- Travaux de correction de l'éclairage public

PARTIES PRENANTES & TYPE DE **DÉMARCHE**

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : Communes de Marne et Gondoire, SDESM, habitants, conseillers et ambassadeurs du climat de Marne et Gondoire.

LES **PUBLICS CIBLES**

Biodiversité, habitants

COÛT DE L'ACTION

± 50 000 €

MISE EN PLACE DE JACHÈRES FLEURIES MELLIFÈRES



Valoriser d'un point de vue écologique et paysager les parcelles agricoles en repos

Développer des milieux favorables pour les pollinisateurs du territoire

Sensibiliser les agriculteurs à la mise en place de couverts fleuris

Préserver les milieux aquatiques avoisinant et la qualité des cours d'eau

Depuis 2006, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire propose aux agriculteurs de mettre en place des jachères fleuries sur les parcelles non cultivées avec un mélange de semences locales et mellifères.

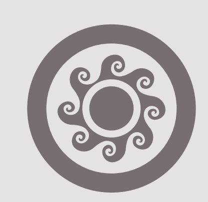
La communauté d'agglomération fournit les graines aux agriculteurs et aux communes intéressés et indemnise les agriculteurs sur le travail du sol (préparation, semis, entretien, destruction mécanique du couvert).

En 2022, 9,2 hectares ont été semés par 4 agriculteurs et sur 14 communes du territoire. Une visite pour évaluer la qualité du mélange (rendu) est organisée chaque année au cours de l'été sur les parcelles semées. Le couvert est détruit mécaniquement en novembre par les agriculteurs.



Jachère fleurie à Lesches

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Valorise les champs d'un point de vue paysager

LES INDICATEURS DE **MESURE DE L'ACTION**

- Surface semée sur le territoire : 9,2 ha
- Nombre d'agriculteurs participant à l'opération : 4
- Nombre de communes concernées : 14

PARTIES PRENANTES & TYPE DE **DÉMARCHE**

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Mise en œuvre par les agriculteurs et par les services techniques des communes sur les conseils techniques éventuels de l'intercommunalité (dans le cadre des déclarations à la PAC).
- Opération annuelle. Le mélange est choisi chaque année en fonction de la qualité du rendu de l'année passée. Deux mélanges mellifères ont été choisis cette année, un pour les agriculteurs et un plus fleuri pour répondre aux attentes des communes.

LES **PUBLICS CIBLES**

Promeneurs, agriculteurs et usagers des espaces avoisinants les parcelles semées

COÛT DE L'ACTION

9 031,93 € HT


©lesgaletsgris

EXPLOITATION DE RUCHES

SUR 4 SITES DU TERRITOIRE



- **Enrayer le déclin des abeilles**
- **Contribuer à la pollinisation des espèces à fleurs**
- **Se familiariser avec la présence des abeilles sur le territoire, pouvoir observer leur travail et comprendre leur rôle pour notre société**
- **Mener des actions pédagogiques de sensibilisation aux enjeux de la biodiversité et d'un environnement sain**
- **Susciter des vocations**

Afin de s'engager dans la lutte en faveur de la biodiversité, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a signé une convention avec *Les Ruchers d'Enora* pour l'installation et la gestion de ruches dans des lieux emblématiques et particulièrement propices du territoire : le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier (Bussy-Saint-Martin), le Moulin Russon (Bussy-Saint-Georges), le parc du Mont Evrin (Montévrain) et la Maison de la Nature (Ferrières-en-Brie).

Installées depuis 2017, ces ruches abritent, chacune, entre 30 000 et 50 000 abeilles domestiques.

Une partie du miel récolté est vendue au Moulin Russon et à l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire. Tout en favorisant les circuits courts, cela permet de sensibiliser les visiteurs à cette démarche.

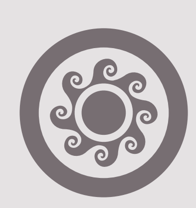
Depuis 2018, différentes actions pédagogiques sont menées en partenariat avec l'apicultrice et l'équipe d'animation de l'office de tourisme. Tout au long de l'année, le public peut bénéficier d'ateliers "découverte de l'apiculture". En 2022, ces animations ont remporté un vif succès auprès de 90 participants.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Sensibilise un large public au dérèglement climatique et à la fragilité de notre environnement



Propose des animations gratuites de découverte de l'apiculture



Promeut les circuits courts

LES INDICATEURS DE **MESURE DE L'ACTION**

- 90 participants aux animations en 2022

PARTIES PRENANTES & TYPE DE **DÉMARCHE**

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire avec le soutien logistique et la mise en animation par l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : Les Ruchers d'Enora.
- Stratégie d'amélioration continue : Questionnaire de satisfaction auprès des publics touchés.

LES **PUBLICS CIBLES**

Habitants du territoire, scolaires, visiteurs et touristes

COÛT DE L'ACTION

880 € HT

Coût des animations hors convention : 8 800€

LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE



- Lutter contre la prolifération du frelon asiatique
- Lutter contre la dissémination des abeilles et autres insectes pollinisateurs
- Protéger la biodiversité
- Limiter le danger éventuel pour les habitants

Consciente des enjeux sanitaires et environnementaux liés au développement des colonies de frelons asiatiques et du risque pour ses habitants, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a renouvelé sa convention avec le Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles (GDSA) de Seine-et-Marne.

La destruction des nids de frelons identifiés sur le territoire a ainsi été réalisée par le GDSA, à la charge de la collectivité. Cette année, 127 interventions ont eu lieu sur le territoire. En raison des conditions météorologiques de l'automne 2022, l'opération a été prolongée jusqu'à la fin du mois de novembre.

CONTRIBUTION
AUX AUTRES FINALITÉS



Rassure les habitants et promeneurs

LES INDICATEURS DE **MESURE DE L'ACTION**

- Nombre d'interventions sollicitées : 179 en 2022
- Nombre de nids détruits : 127

PARTIES PRENANTES & TYPE DE **DÉMARCHE**

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles.

LES **PUBLICS CIBLES**

Particuliers, écoles et services techniques des communes

COÛT DE L'ACTION

Convention

10 000 € HT

MAISON DE LA NATURE



- Exploiter un jardin pédagogique comprenant des zones refuges pour la faune
- Participer à la sauvegarde de l'abeille domestique avec l'installation de ruches
- Permettre aux différents publics de vivre une expérience dans la nature et leur faire découvrir la biodiversité grâce aux activités proposées
- Aborder de nombreux sujets des programmes scolaires en sensibilisant les élèves à la richesse des espaces naturels péri-urbains
- Sensibiliser de manière simple et concrète à la nature environnante

Située à l'orée de la forêt de Ferrières, la Maison de la Nature a été inaugurée en 2014 et déclarée d'intérêt communautaire en 2017 lors de l'intégration de la commune de Ferrières-en-Brie dans la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

Sur une emprise de 6 500 m², cet ensemble comprend une salle d'expositions et des bureaux, ainsi qu'un grand jardin d'environ 5 000 m². Il bénéficie d'un parking d'une centaine de places, réunissant ainsi toutes les conditions d'accueil du grand public et des groupes scolaires.

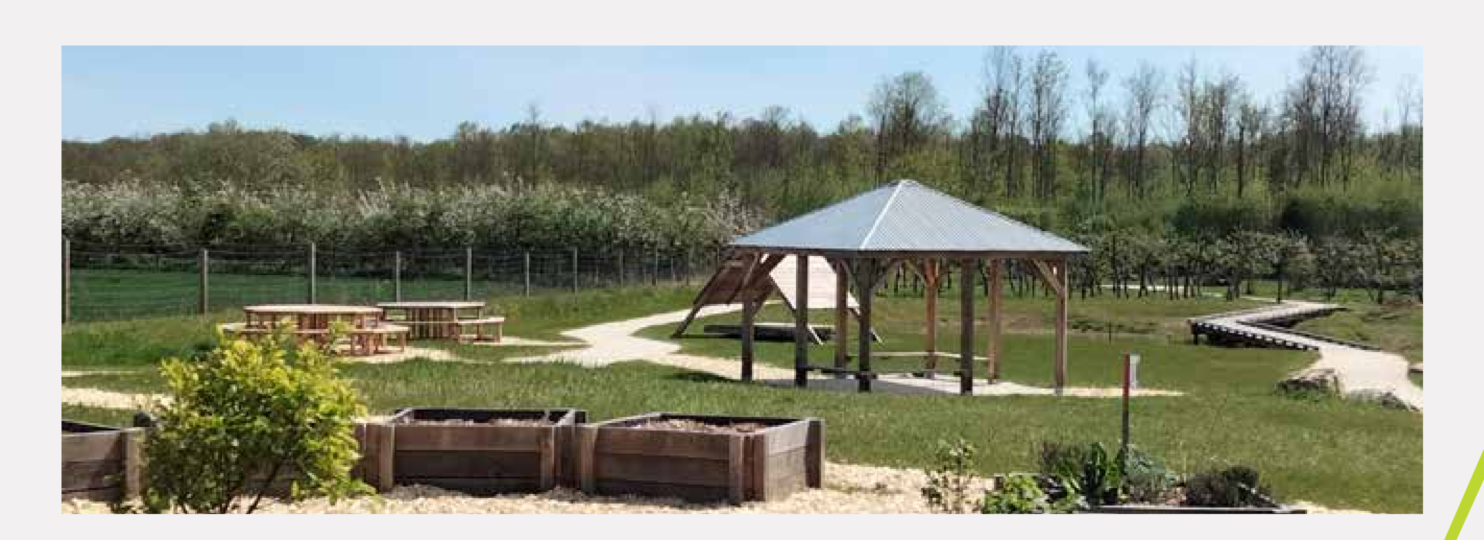
Animée depuis septembre 2018 par l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire, la Maison de la Nature se veut un lieu engagé dans le développement durable et la préservation de l'environnement. Elle propose ainsi au plus grand nombre de découvrir la richesse de la faune et de la flore locales et de s'impliquer dans sa préservation.

La Maison de la Nature devient un lieu d'échanges prisé des familles et de manière générale des publics désireux de renouer avec la nature, apprendre à observer la flore, bricoler des abris à insectes et des mangeoires à oiseaux, connaître l'apiculture…

L'année 2022 a vu l'achèvement des travaux d'aménagement du jardin qui avaient pour objectif de mettre en place différents espaces favorisant la biodiversité et qui accueillent aujourd'hui les visiteurs.

De nombreux rendez-vous sont proposés avec un animateur-jardinier dédié au site. La fresque de la biodiversité est un atelier également animé par l'équipe, ludique et collaboratif il a été dispensé dans un collège du territoire et auprès des membres du CAC 40.

Depuis deux ans, il est possible pour les habitants de participer au projet de compostage collectif mené sur le site. Préservation et valorisation de la biodiversité et décarbonation sont les maitres-mots de ce projet en évolution.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Sensibilise le public à une démarche écocitoyenne et responsable

Favorise la prise de conscience écologique



Crée des liens sociaux et intergénérationnels



Permet au public et notamment aux enfants de se reconnecter à la nature

Offre un cadre d'apprentissage agréable et un espace convivial



Incite au recyclage des déchets et à la limitation de ces derniers

Développe le tissu associatif et économique local

Développe les partenariats avec des associations et entreprises locales

LES INDICATEURS DE **MESURE DE L'ACTION**

- Nombre d'activités proposées : 110 ateliers en 2022 (y compris animations hors les murs)
- Nombre de visiteurs : 3 550 personnes (groupes et individuels)
- Retours des enseignants, des enfants, des familles
- Reconquête naturelle du site (inventaire écologique)
- Nombre de familles participant au projet de compostage collectif : 11

PARTIES PRENANTES & TYPE DE **DÉMARCHE**

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire et l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : commune de Ferrières-en-Brie, SIETREM.
- Démarche transversale : animations hors les murs (Fête des plantes à Jossigny, Festi'Terre à Chanteloup-en-Brie, Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier, vallées de la Brosse et de la Gondoire).
- Stratégie d'amélioration continue : L'animateur-jardinier se forme en permanence pour adapter ses ateliers au plus grand nombre. En 2021, une étudiante en alternance a été recrutée pour suivre le projet de développement du lieu et son contrat a été pérennisé sous forme de CDI en 2022.

LES **PUBLICS CIBLES**

Habitants du territoire, jeune public (groupes scolaires, centres de loisirs), personnes en situation de handicap, familles et touristes

COÛT DE L'ACTION

Personnel

45 000 € HT

Un animateur et une chargée de développement dédiées, le reste du personnel est mutualisé avec le moulin Russon

CARACTÉRISATION DES ZONES HUMIDES DU TERRITOIRE



Améliorer les connaissances des zones humides du territoire

Anticiper sur les projets d'aménagement

Permettre une meilleure protection des zones humides

Accompagner les communes dans la mise en œuvre de la réglementation liée à la protection des zones humides

Afin d'accompagner les communes dans la mise en œuvre de la réglementation liée à la protection des zones humides, Marne et Gondoire a missionné deux prestataires pour mener des prospections et caractériser ou non la présence de zones humides sur des secteurs pré-identifiés du territoire.

Ces études portent sur les secteurs définis par le croisement des opérations d'aménagement programmé de tous les PLU du territoire avec la cartographie des zones humides potentielles établie par l'État.

Une première campagne de prospections a été menée sur 8 communes du territoire durant l'année 2020 et s'est poursuivie sur l'année 2021. Une seconde campagne de prospections a débuté sur la fin d'année 2022 et se poursuivra début 2023.

Des parcelles à l'ouest de l'A104 ont notamment fait l'objet d'une caractérisation. Celles-ci se sont avérées être humides.

Les résultats de ces prospections terrain permettront aux communes de mieux les intégrer à leur PLU, aux porteurs de projets d'aménagements (communes, intercommunalité et privés) de lever tous doutes sur la présence d'une zone humide dans les périmètres des projets programmés et, dans le cas contraire, de mieux prendre en compte dans leurs projets la présence éventuelle d'une zone humide.



CONTRIBUTION
AUX AUTRES FINALITÉS



Atténue le réchauffement climatique



Limite les inondations

LES INDICATEURS DE **MESURE DE L'ACTION**

- Nombre et surface de parcelles prospectées : 28 parcelles sur les 132 totales pourront être prospectées (pas d'autorisation pour les autres), représentant 35 hectares sur un total de 51 hectares
- Nombre et surface de parcelles avérées humides : en attente des résultats

PARTIES PRENANTES & TYPE DE **DÉMARCHE**

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

LES **PUBLICS CIBLES**

Particuliers, communes

COÛT DE L'ACTION

± 14 000 € TTC

AMÉNAGEMENT DES BERGES DE LA MARNE

À LAGNY-SUR-MARNE ET MONTÉVRAIN



- **Assurer la continuité écologique des berges**
- **Renaturer les berges en supprimant les éléments minéraux**
- **Restaurer les milieux humides associés**
- **Protéger des espèces remarquables**
- **Stabiliser, consolider les berges du site**
- **Améliorer la qualité de vie des citoyens et promeneurs**
- **Développer le tourisme et les loisirs**

Le projet de valorisation du quai de la Gourdine à Lagny-sur-Marne s'inscrit dans la poursuite du projet d'aménagement de la rive opposée de la Marne à Thorigny-sur-Marne et Dampmart. Ces deux projets conjuguent renaturation des berges et aménagement de promenades.

Engagés depuis l'automne 2019, les travaux se poursuivent avec la quatrième des cinq phases, engagée en septembre 2022 dans le respect des prescriptions de l'arrêté préfectoral autorisant les travaux. Un écologue expert est missionné pour garantir le bon respect de ces mesures. Ces travaux démarrent au droit de la rue de l'Imprimerie jusqu'au niveau du square Foucher de Careil (exclu). Les berges sont artificielles (rideau de palplanches, muret en béton, ancien perré maçonné, tunage en pieux bois, recouvertes d'éléments autobloquants en béton dégradé, etc.) et dégradées (bois délité, effondrements, cavités, etc.). Dans la continuité de la précédente phase, l'enjeu du projet reste donc double : sécuritaire et écologique.

La volonté du projet est de réaliser une restauration de ces berges qui puisse allier une efficacité de la protection faces aux contraintes mécaniques, hydrauliques, végétales à un enrichissement écologique et paysager :

- stabiliser, consolider les berges du site,
- améliorer la qualité de vie des citoyens et promeneurs,
- améliorer les conditions de circulations et limiter le stationnement,
- développer le tourisme et les loisirs.

Le principe d'aménagement de la berge renaturée constitue la majorité du linéaire du quai. Il est composé d'une promenade partagée où le piéton est mis en valeur. Le talus des berges est renaturé par une végétation humide, espèces hélophytes et de grands arbres tiges de type saules, aulnes, frênes. Afin d'assurer au mieux l'ancrage de la berge et de résister à l'affouillement et à l'érosion, l'aménagement sous-fluvial se fait par un enrochement. Cette technique permet d'offrir des zones de caches pour les poissons.

Des belvédères et un platelage le long de la Marne offrent des espaces particuliers à l'interface. Ces aménagements animent la déambulation le long du quai de la Gourdine. Au droit du square Foucher de Careil, le projet prévoit la mise en place d'une plateforme sur la Marne d'une surface d'environ 400 m². Les partenaires financiers associés tout au long de l'élaboration du projet sont la Région Île-de-France, l'agence de l'eau Seine-Normandie et le Département de Seine-et-Marne.

Ces aménagements permettent de renforcer la biodiversité au cœur de Marne-la-Vallée et associent la mise en place de liaisons douces et d'espaces de promenade tournés vers la Marne.

La communauté d'agglomération a souhaité poursuivre cette démarche de valorisation des berges qui sont encore, par endroits, artificielles et dégradées. Ainsi, à l'automne 2022, une mission de maîtrise d'œuvre a été engagée pour la définition d'un projet d'aménagement d'un linéaire d'environ 1,8 km sur les berges de la Marne, à Montévrain en amont au niveau du moulin de Quincangrogne, jusqu'au quai de la Gourdine à l'aval, à Lagny-sur-Marne. Cet aménagement permettra de connecter les cheminements déjà présents de part et d'autre.

CONTRIBUTION
AUX AUTRES FINALITÉS



Restaure les zones humides et limite les phénomènes d'inondation



Améliore le cadre de vie des promeneurs, piétons et cyclistes

LES INDICATEURS DE **MESURE DE L'ACTION**

- Inventaires des espèces de faune et de flore : 30 espèces faunistiques protégées nationalement dont 23 espèces d'oiseaux, 1 espèce d'amphibien, 1 espèce de mammifère, 5 espèces protégées de chiroptères, 6 espèces floristiques remarquables dont 1 plante protégée, 12 types d'habitat.
- Financement de l'opération par les partenaires
- Fréquentation du site

PARTIES PRENANTES & TYPE DE **DÉMARCHE**

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : Voies navigables de France, agence de l'eau Seine-Normandie, Région Île-de-France, Département de Seine-et-Marne, Entente Marne, Institut national de recherches archéologiques préventives, Services départementaux de l'Architecture et du Patrimoine, communes de Montévrain et Lagny-sur-Marne.

LES **PUBLICS CIBLES**

Habitants riverains, habitants du territoire et promeneurs, usagers de la Marne

COÛT DE L'ACTION

Études (MOE et prestations annexes)

± 390 000 € HT **pour Lagny-sur-Marne**

± 300 000 € HT **pour le linéaire d'1,8 km de Montévrain à Lagny-sur-Marne**

(hors Subventions Région Île-de-France - agence de l'eau Seine-Normandie - Entente Marne)

Travaux : quai de la Gourdine

6 820 000 € HT

(montant pour les 5 tranches, hors Subventions CRIF Département AESN)



 *Quai de la Gourdine*

EXPLOITATION ET SURVEILLANCE DES BARRAGES ET DIGUE



Répondre aux obligations réglementaires

Entretenir et surveiller les ouvrages

Protéger la population du risque d'inondation

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, au travers de sa compétence assainissement et gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI), exploite et surveille deux barrages et une digue. Les deux barrages sont classés en catégorie C : le barrage de l'étang de la Loy situé sur la commune de Gouvernes et le barrage du bassin des Corbins à Montévrain. La digue du quai du Pré Long est quant à elle située sur la commune de Lagny-sur-Marne et est classée en catégorie D, l'intercommunalité réalise donc également une surveillance de l'ouvrage hydraulique conformément aux prescriptions réglementaires.

L'objectif de la digue du quai Pré Long est de protéger la population riveraine de la Marne d'une crue de type "avril 1983", soit une hausse de 4,45 m du niveau de l'eau de la Marne.

Les deux barrages construits en travers des cours d'eau de la Brosse (pour le barrage de la Loy) et du Bicheret (pour le barrage des Corbins) ont pour but de stocker une certaine quantité d'eau pour réguler le débit de ces derniers afin de contrôler les crues.



Quai du pré long

L'exploitation des ouvrages a consisté à réaliser :

- l'entretien courant de la végétation et des ouvrages hydrauliques : évacuation des embâcles (barrage de la Loy), digue du quai Pré Long, curage des ouvrages
- le remplacement de la ligne de vie et du garde-corps au niveau du déversoir et du changement des capots des piézomètres (barrage de la Loy)
- le nettoyage de piézomètres (barrage de la Loy)
- la maintenance des sondes de niveau
- une étude géotechnique dans le cadre de l'étude de dangers (pour les 3 ouvrages)
- une étude pour la réhabilitation de la buse de sortie du déversoir récent (barrage de la Loy))
- la mise en place d'une échelle limnimétrique (barrage des Corbins) et la mise en conformité de la grille anti-intrusion de la galerie du déversoir

La surveillance des ouvrages a consisté à réaliser :

- deux visites programmées avec manœuvre des vannes pour identifier tous les désordres pouvant affecter la sécurité de l'ouvrage
- le suivi mensuel des appareils d'auscultation (piézomètres, inclinomètres verticaux, repères de tassement), abonnement au site Vigicrue pour recevoir les alertes
- exercice avec les services techniques de la commune de Lagny-sur-Marne pour la pose des batardeaux (digue)
- surveillance du barrage de la Loy en période de crue exceptionnelle en janvier
- surveillance de digue (niveau 1 - état de veille) en janvier

CONTRIBUTION
AUX AUTRES FINALITÉS



Permet de contrôler les crues et préserver la population du risque d'inondation

LES INDICATEURS DE **MESURE DE L'ACTION**

- Nombre de visites programmées réalisées par ouvrage : 2

PARTIES PRENANTES & TYPE DE **DÉMARCHE**

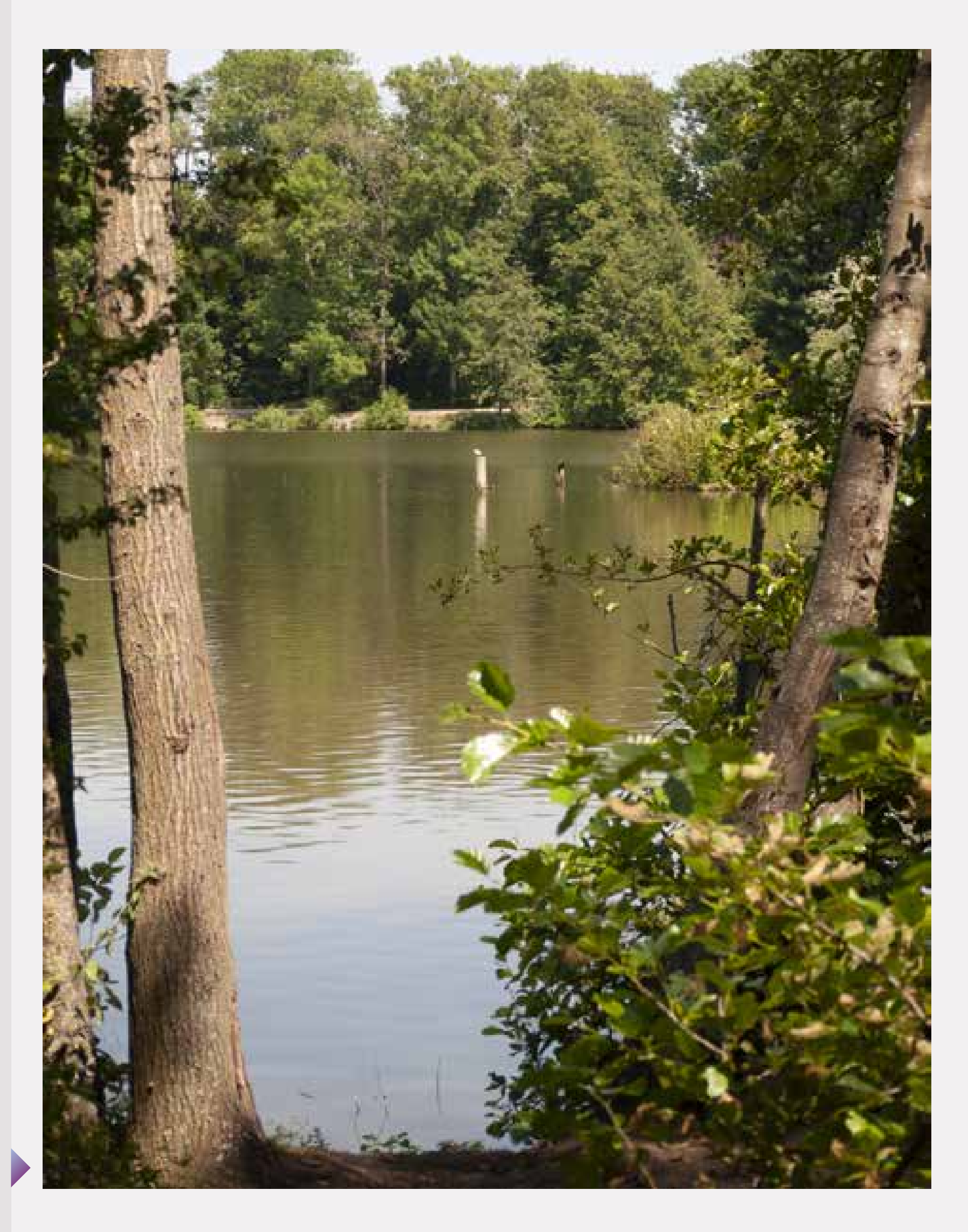
- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : la Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie, la Direction départementale des Territoires de Seine-et-Marne, les communes, les riverains.

LES **PUBLICS CIBLES**

Riverains de la digue du quai Pré Long, des barrages de l'étang de la Loy et du bassin des Corbins

COÛT DE L'ACTION

150 600 € HT



Etang de la Loy
© Théo Guerlet

PLAN DE GESTION DES COURS D'EAU



Connaître le comportement et l'état des cours d'eau du territoire pour mettre en place des mesures de gestion adaptées

Optimiser la gestion et la protection des milieux aquatiques

Anticiper le risque d'inondation

Informer et protéger les riverains des secteurs inondables

Fin 2017, Marne et Gondoire a engagé une étude pour la réalisation d'un plan de gestion des cours d'eau de son territoire. Cette étude vise à compléter les connaissances sur les milieux aquatiques du territoire, élaborer la stratégie de suivi et d'évaluation des effets écologiques des opérations de restauration des rus et bassins, préserver les habitats aquatiques sur le plan qualitatif et quantitatif, favoriser la présence d'espèces patrimoniales (faune et flore), et aussi se prémunir contre le risque d'inondation.

- Près de 43 km de cours d'eau ont été parcourus par les équipes d'experts hydrologues, écologues et géomètres
- 194 tronçons (portion de cours d'eau) homogènes ont été identifiés sur le linéaire
- Sur ces 194 tronçons, 98 sont classés en bon voire très bon état
- Ces tronçons représentent 25 733 m, soit 59% du linéaire étudié
- Un suivi physico-chimique est assuré sur le territoire depuis 2008

Une modélisation hydraulique a été réalisée afin d'identifier les secteurs les plus exposés aux risques d'inondation sur le territoire et mieux identifier les actions à mettre en œuvre par la suite.

Les travaux préconisés dans l'étude sont notamment :

- remises à ciel ouvert de tronçons busés,
- dérasement de seuils transversaux,
- création de zones d'habitats favorables à la faune piscicole,
- restauration de la morpho-dynamique du cours d'eau,
- mise en place d'aménagements favorisant les échanges entre les espèces.

Dans le cadre de cette étude, un appel à la mémoire de crues des habitants du territoire a été lancé afin de récolter le plus d'informations possibles sur les secteurs confrontés aux inondations.

Afin de pouvoir réaliser les travaux dans un délai raisonnable avec une réactivité satisfaisante, un marché de maîtrise d'œuvre à bons de commande a été engagé fin 2022.





CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Lutte contre le risque d'inondation



Rassure les riverains



Contribue à une meilleure connaissance et gestion des rus, et ainsi à une meilleure prévention du risque

LES INDICATEURS DE **MESURE DE L'ACTION**

- Mesures des débits
- Suivi cartographique des inondations
- Nombre d'interventions
- État écologique des cours d'eau

PARTIES PRENANTES & TYPE DE **DÉMARCHE**

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : Bureau d'étude Confluences.

LES **PUBLICS CIBLES**

Population riveraine des cours d'eau du territoire

COÛT DE L'ACTION

79 950 € HT

Pour l'étude

DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL



POUR L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU



Assurer une bonne fonctionnalité hydraulique des cours d'eau du territoire

Assurer la continuité écologique des cours d'eau

Restaurer les milieux aquatiques

L'étude pour la réalisation d'un plan de gestion des cours d'eau du territoire a mis en évidence la nécessité de mener des opérations d'entretien des cours d'eau estimées à 200 000 € HT sur l'ensemble du linéaire pour les 5 premières années :

- **Les interventions sur la végétation (fauche, élagage, sélection de la ripisylve, gestion des espèces exotiques envahissantes, plantations…)**
- **Gestion des embâcles et chablis**
- **Gestion des déchets**

L'exercice de la compétence GEMAPI ne remet pas en cause les droits et devoirs des propriétaires au titre du Code de l'environnement en contrepartie du droit d'usage de l'eau et du droit de pêche. Pour autant, certaines carences dans l'entretien des cours d'eau par les propriétaires sont constatées et des travaux s'avèrent nécessaires pour rétablir le bon état de la trame bleue et limiter l'aléa inondation pour protéger les biens et les personnes. Les propriétés privées représentent 41 % du linéaire.

Afin de permettre la réalisation des prestations d'entretien en domaine privé, Marne et Gondoire a recouru à une déclaration d'intérêt général (DIG) "entretien". Cette autorisation prise par arrêté préfectoral s'établira sur une durée de 5 ans renouvelable.

CONTRIBUTION
AUX AUTRES FINALITÉS



Lutte contre le risque d'inondation

LES INDICATEURS DE **MESURE DE L'ACTION**

- Suivi des inondations
- Nombre d'interventions d'entretien
- État écologique des cours d'eau

PARTIES PRENANTES & TYPE DE **DÉMARCHE**

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale avec le prestataire et la Direction départementale des territoires.

LES **PUBLICS CIBLES**

Population riveraine des cours d'eau du territoire

COÛT DE L'ACTION

13 000 €

Coût de l'étude

± 200 000 €

Pour l'entretien sur 5 ans

SUIVI DE LA QUALITÉ DES COURS D'EAU

& DES PLANS D'EAU



Répondre aux obligations réglementaires issues des instructions de la loi sur l'eau en matière de suivi qualité des bassins de retenue des eaux pluviales

Orienter la programmation des investissements en matière d'assainissement et de travaux d'aménagement

Vérifier l'efficacité des politiques de lutte contre la pollution et des projets d'aménagements

Identifier les altérations éventuelles du fait des diverses pressions humaines et en suivre les évolutions

Apprécier sur le long terme l'état de santé du patrimoine que constituent les cours d'eau et les plans d'eau

Suivre régulièrement le débit des cours d'eau, et de façon générale le régime hydraulique des bassins et des chaines de bassins

Estimer l'impact des bassins de retenue créés dans le cadre des urbanisations en ZAC, etc.

Informer le public sur la qualité des cours d'eau et des bassins

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, au travers de ses compétences actuelles (assainissement, environnement et GEMAPI), est concernée par le suivi physico-chimique et quantitatif des cours d'eau et des plans d'eau sur son territoire.

Ainsi, Marne et Gondoire conduit, depuis 2008, un programme d'observation de la qualité physico-chimique, biologique et quantitatif de ses cours d'eau et plans d'eau. Les prélèvements, les analyses en laboratoire et le traitement des données sont confiés à un prestataire extérieur. Les données sont ensuite transmises aux bureaux d'études, aux services de l'État et aux aménageurs.

Par ailleurs, la Gondoire, ses affluents et le ru du Bicheret doivent respecter l'objectif de qualité 1 B ou la classe de "bonne" qualité et la communauté d'agglomération doit répondre aux obligations réglementaires de suivi qualité des bassins de retenues des eaux pluviales issues des arrêtés préfectoraux pris au titre de la loi sur l'eau. L'intercommunalité suit ainsi 34 bassins en eau en 2021.

Marne et Gondoire intervient également lors de pollution de cours d'eau ou de bassins. Ainsi en 2022, elle a procédé, par l'intermédiaire de son fermier VEOLIA, à une dépollution aux hydrocarbures du ru de la Gondoire à Conches sur Gondoire. Elle a également géré le phénomène de bloom de cyanobactéries au niveau de l'étang de la Loy à Gouvernes et du bassin de Fontenelle à Montévrain.

Le service assainissement réalise aussi selon la localisation des contrôles pour vérifier la conformité des installations d'assainissement.

CONTRIBUTION
AUX AUTRES FINALITÉS



Contribue à la lutte contre la pollution des cours d'eau

LES INDICATEURS DE **MESURE DE L'ACTION**

- Nombre de prélèvements par an
- Évolution de l'état des cours d'eau par le suivi de critères spécifiques types $NH4+$

PARTIES PRENANTES & TYPE DE **DÉMARCHE**

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

LES **PUBLICS CIBLES**

Habitants du territoire, bureaux d'études, pêcheurs et services de l'État

COÛT DE L'ACTION

61 666 € HT



Prélèvement phytoplancton
Bassin des corbins à Montévrain

RÉOUVERTURE DU

RU DU BICHERET À MONTÉVRAIN



Ouvrir le cours d'eau au niveau de son exutoire sur sa partie busée	**Requalifier l'exutoire au niveau de la berge de la Marne par des techniques végétales**
Créer une zone d'expansion des crues et d'une zone humide associée	**Atténuer les désordres hydrauliques sur l'aval du ru du Bicheret**
Restaurer les habitats rivulaires et milieux associés	

Compte tenu des désordres hydrauliques constatés sur l'aval du ru du Bicheret à Montévrain, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a réalisé la remise à ciel du cours d'eau sur un linéaire de près de 100 mètres et le redimensionnement de son ouvrage de franchissement routier pour une crue cinquantennale.

Les aménagements réalisés :

- Dévoiement et adaptation des réseaux (réseau eaux usées en refoulement, réseaux HT et BT d'ENEDIS…) au niveau de l'ouvrage de franchissement
- Création d'un nouveau lit jusqu'à la confluence avec la Marne (cf. photos ci-dessous)
- Aménagement d'une annexe hydraulique
- Reprise de l'ouvrage de franchissement (redimensionnement pour des crues cinquantennales et rétablissement de la continuité écologique avec la constitution d'un lit au niveau du radier de l'ouvrage)
- Mise en place d'une passerelle piétonne et cycle en bord de Marne pour maintenir la continuité de la servitude de marché pied
- Création d'un cheminement en grave





Avant travaux

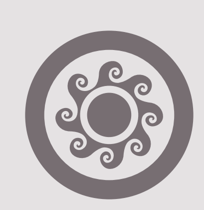


Après travaux

CONTRIBUTION
AUX AUTRES FINALITÉS



Restaure le milieu comme annexe hydraulique du cours d'eau tout en diminuant les désordres hydrauliques du secteur



En permettant l'accès au site à la promenade

LES INDICATEURS DE **MESURE DE L'ACTION**

- Linéaire du ru rouvert : 97ml
- Surface de zones humides créée
- Correction des désordres observés

PARTIES PRENANTES & TYPE DE **DÉMARCHE**

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associées : Département de Seine-et-Marne, commune de Montévrain, Agence de l'Eau Seine Normandie, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France, Voies navigables de France.

LES **PUBLICS CIBLES**

Habitants et usagers du chemin de promenade en berge de Marne

COÛT DE L'ACTION

583 692 € HT

Coût des travaux

PPI ASSAINISSEMENT

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT



Desservir, par un réseau de collecte des eaux usées, l'ensemble des habitations situées en zone d'assainissement collectif

Mettre en séparatif (réseaux eaux usées/eaux pluviales) l'ensemble des réseaux unitaires présents sur le territoire

Accompagner les riverains dans leurs travaux de mise en conformité des installations intérieures afin d'optimiser au maximum les taux de raccordement et de mise en conformité

Réhabiliter les réseaux d'assainissement dégradés

Mettre en œuvre des ouvrages de prétraitement des eaux pluviales avant leur rejet dans le milieu naturel

Atteindre le bon état écologique et chimique des masses d'eau du territoire

Depuis 2008, la mise en œuvre des travaux d'assainissement repose sur un programme pluriannuel d'investissement (PPI) qui a été établi grâce notamment aux schémas directeurs d'assainissement de chaque commune, au diagnostic général des réseaux mené par le SIAM (2012-2014) et à l'étude d'avant-projet général (2008) qui a permis d'établir une hiérarchisation des travaux en fonction des risques de pollution et des bassins versants (travaux réalisés de l'aval vers l'amont).

À ce jour, un PPI a été élaboré par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire afin de déterminer les travaux à réaliser sur la période de 2015 à 2022 comprenant un investissement ambitieux de 38 millions d'euros.

Celui-ci est mis en œuvre conformément à la charte nationale de qualité des réseaux d'assainissement ainsi qu'à la charte du développement durable dans le cadre de la politique de l'eau du département.

CONTRIBUTION
AUX AUTRES FINALITÉS



Lutte contre la pollution des cours d'eau



Favorise la mise en conformité des installations des riverains

LES INDICATEURS DE **MESURE DE L'ACTION**

- Suivi écologique des cours d'eau
- Taux de raccordement au réseau public d'assainissement
- Taux de conformité des raccordements

PARTIES PRENANTES & TYPE DE **DÉMARCHE**

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire en tant que maître d'ouvrage avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) et du Département de Seine-et-Marne.

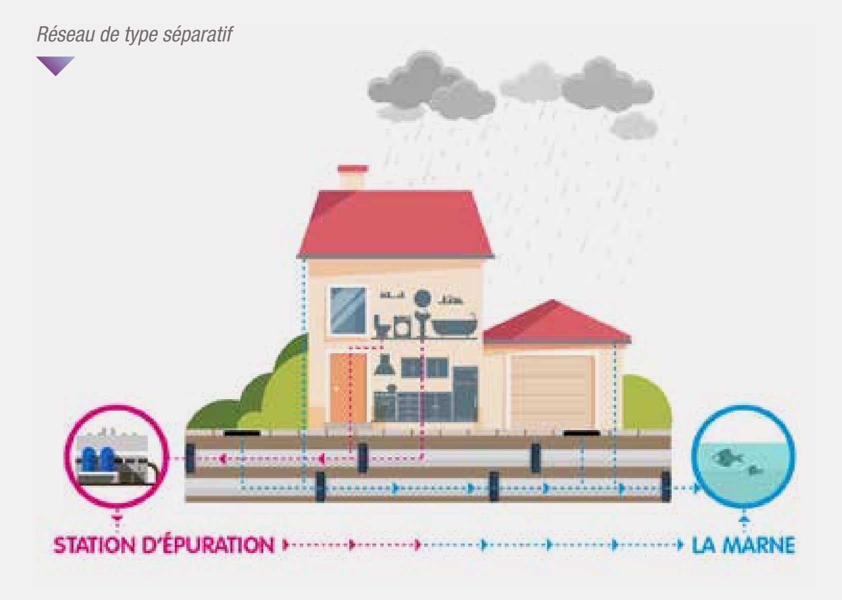
LES **PUBLICS CIBLES**

Les habitants du territoire

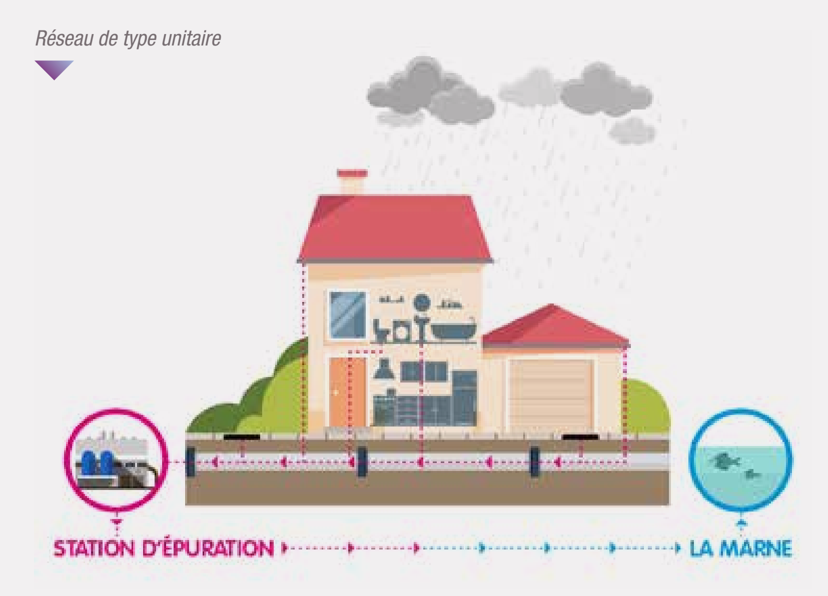
COÛT DE L'ACTION

38.3 M € HT sur 8 ans (2015-2022)

Réseau de type séparatif



Réseau de type unitaire



MARQUAGES

"ICI COMMENCE LA MARNE"



Sensibiliser les citoyens aux bons gestes avec un message qui interpelle

Prévenir les pollutions du milieu aquatique

Le territoire de Marne et Gondoire est régulièrement confronté à des pollutions de ses cours d'eau et étangs consécutives à des déversements de déchets ou de produits chimiques directement dans les avaloirs (grilles) d'eaux pluviales.

C'est pour cette raison que l'intercommunalité a souhaité rappeler à la population que les eaux pluviales recueillies par les avaloirs sont directement connectées au milieu naturel récepteur, les cours d'eau. La campagne de sensibilisation "Ici commence la Marne", mise en place en 2019 et poursuivie les années suivantes a permis de rappeler les bons gestes, à savoir de ne plus rien jeter dans les avaloirs (produits chimiques, mégots etc.). Le message "Ici commence la Marne - Ne rien jeter" est ainsi appliqué à l'aide de pochoirs au niveau des avaloirs visibles, sensibles.

En 2022, 15 communes ont bénéficié de cette campagne ou de matériel permettant de réaliser les marquages en interne.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Sensibilise les habitants à la préservation des milieux naturels



Favorise la prise de conscience sur l'importance des petits gestes

LES INDICATEURS DE **MESURE DE L'ACTION**

- Nombre de communes ayant bénéficié de la campagne : 15 en 2022

PARTIES PRENANTES & TYPE DE **DÉMARCHE**

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

LES **PUBLICS CIBLES**

Habitants

COÛT DE L'ACTION

72 € HT

L'ÉCHO LOGIQUE



- Sensibiliser les habitants et les agents de la collectivité et des communes du territoire à l'environnement
- Promouvoir les gestes écoresponsables
- Mettre en avant les actualités environnementales auprès d'un public non averti

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire effectue une veille de l'actualité environnementale sur l'échelle nationale et locale. Cette veille est partagée auprès des agents de la collectivité et des habitants par l'intermédiaire d'une parution bimensuelle : l'Écho Logique. L'information y est traitée sous forme d'infographie. Plusieurs thèmes ont été abordés en 2022, la qualité de l'air, la qualité de l'eau et les économies d'énergies.

LES INDICATEURS DE **MESURE DE L'ACTION**

- Taux d'ouverture moyen : 59 % en 2022
- Nombre de participants aux événements ou actions proposées

PARTIES PRENANTES & TYPE DE **DÉMARCHE**

- Pilotage par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Collaboration avec l'ensemble des éco-organismes du territoire et des différents acteurs institutionnels tels que l'ADEME, Eco-emballages, le Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit, Bruitparif, le Département de Seine-et-Marne et la Région Île-de-France.

LES **PUBLICS CIBLES**

Particuliers, entreprises, copropriétaires, habitants, etc.

COÛT DE L'ACTION

0 € HT

(création en interne, diffusion numérique)

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Promeut les gestes écoresponsables



PARTIE III

LA COHÉSION SOCIALE & LA SOLIDARITÉ

ENTRE LES TERRITOIRES & LES GÉNÉRATIONS

FRANCE SERVICES MARNE ET GONDOIRE



Réduire les fractures territoriales et sociales	Accompagner et former à l'usage du numérique
Garantir l'accès de tous au droit commun	Aider dans les démarches administratives

France services délivre une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. En un lieu unique, les usagers sont accompagnés par des agents dans leurs démarches de la vie quotidienne (prestations sociales, accès à l'emploi, transports, énergie, prévention santé, accès aux organismes d'accompagnement à l'entrepreneuriat et à la création d'association, etc.). De l'information à l'accompagnement sur des démarches spécifiques, l'établissement offre une présence humaine et des outils numériques.

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a obtenu le label France services le 30 janvier 2021. La maison France services de Marne et Gondoire est installée au sein du quartier prioritaire de la politique de la ville à Orly Parc à Lagny-sur-Marne dans les locaux du centre socio-culturel Mix'City. Elle permet ainsi d'assurer une présence de proximité et offre à tous les habitants du territoire de Marne et Gondoire une aide, une écoute et un accompagnement de qualité dans leurs démarches de la vie quotidienne.

Depuis 2020, deux référents accompagnent les usagers dans leurs démarches administratives. En 2022, plus de 3 070 personnes ont été accompagnées dans leurs démarches d'accès aux droits.

CONTRIBUTION
AUX AUTRES FINALITÉS



Lutte contre l'exclusion et l'isolement

LES INDICATEURS DE **MESURE DE L'ACTION**

- Plus de 3 070 personnes accompagnées dans leurs démarches en 2022

PARTIES PRENANTES & TYPE DE **DÉMARCHE**

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale : neuf opérateurs nationaux partenaires du programme national interviennent à la maison France services de Marne et Gondoire : Pôle emploi, la Caisse nationale d'assurance maladie, la Caisse nationale d'assurance vieillesse, la Caisse nationale des allocations familiales, la Poste, la préfecture et la sous-préfecture, l'Agence nationale des titres sécurisés, la Direction départementales des finances publiques et la Mutuelle sociale agricole. Les collectivités, les associations d'accès aux droits ou de défense des usagers sont également des partenaires incontournables de France services.
- Démarche transversale en favorisant l'accès au droit commun pour tous les habitants du territoire, notamment les habitants du quartier prioritaire Orly Parc, des territoires ruraux et pour les femmes victimes de violences conjugales du territoire et en luttant contre l'image négative du QPV (ouverture du quartier vers l'extérieur).

LES **PUBLICS CIBLES**

Habitants du territoire, femmes victimes de violences, acteurs associatifs et institutionnels

COÛT DE L'ACTION

La mise en place de cette action s'inscrit dans le cadre des priorités établies par le Commissariat général à l'égalité des territoires et par la Caisse des Dépôts.

Le coût de cette action se limite aux salaires des animateurs France services et à leurs formations.



ACTION POUR L'OFFRE DE SOIN

ET LA PRÉVENTION SANTÉ



Maintenir une offre de soin étoffée et diversifiée face aux départs en retraite de professionnels et à la croissance démographique du secteur

Améliorer le parcours de soin du patient par une prise en charge pluridisciplinaire et favoriser les pratiques innovantes

Renforcer l'égalité territoriale et sociale dans l'accès aux soins

Participer à la prévention dans les domaines prioritaires

L'Île-de-France fait partie des régions de France les plus exposées au non-remplacement des médecins partant en retraite. Marne et Gondoire entend tirer parti de son cadre de vie, de son réseau de transports, de son centre hospitalier de premier plan et de son tissu médico-social dense pour favoriser les installations. La communauté d'agglomération investit dans les structures de groupe, mode d'exercice prisé par les professionnels médicaux et paramédicaux pour faire face aux nouveaux besoins des habitants.

La maison de santé pluriprofessionnelle Simone Veil, édifiée par la communauté d'agglomération, a ouvert ses portes en 2019 à Lagny-sur-Marne dans le Parc Saint-Jean, ancien site de l'hôpital. Le bâtiment de 770 m² est loué aux professionnels de santé réunis en SISA (société interprofessionnelle de soins ambulatoires). L'équipe comprend trois médecins généralistes, deux infirmières, une sage-femme, deux orthophonistes, une psychiatre, un kinésithérapeute, une diététicienne et un pédicure-podologue. Des locaux sont encore disponibles pour trois nouveaux médecins et des kinésithérapeutes.

D'autres cabinets regroupés vont compléter l'offre de soin sur le territoire, notamment à Dampmart où la communauté d'agglomération a restauré 650 m² d'anciens locaux industriels pour ouvrir un pôle rassemblant une douzaine de professionnels de santé comprenant médecins, infirmière et kinésithérapeutes. Les travaux se sont achevés et l'établissement a ouvert ses portes en novembre 2022.

En partenariat avec le Grand hôpital de l'est francilien, la communauté d'agglomération a organisé des dépistages VIH, hépatites, syphilis devant les gares de Lagny-Thorigny le 12 mai et Bussy-Saint-Georges le 2 juin. 88 prises de sang ont été réalisées. L'association Aides réalisait aussi des TROD (tests rapides).

Le 5 avril, l'intercommunalité a également organisé une visio-conférence sur les addictions afin de donner des clés pour repérer, alerter et orienter les victimes. 48 professionnels du champ social et de la santé y ont participé. Ces conférences étaient menées par le docteur Mathieu Royer, médecin addictologue au Grand hôpital de l'est francilien et responsable du centre de soin et de consultation spécialisé de Coulommiers.



La maison de santé le long de la nouvelle rue Simone Veil en octobre 2019

CONTRIBUTION
AUX AUTRES FINALITÉS



Renforce l'accès aux soins des habitants

LES INDICATEURS DE **MESURE DE L'ACTION**

Professionnels de santé

- Nombre de professionnels établis dans la maison de santé pluriprofessionnelle : 13 en 2022
- Type et nombre d'actions de santé publique menées par an, évolutives en fonction des pathologies constatées : 88 prises de sang dans le cadre des 2 journée de dépistage

Patientèle

- Volume, évolution, composition, satisfaction

PARTIES PRENANTES & TYPE DE **DÉMARCHE**

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire et les professionnels de santé réunis en société interprofessionnelle de soins ambulatoires.
- Partenaires associés : Agence régionale de santé, Département de Seine-et-Marne, Assurance maladie de Seine-et-Marne, Union régionale des professionnels de santé, réseaux de santé, Grand hôpital de l'est francilien, Liens santé 77, association Aides, ville de Lagny-sur-Marne.
- Stratégie d'amélioration continue au travers d'échanges et de réunions régulières entre les professionnels de la maison de santé et entre l'agglomération et les professionnels. Adaptations en fonction de la montée en charge et des retours des professionnels et des usagers.
- Modèle dont l'évaluation concourra à la définition d'initiatives pour l'offre de soin en d'autres points du territoire.

LES **PUBLICS CIBLES**

Habitants du cœur urbain, porteurs de pathologies chroniques

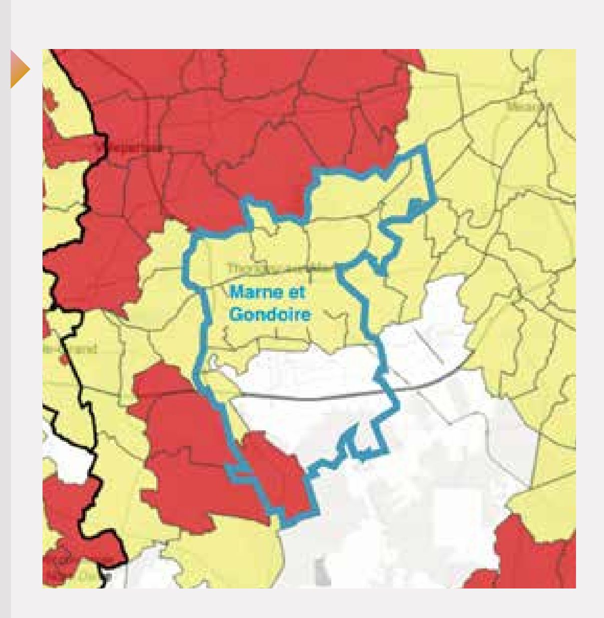
COÛT DE L'ACTION

3 000 000 € HT

Subvention du Conseil départemental de Seine-et-Marne : 1 000 000 €
(Contrat intercommunal de développement)

Subvention de l'Agence régionale de santé : 250 000 € (protocole ARS - URPS)

16 communes de Marne et Gondoire font l'objet d'une vigilance accrue des autorités de santé pour l'accessibilité aux médecins généralistes (zones jaunes et rouges).



MÉDIATION PAR LES PAIRS



- Participer à la lutte contre les violences et incivilités scolaires
- Valoriser les actions du vivre ensemble
- Former les élèves de l'élémentaire à la médiation
- Désigner des médiateurs "élèves" au sein des établissements
- Apaiser les tensions et résoudre les problèmes rencontrés dans la cour de l'école

La mise en place du contrat de ville de Marne et Gondoire a permis d'expérimenter des actions dont certaines ont été par la suite étendues sur le territoire.

La médiation par les pairs a été mise en place en 2017 en partenariat avec l'école Fort du Bois à Lagny-sur-Marne. Depuis 2019, cette action a été étendue à des écoles installées dans les communes de Montévrain, Thorigny-sur-Marne, Pomponne et Gouvernes. Cette action se déroule au sein de 7 écoles élémentaires en partenariat avec l'Éducation nationale.

La médiation est un outil essentiel pour apaiser les tensions. À travers la formation par un médiateur, la communauté d'agglomération a voulu participer à la lutte contre les violences, les incivilités scolaires et à la valorisation des actions du vivre ensemble en formant, dès le plus jeune âge, les élèves à la médiation.

La formation des élèves permet de laisser parler les enfants librement, d'apaiser et de résoudre les problèmes rencontrés dans la cour de l'école.

L'enfant prend l'habitude de ne plus régler les difficultés à travers la violence mais à travers l'échange. La remise d'un brassard à l'issue de la formation des élèves permet d'être reconnu par les autres élèves comme étant facilitateur de résolution de conflits.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Apaise le climat scolaire

Facilite le vivre ensemble

LES INDICATEURS DE **MESURE DE L'ACTION**

- 154 élèves-médiateurs en 2022 dans sept écoles du territoire
- Mobilisation des élèves, parents, acteurs
- Ressenti de l'amélioration du climat scolaire par les élèves, parents, acteurs

PARTIES PRENANTES & TYPE DE **DÉMARCHE**

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

LES **PUBLICS CIBLES**

Les élèves d'établissements scolaires

COÛT DE L'ACTION

4 750 € HT



“DESCENTE DE MOTS“



- Lutter contre toutes les formes de violences dans les quartiers populaires
- Rapprocher la population des forces de sécurité
- Sensibiliser les jeunes et leurs familles aux phénomènes de bandes
- Instaurer un dialogue entre les forces de police et la population
- Prévenir les phénomènes de bandes
- Sensibiliser les jeunes aux risques encourus
- Assurer une présence des professionnels de terrains à des horaires atypique
- Apprendre à gérer ses émotions à travers l’écriture “Libérer la parole”
- Favoriser la rencontre et le dialogue entre jeunes issus de différents quartiers sensibles au sein d’une structure centrale

Ce projet s’adresse aux jeunes de 10 à 25 ans et leurs familles.

L’objectif est de sensibiliser les jeunes aux phénomènes de bandes en allant à leur rencontre par l’intermédiaire de l’écriture et de la musique pour lutter contre les rixes.

Depuis septembre 2021, en partenariat avec le ville de Lagny-sur-Marne, des jeunes issus de différents quartiers se sont rencontrés à raison de 3 heures, une fois par semaine en soirée ou week-end, hors vacances scolaires, autour d’ateliers d’écriture intitulé “Descente de mots” animé par Adama Camara en présence du médiateur social de Marne et Gondoire. Ces ateliers avaient pour but de sensibiliser les jeunes investis aux phénomènes de bandes et surtout de pouvoir “libérer la parole” dans un espace dédié en les incitant à s’interroger sur leurs actes, leur place dans la société en tant que citoyen de demain et de réfléchir à leur devenir.



© Melanie Le Manach

CONTRIBUTION
AUX AUTRES FINALITÉS



Agit en faveur de la tranquillité publique

LES INDICATEURS DE **MESURE DE L'ACTION**

- Le projet "Descente de Mots" a accueilli 52 jeunes jeunes âgés de 12 à 31 ans

PARTIES PRENANTES & TYPE DE **DÉMARCHE**

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire. Coanimation par le prestataire Adama Camara et le médiateur social de l'intercommunalité.
- Démarche partenariale avec la ville de Lagny-sur-Marne et avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires pour une partie du financement, complété par le fond de interministériel de prévention de la délinquance.
- Cette action est inscrite au sein du contrat intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance de Marne et Gondoire.

LES **PUBLICS CIBLES**

Jeunes âgés de 10 à 25 ans habitants le territoire de Marne et Gondoire

COÛT DE L'ACTION

18 000 €

ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE



- Se conformer aux obligations du schéma départemental
- Contribuer à l'insertion et à la scolarisation des populations de gens du voyages
- Faciliter l'accueil des populations de gens du voyage et leur sédentarisation

Au titre de ses compétences obligatoires, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire doit assurer la réalisation, l'entretien et la gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux pour les gens du voyage.

L'intercommunalité gère des aires inscrites dans le schéma départemental pour l'accueil des gens du voyages réparti comme suit : une aire d'accueil à Saint-Thibault-des-Vignes (30 places) une seconde à Lagny-sur-Marne (20 places) avec des terrains familiaux (20 places) et une aire de grand passage située à Saint-Thibault-des-Vignes.

En 2022, la communauté d'agglomération est intervenue sur les deux sites notamment pour des travaux de voirie et de sécurisation.

LES INDICATEURS DE **MESURE DE L'ACTION**

- 5 groupes accueillis sur l'aire de grand passage d'avril à septembre 2022 soit 1 030 caravanes pour 79 jours d'occupation de l'aire de grand passage située à Saint-Thibault-des-Vignes.
- 21 137 jours d'occupation en 2022 sur les aires d'accueil des gens du voyage de Saint-Thibault-des-Vignes et de Lagny-sur-Marne

PARTIES PRENANTES & TYPE DE **DÉMARCHE**

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires : Gestionnaires, État, CAF, Département, Région, communes, associations.

LES **PUBLICS CIBLES**

Gens du voyage

COÛT DE L'ACTION

371 000 € TTC en 2022

CONTRIBUTION
AUX AUTRES FINALITÉS



Favorise l'intégration des populations itinérantes dans la société

Contribue à garantir un accueil adapté aux gens du voyage

ATELIER DE CONVERSATION FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE



Favoriser et faciliter l'apprentissage de la langue française

Contribuer à l'insertion des personnes non-francophones

Accompagnés par une personne du Secours Populaire français, les bibliothécaires du réseau des médiathèques proposent régulièrement (environ une fois par mois) des ateliers de conversation destinés aux non-francophones.

Ces ateliers sont l'occasion de pratiquer la langue française, de se familiariser avec, et de l'apprendre en toute convivialité et bienveillance.

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- 17 rendez-vous dans l'année, soit 160 personnes concernées par ces ateliers

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

LES PUBLICS CIBLES

Public non francophone ou en difficulté avec l'apprentissage de la langue française

COÛT DE L'ACTION

0 €

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Lève les freins sociaux

AMÉLIORATION DU PARC PRIVÉ ANCIEN DÉGRADÉ



- Conseiller et informer les copropriétaires sur le fonctionnement de la copropriété
- Accompagner dans le choix d'un architecte
- Désigner un administrateur judiciaire avec l'aide d'un avocat
- Organiser des réunions d'information auprès des copropriétaires en présence de leur gestionnaire d'immeuble
- Financer les études
- Coordonner l'action avec les communes
- Aider aux recherches de subventions

Le territoire de Marne et Gondoire compte un parc privé potentiellement indigne concentré essentiellement dans les centres anciens. À cela s'ajoute la présence de quelques bailleurs privés indélicats dont le contrôle s'effectue grâce à la mise en place du permis de louer.

Conscient de cela, la communauté d'agglomération mène une action de lutte contre l'habitat indigne grâce à la mise en place d'un partenariat auprès des gestionnaires d'immeuble et du conseil syndical des copropriétés en difficulté. Sur l'ensemble des périls en cours de traitement, 20% ont fait l'objet de travaux d'office réalisés par Marne et Gondoire pour palier la carence du propriétaire défaillant.

CONTRIBUTION
AUX AUTRES FINALITÉS



Lutte contre l'habitat indigne

LES INDICATEURS DE **MESURE DE L'ACTION**

Mise en œuvre de procédures de péril

- Conches sur Gondoire : 1 péril imminent
- Dampmart : 1 péril imminent et 1 péril ordinaire
- Lagny-sur-Marne : 11 périls imminents
- Montévrain : 2 périls imminents
- Pomponne : 1 péril imminent

Les procédures de résolution des périls sont longues et complexes. En 2022, plusieurs procédures de périls ont pu être clôturées :

- Collégien : 1 péril ordinaire
- Dampmart : 1 péril ordinaire
- Lagny-sur-Marne : 1 péril imminent
- Montévrain : 1 péril imminent
- Pontcarré : 1 péril imminent

PARTIES PRENANTES & TYPE DE **DÉMARCHE**

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire au titre du pouvoir de police spéciale.
- Démarche partenariale avec les syndics, le conseil syndical, soliha77, l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), les mairies (service logement, foncier et urbanisme).
- Stratégie d'amélioration continue : Une procédure est en cours pour optimiser le recouvrement des fonds avancés par la communauté d'agglomération lors des travaux d'office. En effet, l'intercommunalité met en œuvre des inscriptions hypothécaires auprès du service du cadastre afin de récupérer les sommes investies au moment de la revente des biens concernés par les périls.

LES **PUBLICS CIBLES**

Copropriétaires, habitants, commerces

COÛT DE L'ACTION

200 000 € HT **de travaux d'office : somme en cours de recouvrement.**

LE PERMIS DE LOUER



Interdire la location de logements portant atteinte à la salubrité

Permettre à chaque locataire d'un logement privé de bénéficier d'un logement décent et de créer un climat de confiance avec le propriétaire

Bénéficier d'une connaissance précise de l'état du parc de logements privés

Développer un partenariat pérenne avec la commune favorisant le repérage des logements qui ne sont pas en état d'être mis en location

Permettre aux propriétaires bailleurs de bénéficier d'un accompagnement concernant la gestion de leur logement

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a mis en place le 1er juin 2019, le dispositif d'autorisation préalable de mise en location de logement. Dotée de la compétence Habitat, la communauté d'agglomération a pour rôle de structurer l'équilibre de l'habitat sur l'ensemble des communes de son territoire.

Le dispositif

L'autorisation préalable de mise en location de logement également appelée "permis de louer" est un outil de la loi ALUR (article 92) permettant de lutter contre l'habitat indigne.

Les communes de l'agglomération souhaitant adhérer à ce dispositif doivent au préalable déterminer un périmètre d'intervention. Ce dispositif ne peut s'appliquer sur la totalité de la commune. Le choix du périmètre doit être motivé par des problématiques d'habitat insalubre identifiées au préalable.

Une fois le périmètre validé par la commune, la communauté d'agglomération prend une délibération afin d'acter l'adhésion de la commune au dispositif et le périmètre.

La prise d'effet de la délibération a lieu dans les 6 mois à compter de celle-ci.

Les logements concernés sont exclusivement situés dans le parc privé.

La procédure

Un propriétaire bailleur louant un logement situé dans les périmètres désignés dans les délibérations doit déposer une demande d'autorisation pour une nouvelle mise en location en mairie.

Les services municipaux réceptionnent le dossier et délivrent un récépissé au demandeur dans le cas où le dossier est complet.

Les services municipaux transmettent les dossiers aux services de l'agglomération. La collectivité instruit le dossier et le transmet au prestataire qui réalise une visite du logement et produit un rapport.

Sur la base de ce rapport, l'intercommunalité prend une décision et la notifie au propriétaire via un arrêté.

La communauté d'agglomération a recruté en juin 2022 un agent de lutte contre l'habitat indigne afin de réaliser la majorité des visites techniques préalable à l'instruction des permis de louer. Ce recrutement permet de diminuer le recours au prestataire extérieur et ainsi le coût de revient par dossier.

À ce jour, 13 communes sur les 20 de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire sont adhérentes au dispositif permis de louer.

CONTRIBUTION
AUX AUTRES FINALITÉS



Dresse un état de lieux des logements permettant d'apporter aux propriétaires bailleurs une assurance de la conformité du logement et de sa consommation (fuites d'eau éventuelles, présence de plomb, etc.)



Garantit un logement digne et décent pour chaque locataire d'un logement privé



Permet de déceler les problématiques de surconsommation énergétique

LES INDICATEURS DE **MESURE DE L'ACTION**

Au 21 octobre 2022 :

- 324 permis de louer ont été traités, dont 2 refus et 10 accords sous réserves.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE **DÉMARCHE**

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : communes, Soliha77, agences immobilières.
- Des groupes de travail réguliers sont organisés entre les parties prenantes.

LES **PUBLICS CIBLES**

Propriétaires bailleurs du parc privé, locataires du parc privé, agences immobilières du territoire

COÛT DE L'ACTION

190 € HT par dossier



LA CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT (CIL)



Suivre les actions retenues du plan partenarial de gestion de la demande et de la convention intercommunale d'attribution (CIA)

Instaurer un droit à l'information du demandeur de logement social, grâce à un service d'information et d'accueil du demandeur

Favoriser la mixité sociale dans les quartiers et au sein des immeubles

Mettre en place une gestion partagée, entre réservataires, des demandes de logement social sur une même intercommunalité, via l'utilisation du système national d'enregistrement (SNE) et la définition d'une gouvernance partenariale sur la gestion de la demande

Créée en 2015, conformément aux obligations de la loi ALUR, la CIL élabore et suit la politique de peuplement intercommunale.

Cette instance de travail, coprésidée par l'agglomération et l'État, respectivement représentés par le Président et le Sous-Préfet est composée de 3 collèges (collectivités territoriales, professionnels et usagers).

La CIL doit concevoir la convention intercommunale d'attribution. Celle-ci se décline ensuite en conventions prévoyant notamment des objectifs de mixité sociale et d'équilibre territorial.

La CIL est également associée à l'élaboration du plan partenarial de gestion de la demande de logement social (PPGD), qui doit notamment définir les règles d'enregistrement et le délai maximal de réception des demandeurs.

Ce plan, élaboré par la communauté d'agglomération en concertation avec les communes, doit aussi aller plus loin et fixer les modalités d'un système de gestion partagée de la demande et d'un service d'information et d'accueil des demandeurs.

L'élaboration du plan partenarial s'est effectuée à travers plusieurs temps de travail collaboratifs qui ont permis de définir, consolider et valider collectivement les éléments de diagnostic et les orientations du document. Dans un premier temps à travers des questionnaires (transmis en novembre 2016), des entretiens complémentaires, puis via plusieurs groupes de travail partenariaux, en décembre 2016 et janvier 2017.

Afin de poursuivre la mise en place de ces actions, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire se fait accompagner par le bureau d'étude HTC / EOHS pour une durée de 6 ans soit jusqu'en 2025.

La mission principale de ce prestataire est de réaliser un diagnostic complet du territoire sous forme d'observatoire, de réaliser les bilans de la CIA et du PPGD et animer la commission de coordination.

Ce travail se fera par des animations d'ateliers et la mise en place de plaquette d'information logement.

Un comité de pilotage CIL a eu lieu le 1er juin 2021 en présence du Sous-Préfet de Seine-et-Marne et du Président de l'intercommunalité au cours duquel les membres se sont exprimé en faveur de la mise en œuvre du dispositif dit de "la cotation de la demande de logement social" (réforme de l'État issue de la loi évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ou loi Élan du 23/11/2018). La loi Élan rend obligatoire la mise en place de la réforme de la cotation fin 2023. Cette réforme consiste en une aide à la décision pour la désignation des candidatures et l'attribution des logements sociaux. Marne et Gondoire a d'ores-et-déjà mis en place cet outil d'aide à la décision afin d'anticiper l'entrée en vigueur de la loi.

CONTRIBUTION
AUX AUTRES FINALITÉS



Favorise l'accès au logement pour tous

Favorise l'accueil du public en difficulté en lui fournissant un droit à l'information

Crée des lieux d'accueil mutualisés à l'échelle intercommunale

Favorise le relogement du public prioritaire en partenariat avec l'ensemble des réservataires logements

LES INDICATEURS DE **MESURE DE L'ACTION**

- Une fois par an, après avis de la CIL, la communauté d'agglomération délibère sur le bilan de la mise en œuvre du plan partenarial.
- Trois ans après l'adoption du plan partenarial, un bilan de sa mise en œuvre sera réalisé par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE **DÉMARCHE**

- Co-pilotage de l'action par le Préfet et le Président de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale avec l'ensemble des communes et en particulier celles disposant de logements sociaux, les organismes HLM présents sur le territoire et membres de la CIL (Trois Moulins Habitat, Office Public de l'Habitat de Seine-et-Marne, ICF La Sablière, Antin Résidences, la Résidence Urbaine de France, Les Foyers de Seine-et-Marne, EFIDIS, OSICA, Vilogia, Groupe Valophis, Emmaüs Habitat), Action Logement, les services de l'Etat représentés par la Direction départementale de la cohésion sociale de Seine-et-Marne et les autres partenaires œuvrant en faveur de l'accès au logement social (Maison des Solidarités, Relais Jeunes 77, La Rose des Vents, SOLIHA, Empreintes 77, AIPI, Familles de France).

LES **PUBLICS CIBLES**

Habitants du territoire, services logements du territoire et centres communaux d'action sociale, bailleurs et associations qui œuvrent pour le public défavorisé

COÛT DE L'ACTION

208 820 € HT

DISPOSITIF

PASS'EAU



Contribuer au "droit à l'eau" | **Aider les personnes en difficulté financière**

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire et son délégataire pour l'adduction d'eau potable (la SAUR) entendent coopérer étroitement afin d'assurer la mise en œuvre du "droit à l'eau" (droit de chacun à accéder à l'eau potable dans des conditions économiquement acceptables) prévu à l'article n°2006-1772 de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 (LEMA) et l'amélioration du dispositif d'aide aux clients particuliers en difficulté de paiement de leurs factures d'eau prévu dans le décret n°2008-720 du 13 août 2008 relatif à la procédure applicable en cas d'impayés des factures d'eau.

Cette volonté se décline concrètement par la mise en œuvre du dispositif appelé Pass'eau. Ce dispositif, conçu par la SAUR, s'adresse aux personnes en grande fragilité économique et permet d'apporter un soutien ponctuel à ces personnes par la déduction d'une partie du montant de leur facture.

Les centres communaux d'action sociale (CCAS) ont pour vocation d'aider et d'apporter une assistance aux personnes démunies, notamment par la participation à leur insertion sociale et économique, ainsi qu'à toute action contre la pauvreté sous toutes ses formes. C'est pourquoi les CCAS sont les entités les mieux placées pour décider de l'éligibilité des foyers concernés par le dispositif Pass'eau. Ainsi, la mise en place de l'aide ne nécessite donc aucune participation de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire ou de la SAUR dont les interventions se limitent à la coordination du dispositif.

Le contrat d'affermage en cours prévoit l'abondement, par le délégataire, d'une enveloppe annuelle afin d'alimenter le dispositif Pass'eau. Le montant annuel de cette enveloppe est fixé à 5 000 € par année civile pour l'ensemble des cinq communes concernées (Chanteloup-en-Brie, Chalifert, Lesches, Ferrières-en-Brie et Montévrain), communes couvertes par le contrat de délégation de service public, établi entre Marne et Gondoire et la SAUR.

Ce montant global annuel est accordé aux CCAS sous forme de "jeton", dont la valeur unitaire est proposée à 25 €, correspondant au montant (hors taxes) de la part fixe annuelle de la facture d'eau pour un usager considéré comme domestique (diamètre de compteur de 15-20 mm).

Le nombre de jetons attribué à chaque CCAS est ajusté chaque année au prorata de la population totale INSEE de chaque commune.

CONTRIBUTION
AUX AUTRES FINALITÉS



Apporte un soutien aux personnes démunies

LES INDICATEURS DE **MESURE DE L'ACTION**

- Nombre de dossiers déposés par commune

PARTIES PRENANTES & TYPE DE **DÉMARCHE**

- Coordination du dispositif : Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire et SAUR.
- Décideur de l'éligibilité des foyers : les Centres Communaux d'Action Sociale.

LES **PUBLICS CIBLES**

Usagers du service public d'eau potable des communes de Chanteloup-en-Brie, Chalifert, Ferrières-en-Brie, Lesches et Montévrain

COÛT DE L'ACTION

5 000 € HT par an



LE PROJET CRESCEND'O



Développer sur les moyen et long termes un épanouissement individuel et collectif durable des enfants les plus éloignés de la culture

À travers la pratique musicale des enfants, développer le lien au sein des familles et entre les familles

Soutenir la fonction parentale en renforçant les liens parents-enfants par un travail mené conjointement en atelier

Initier un travail pédagogique innovant au sein des territoires partenaires par l'association de compétences éducatives complémentaires

À l'occasion de la rentrée scolaire 2019, l'intercommunalité a lancé, pour une période de trois ans, un projet d'apprentissage intensif de la pratique orchestrale destiné aux jeunes habitants du territoire ayant un accès limité aux conservatoires et voulant s'initier à la pratique instrumentale en orchestre. Baptisé " Crescend'O ", ce projet s'inscrit ainsi dans la continuité du projet "Démos" mené de 2016 à 2019 par un partenariat entre la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, les communes du territoire et la Philharmonie de Paris/Cité de la musique.

Le projet croise les compétences de la communauté d'agglomération "politique de la ville" et "enseignement artistique" mais aussi les compétences éducative et sociale des 4 communes partenaires impliquées. En effet, la démarche associe une pédagogie collective fondée sur la pratique instrumentale et un suivi social très appuyé.

Elle implique donc, outre les musiciens professionnels, de nombreux experts du champ social.

Sont concernés 4 groupes de 12 enfants de 7 ans répartis sur le territoire à Lagny-sur-Marne, Montévrain, Saint-Thibault-des-Vignes et Thorigny-sur-Marne, le tout constituant l'orchestre Crescend'O.

La première promotion de l'orchestre Crescend'O a achevé son cycle de formation au sein de ce dispositif par un concert, résultat de trois années d'implication et de motivation sans faille des enfants et des musiciens intervenants.

Le dispositif a été reconduit pour un nouveau cycle de trois avec un nouveau groupe d'enfants.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Lève les freins sociaux et fait évoluer les représentations liées à l'image de la musique classique

Stimule le développement personnel de chaque enfant

Favorise la pérennisation des pratiques individuelles, en particulier dans les conservatoires

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre d'enfants inscrits : 48
- Nombre de départs en cours de dispositif et raisons des départs
- Évolution des comportements des enfants, de leur attention, de l'estime de soi, de l'écoute de l'autre et de soi, de la qualité des relations au sein de la famille, entre les familles, etc.
- Qualité du partenariat entre les intervenants musicaux et sociaux
- Nombre et qualité des productions musicales en public (en groupe et au complet)

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires opérationnels : Lagny-sur-Marne, Montévrain, Saint-Thibault-des-Vignes et Thorigny-sur-Marne.
- Financeurs de l'action : l'État, Commissariat général à l'égalité des territoires, la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne.

LES PUBLICS CIBLES

Enfants éloignés de la culture

COÛT DE L'ACTION

100 000* € HT / an pendant 3 ans

État (10 000 € / an) ; Commissariat général à l'égalité des territoires (2 000 € / an), la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne (16 000 € / an)

Reste à charge de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire environ 72 000 €.

** Hors apport en nature des communes (mises à disposition référents projet et terrain, locaux de répétition, etc.).*



LE PROJET FORTISSIMO



- Poursuivre la pratique musicale initiée lors du cycle Crescend'O
- Développer sur les moyen et long termes un épanouissement individuel et collectif durable des enfants les plus éloignés de la culture
- Développer le lien social à travers la pratique musicale des enfants
- Initier un travail pédagogique innovant au sein des territoires partenaires par l'association de compétences éducatives complémentaires
- Lever les freins sociaux

Le projet Fortissimo a été imaginé et construit pour faire suite à Crescend'O afin de permettre aux jeunes élèves issus de cette première promotion (puis les suivantes) de poursuivre leur apprentissage de la musique en orchestre.

Ce nouveau projet, passerelle vers la pratique orchestrale, est ouvert également à l'ensemble des élèves qui suivent un cursus instrumental au conservatoire. Grâce à Fortissimo, les jeunes musiciens apprennent par le projet.

LES INDICATEURS DE **MESURE DE L'ACTION**

- 26 élèves au sein de la première promotion de Fortissimo

PARTIES PRENANTES & TYPE DE **DÉMARCHE**

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

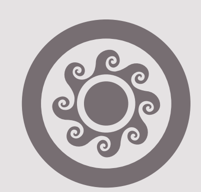
LES **PUBLICS CIBLES**

Enfants éloignés de la pratique musicale

COÛT DE L'ACTION

0 € en 2022

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Favorise l'apprentissage de la musique par le projet



CULTURES DU CŒUR



Favoriser et faciliter l'accès aux spectacles à des publics éloignés de la culture

Lever les freins sociaux

Favoriser l'insertion

Créer du lien

L'association Cultures du Cœur Seine-et-Marne a pour vocation de lutter contre l'exclusion et d'agir pour faciliter l'insertion sociale des publics en difficultés en favorisant leur accès à la culture, aux sports et aux loisirs. Les publics visés par leurs actions sont des bénéficiaires de minima sociaux, des personnes en situation de précarité ou de handicap, des enfants et familles de l'aide sociale à l'enfance, des personnes âgées isolées…

Le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier soutient l'action de cette association en mettant à sa disposition des places de spectacles à destination des publics visés dans le cadre de sa programmation.

LES INDICATEURS DE **MESURE DE L'ACTION**

- + de 100 personnes concernées par la mise à disposition des places de spectacles

PARTIES PRENANTES & TYPE DE **DÉMARCHE**

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

LES **PUBLICS CIBLES**

Tout public éloigné de la culture

COÛT DE L'ACTION

0 € TTC

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Crée du lien avec les différents publics



LE JARDIN PARTAGÉ & LA GRAINOTHÈQUE

DE LA BIBLIOTHÈQUE DE DAMPMART



Créer des liens sociaux et intergénérationnels au travers du jardinage et des actions participatives

Faire de la bibliothèque un lieu de partage au cœur de la ville

Accueillir des groupes d'enfants du centre de loisirs

Développer le tissu associatif et solidaire

Inauguré au mois de mai 2018, ce lieu ouvert à tous offre au public un jardin dans lequel chaque personne est invitée à venir planter, récolter, construire des modules en lien avec le jardin, arroser, échanger ses connaissances en matière de jardinage. Sur un terrain de 300 m², quatre bacs hors sols ont été construits avec des matériaux de récupération.

Certains espaces du terrain ont été aménagés avec ajout de terre végétale afin d'y accueillir des plantations de fleurs, de fruits et de légumes. De nombreux ouvrages documentaires ont été achetés afin de valoriser le projet.

La grainothèque installée à l'intérieur de la bibliothèque permet aux usagers de partager leur graines, d'en déposer, de se servir. Le troc facilite la circulation des semences en dehors de tout circuit commercial. Les semences déposées dans la grainothèque sont des graines non stériles et réutilisables d'années en années, contrairement aux graines achetées en magasin.

Les semences de légumes anciens ou rares sont collectées afin d'être préservées, partagées. Cette action permet au public de redécouvrir des variétés méconnues.

Le jardin partagé est autonome en eau grâce à une cuve installée pour recueillir les eaux de pluie. Un composteur a également été mis en place sur le terrain afin de préparer les cultures de l'année prochaine. Le jardin ne nécessite ni d'insecticides, ni de graines anti-limaces.

L'activité de jardinage permet de créer un lien entre les différents publics. Les connaissances et pratiques des plus anciens animent les discussions et permettent aux enfants comme aux adultes moins expérimentés dans l'art du jardinage de s'initier et de se perfectionner. Lors des vacances estivales plusieurs habitants du village se sont portés volontaires pour l'arrosage du lieu. L'activité du jardin est vectrice de rencontres.

Chaque année, une journée dédiée aux premières plantations de printemps permet au public de prendre part à la vie du jardin. Des actions culturelles en lien avec la biodiversité, des projections de films y sont proposées.

Le tissu associatif a été important dans la réussite du projet. Les autres jardins partagés du territoire, en particulier le Jardin des Bordes à Thorigny-sur-Marne et la serre municipale de Lagny-sur-Marne ont mis à disposition leurs installations au projet pour les semis d'hiver. Certains matériaux nécessaires ont été prêtés ou donnés.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Sensibilise aux enjeux du développement durable, à la biodiversité



Favorise une présence accrue d'oiseaux, papillons et insectes

Préserve et favorise la transmission de semences de légumes anciens ou rares

Crée un jardin écoresponsable

Participe à la sauvegarde de l'abeille locale



Offre un cadre de lecture agréable

Fait découvrir des variétés inconnues

Crée un espace convivial



Facilite la circulation des graines par le troc

LES INDICATEURS DE **MESURE DE L'ACTION**

- Statistiques de fréquentation de la bibliothèque de Dampmart
- Satisfaction des usagers

PARTIES PRENANTES & TYPE DE **DÉMARCHE**

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale : aide de la municipalité de Dampmart, de l'association locale "Les Incroyables Comestibles Lagny et alentours" et de nombreuses forces vives mobilisées pour le projet.

LES **PUBLICS CIBLES**

Usagers de la bibliothèque, enfants du centre de loisirs de Dampmart, habitants de la commune (hors inscription au réseau de médiathèques), partenaires associatifs en lien avec la préservation de la biodiversité

COÛT DE L'ACTION

Budget de fonctionnement : 200 € TTC par an.



JOURNÉES DÉCOUVERTE DE L'AGRICULTURE



Faire découvrir les fermes du territoire et le monde agricole

Renforcer le lien entre urbain et rural

Développer les circuits courts

Depuis plusieurs années, en partenariat avec les agriculteurs du territoire, Marne et Gondoire propose des sorties de découverte dans les fermes du territoire. En 2022, une approche autour de la richesse de l'agriculture pour nos paysages a été proposée. Trois agriculteurs ont participé à l'opération cette année et le CAUE 77 a animé une lecture du paysage depuis la ferme de Saint-Thibault.

Près d'une cinquantaine de participants se chausse de bottes pour découvrir l'agriculture, les produits locaux mais également le métier d'agriculteur, à travers les récits des exploitants agricoles.





CONTRIBUTION
AUX AUTRES FINALITÉS



Sensibilise la population à la richesse du paysage et la diversité des milieux



Permet de découvrir les différents produits locaux du territoire

LES INDICATEURS DE **MESURE DE L'ACTION**

- Nombre de participants : une cinquantaine
- Nombre d'agriculteurs impliqués : 3

PARTIES PRENANTES & TYPE DE **DÉMARCHE**

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale avec l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire, le CAUE 77 et la chambre d'agriculture de Région.

LES **PUBLICS CIBLES**

Grand public

COÛT DE L'ACTION

322,70 € TTC

(frais de bouche pour dégustation de produits locaux)

ANIMATION DE LA FRESQUE DU CLIMAT

AUPRÈS D'AGENTS DE MARNE ET GONDOIRE



Sensibiliser aux enjeux du changement climatique

Faire prendre conscience de l'impact des activités humaines sur le climat

Un agent de la communauté d'agglomération et un agent de l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire ont été formés à l'animation de la Fresque du Climat.

Il s'agit d'un outil de sensibilisation ayant pour objectif de faire prendre conscience des enjeux climatiques aux participants. La sensibilisation se fait au moyen d'un jeu collaboratif où les participants positionnent des cartes et co-construisent une fresque résumant les mécanismes du changement climatique tels qu'expliqués dans les rapports du groupe d'experts inter-gouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

Un premier atelier de la Fresque du Climat a été organisé durant l'été 2022. D'autres ateliers auront lieu courant 2023.

Une session a été proposée aux conseillers et ambassadeurs du climat (CAC 40) et d'autres pourront être proposées aux agents de Marne et Gondoire.

CONTRIBUTION
AUX AUTRES FINALITÉS



Faire prendre conscience de l'impact des activités humaines sur le climat



Sensibilise et met en évidence les relations entre activités humaines, milieux naturels et changement climatique



Incite à une consommation responsable

LES INDICATEURS DE **MESURE DE L'ACTION**

- Nombre de sessions organisées : 2
- Nombre de participants : une dizaine de personnes à chaque session

PARTIES PRENANTES & TYPE DE **DÉMARCHE**

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale avec l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire.

LES **PUBLICS CIBLES**

Agents de Marne et Gondoire

COÛT DE L'ACTION

± 200 € **pour la formation à l'animation**

ORGANISATION D'UNE CONFÉRENCE DE L'ENTENTE DU RAPINET



Garantir une bonne gestion du ru du Rapinet

Créer du lien avec les territoires limitrophes sur des sujets communs

Le ru du Rapinet est un cours d'eau de 5,7 km, affluent de la Marne. Il prend sa source à Chalifert, traverse le Marais du Refuge puis une plaine agricole avant de se jeter dans la Marne au niveau du bourg de Jablines.

Il traverse cinq communes :

- **Chalifert, Lesches et Jablines sur le territoire de Marne et Gondoire**
- **Précy-sur-Marne sur le territoire de la communauté de communes de Plaines et Mont de France**
- **Trilbardou sur le territoire de la communauté d'agglomération du Pays de Meaux**

Suite à la dissolution du syndicat de valorisation du Marais du Refuge en 2013, la commune de Précy-sur-Marne, la commune de Trilbardou et la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire (pour les communes de Jablines, Lesches et Chalifert) ont recouvré leur compétence en matière de gestion du ru du Rapinet situé au sein du marais du Refuge, ensuite transférée aux intercommunalités respectives, à savoir la communauté d'agglomération du Pays de Meaux et la communauté de communes de Plaines et Monts de France au 1er janvier 2018.

Un diagnostic mené par Marne et Gondoire en 2016 a mis en évidence la nécessité de réaliser des opérations d'entretien et de restauration de la végétation du ru, ainsi que le retrait de nombreux embâcles obstruant le lit. Cette obstruction du lit menaçait la continuité écologique et notamment la remontée des poissons, comme le brochet, qui utilisent les affluents de la Marne pour frayer et se reproduire lors de crues.

Aussi, les communes de Précy-sur-Marne, de Trilbardou et la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire ont décidé de s'associer pour assurer la gestion cohérente du ru du Rapinet et se porter conjointement maître d'ouvrage pour mener un projet de restauration de la continuité écologique et hydraulique du ru.

Pour ce faire, elles ont décidé de mettre en place une entente par voie de convention, conformément aux dispositions de l'article L.5221-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) en mars 2017.

Les membres de l'Entente constituent une conférence regroupant les commissions spéciales de chacun des membres. Pour ce faire, chaque conseil communautaire de l'établissement public de coopération intercommunale est représenté par une commission spéciale nommée à cet effet et est composée de trois membres.

La conférence a compétence pour discuter de toutes les questions et aspects ayant trait à la gestion du ru du Rapinet.

Une procédure de déclaration d'Intérêt général a été déposée auprès de l'État pour permettre à l'Entente d'intervenir sur le cours d'eau.



CONTRIBUTION
AUX AUTRES FINALITÉS



Permet d'assurer la bonne fonctionnalité écologique et hydraulique du ru

LES INDICATEURS DE **MESURE DE L'ACTION**

- Nombre de conférences de l'Entente
- Nombre d'entretiens du ru du Rapinet : 1 tous les 2 ans (tous les ans si nécessaire)

PARTIES PRENANTES & TYPE DE **DÉMARCHE**

- Pilotage de l'action par la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale avec les communes de Lesches, Chalifert, Jablines, la communauté d'agglomération du Pays de Meaux et la communauté de communes de Plaines et Monts de France.

LES **PUBLICS CIBLES**

Propriétaires riverains du cours d'eau, communes

COÛT DE L'ACTION

Moins de 10 000 € / an **pour l'entretien du ru**

ORGANISATION DE BALADES NOCTURNES



Sensibiliser le public aux enjeux de la trame noire

Faire découvrir le territoire aux habitants sous un autre angle

Dans la continuité de l'étude "trame noire" menée sur le territoire, Marne et Gondoire a organisé deux balades nocturnes à Conches sur Gondoire et à Bussy-Saint-Martin en avril et en octobre 2022.

Ces animations, réalisées à la tombée de la nuit, ont permis de sensibiliser le grand public à l'impact de la pollution lumineuse et à la protection de la biodiversité nocturne.

La première sortie s'est déroulée le 8 avril, à travers le village de Conches sur Gondoire rejoignant le parc des Cèdres. La sortie de l'automne a eu lieu le samedi 15 octobre, jour de la 14ème édition du Jour de la nuit, évènement national de sensibilisation à la pollution lumineuse.

Près d'une trentaine de participants étaient au rendez-vous à chaque balade.



CONTRIBUTION
AUX AUTRES FINALITÉS



Sensibilise la population
à la biodiversité nocturne

LES INDICATEURS DE **MESURE DE L'ACTION**

- Nombre de participants : une trentaine à chaque sortie

PARTIES PRENANTES & TYPE DE **DÉMARCHE**

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale avec les communes.

LES **PUBLICS CIBLES**

Grand public

COÛT DE L'ACTION

± 800 € HT pour les deux sorties (animation et frais de bouche)

TRANSPORT À LA DEMANDE





Assurer une desserte fine du territoire de Marne et Gondoire et des territoires voisins

Répondre aux besoins de mobilité qui ne peuvent pas être satisfaits par l'offre de transport public régulière

Compléter l'offre de mobilité en heures creuses et dans les zones peu denses

Le territoire bénéficie d'une offre de transport public attractive, notamment à travers les 25 lignes régulières du réseau Pep's. Néanmoins, des besoins en déplacement subsistent et ne peuvent pas être assurés par le réseau classique, notamment en raison de la faible densité à desservir.

Le transport à la demande (TAD) est la solution de mobilité qui a été créée en janvier 2017, pour offrir une alternative à l'offre de transport existante sur le territoire, en heures creuses ou dans les zones non desservies par les lignes de bus régulières.

La spécificité de ce mode de déplacement par rapport aux lignes régulières réside dans la nécessité de réserver son trajet pour déclencher les courses choisies sur un circuit donné. Autrement dit, la navette ne passe que si une course a été réservée sur un itinéraire.

Ouvert à tous, accessible aux personnes à mobilité réduite et en situation de handicap, ce service de transport s'effectue au moyen d'une navette de 9 places.

Le service se compose de 4 destinations, chacune disposant d'arrêts et horaires prédéfinis sur une amplitude horaire variable :

- Les gares
- Le Grand Hôpital de l'Est Francilien
- Les marchés de Lagny-sur-Marne et Magny-le-Hongre
- L'Île de Loisirs de Jablines-Annet

Il s'agit donc d'un service de proximité qui assure une desserte au plus proche des habitants et des quartiers des villes.

Le service de transport à la demande proposé par le réseau Pep's offre une possibilité de réservation flexible 7j/7 et 24h/24.

Le réseau de bus est exploité par l'opérateur Transdev AMV.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Réduit les gaz à effet de serre sur le territoire, en proposant des modes alternatifs à la voiture particulière

LES INDICATEURS DE **MESURE DE L'ACTION**

- Taux de déclenchement du circuit
- Nombre de courses proposées sur une période donnée
- Nombre de montées et de descentes par communes
- Nombre de réclamations reçues

PARTIES PRENANTES & TYPE DE **DÉMARCHE**

- Pilotage de l'action par le Syndicat des Transports des secteurs 3 et 4 de Marne-la-Vallée.
- Partenaires associés : Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, villes, Île-de-France Mobilités, Région Île-de-France, Département de Seine-et-Marne, ADEME, Val d'Europe Agglomération, Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne, Transdev-AMV, etc.

LES **PUBLICS CIBLES**

Particuliers, habitants, entreprises, usagers

COÛT DE L'ACTION

520 000 € TTC





PARTIE IV

L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

LA NAVETTE INTER-MÉDIATHÈQUES



- Favoriser la circulation des documents sur l'ensemble du réseau
- Permettre aux usagers de recevoir et de rendre des documents au plus près de son domicile ou dans sa médiathèque habituelle
- Donner aux usagers l'accès à l'intégralité du catalogue sans avoir à parcourir tout le territoire
- Diminuer l'empreinte carbone en limitant les déplacements d'usagers

Mis en place en février 2019, le service de navette permet l'acheminement des réservations disponibles en rayon entre les médiathèques de Chanteloup-en-Brie, Collégien, Dampmart, Ferrières-en-Brie, Gouvernes, Lagny-sur-Marne, Montévrain, Pomponne, Rentilly, Saint-Thibault-des-Vignes et Thorigny-sur-Marne.

Depuis cette mise en place, l'utilisation de la navette par les lecteurs progresse chaque année, les usagers s'emparant pleinement de cette possibilité.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Réduit l'empreinte carbone en limitant les déplacements des usagers



Favorise l'accès à la culture et à la lecture dans sa médiathèque de proximité

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Environ 47 100 prêts occasionnés par l'acheminement des documents via la navette en 2022
- Nombre de prêts en progression de 27% par rapport à 2021

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

LES PUBLICS CIBLES

Usagers des médiathèques de Marne et Gondoire

COÛT DE L'ACTION

Action réalisée en interne

DÉVELOPPEMENT D'ACTIONS TOURISTIQUES DURABLES



Favoriser l'accès de tous aux loisirs et à la culture

Développer l'épanouissement de tous les publics

Faire prendre conscience de la richesse naturelle et des ressources du territoire

La communauté d'agglomération tend à développer un tourisme intelligent et durable accessible au plus grand nombre. À travers son office de tourisme et l'accès aux loisirs pour tous, elle répond à sa mission d'utilité sociale.

L'action touristique en Marne et Gondoire est abordée de façon durable avec la mise en valeur des liaisons douces à parcourir à pied ou en vélo. Un guide de 14 itinéraires de randonnée pédestre a été édité. Les circuits ont été définis avec le concours de bénévoles des clubs de randonnée du territoire. Ils sont également disponibles sur application numérique afin de limiter les impressions sur papier. L'objectif de l'office de tourisme est de faire découvrir l'ensemble des communes du territoire en mode "doux" en intégrant les points d'intérêt patrimoniaux ou gourmands (producteurs ou restaurants proposant des produits locaux ou du "fait-maison"). L'équipe d'accueil de l'office de tourisme invite les touristes et les habitants à utiliser les modes de transport alternatifs à la voiture. Le succès du prêt de vélos à Lagny-sur-Marne, au Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier et à Ferrières-en-Brie est un encouragement.

L'office de tourisme organise ou soutient de plus en plus d'événements qui vont dans ce sens.

Lancé en juillet, le nouveau festival Rando Nature s'inscrit totalement dans cette démarche éco-responsable : des randonnées diverses, une immersion en pleine nature grâce à des éco-ateliers, des conférences et des présentations sur les thématiques de la biodiversité, de la nature, de l'environnement. Il a accueilli près de 600 personnes.

En partenariat avec l'aquarium Sea Life dans le cadre de la journée mondiale des océans, le 5 juin, un nettoyage des bords de Marne a permis de ramasser 987 kg de déchets avec une trentaine de personnes.

Les publications et le site internet de l'office de tourisme sont autant d'incitations à "consommer local". Des démarches sont entreprises afin de rapprocher producteurs et consommateurs selon un circuit le plus court possible, y compris chez les professionnels du tourisme comme les restaurateurs par exemple.

Au Moulin Russon, réhabilité par la communauté d'agglomération en 2004, des ateliers sont proposés tout au long de l'année pour sensibiliser les scolaires à leur environnement, à la préservation du patrimoine et à la consommation locale.

La Maison de la Nature, reconnue d'intérêt communautaire en 2017, est un espace adéquat pour l'apprentissage des bonnes pratiques en faveur du développement durable (éco-gestes, reconnaissance et protection de la faune et de la flore…), notamment en partenariat avec le Sietrem (Syndicat Mixte pour l'Enlèvement et le Traitement des Résidus Ménagers) et d'autres prestataires locaux pour créer une synergie autour des comportements écoresponsables.

L'office de tourisme est partenaire des collectivités - centre social de Lagny-sur-Marne, mairie de Bussy-Saint-Georges par exemple - avec lesquelles il accompagne les habitants éloignés de la culture et des loisirs vers une meilleure connaissance de leur environnement et de l'offre.

Enfin, le renouvellement de la marque Tourisme et Handicap témoigne d'un engagement envers les publics spécifiques, que ce soit pour l'espace d'accueil de l'office de tourisme ou pour le Moulin Russon.

En 2022, l'office de tourisme s'est engagé encore un peu plus pour l'environnement en collaborant avec la jeune entreprise innovante Hoali Green qui prône l'usage de la gourde pour réduire la consommation de bouteilles en plastique.

La première étape du projet a consisté en une cartographie interactive des points d'approvisionnement en eau potable pour que les habitants, randonneurs ou autres visiteurs puissent remplir leur gourde facilement, au cours de leur balade.

L'office de tourisme a édité des autocollants avec un flash code, renvoyant sur cette carte, qu'il suffit de coller sur son vélo ou sur sa gourde.

L'ensemble des acteurs du territoire peuvent s'investir dans cette démarche éco-participative en offrant un point d'eau (mairies, restaurateurs, magasins, sites touristiques...). Une façon de stimuler la décarbonnation de la consommation individuelle.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Favorise les liens sociaux



Suscite des pratiques de tourisme et de loisirs durables

Sensibilise les jeunes publics et plus largement l'ensemble des publics aux comportements écoresponsables

LES INDICATEURS DE **MESURE DE L'ACTION**

- Fréquentation du Moulin Russon : 4 800 personnes
- Fréquentation de la Maison de la Nature : 3 550 personnes
- Fréquentation des événements
- Taux de satisfaction du public

PARTIES PRENANTES & TYPE DE **DÉMARCHE**

- Pilotage de l'action par l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire en application de la politique de la communauté d'agglomération.
- Démarche partenariale avec les communes, le Département de Seine-et-Marne, Seine-et-Marne Attractivité, la Région Île-de-France, les prestataires culturels, le SIETREM et autres partenaires à vocation environnementale, entreprises du tourisme (hébergeurs, restaurateurs, etc.).
- Stratégie d'amélioration continue notamment via la satisfaction du public.

LES **PUBLICS CIBLES**

Habitants, scolaires, visiteurs et touristes

COÛT DE L'ACTION

250 000 € **pour l'exploitation du Moulin Russon et de la Maison de la Nature (animations + personnel)**

10 000 € **pour l'événementiel touristique**

LA BRIGADE INTERCOMMUNALE



- Effectuer des patrouilles et de l'ilotage sur l'ensemble du patrimoine intercommunal et du territoire des communes ayant signé une convention avec l'EPCI
- Respecter et faire respecter les règles fondamentales du civisme
- Renseigner les usagers
- Prévenir sur la voie publique : porter assistance aux personnes, gérer une situation ou un événement imprévu, signaler un accident aux services compétents
- Relever et qualifier les infractions constatées
- Établir des procès-verbaux d'infraction notamment électroniques (PVE)
- Participer à des évènements exceptionnels (évènements, cérémonies, etc.)
- Travailler en coopération avec les Polices Nationales, Gendarmerie Nationale et Polices Municipales, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du CISPD, du contrat de sécurité intégrée et des différentes instances propres aux communes
- Procéder à la mise en fourrière de véhicules en stationnements abusifs, gênants, sur la voie publique
- Assurer la sécurité aux abords des groupes scolaires et fluidifier la circulation

Le service public, le bien-être et l'amélioration du cadre de vie des citoyens de notre territoire est la mission première de la brigade rurale.

Son action, fondée sur la prévention et la proximité, l'amène à être très présente sur le terrain.

Pour sanctionner, lorsque cela s'avère nécessaire, mais surtout pour rassurer, prévenir d'un acte malveillant, échanger, sensibiliser, veiller sur l'espace public, assurer la tranquillité… elle joue ainsi un véritable rôle de facilitateur au service des maires et de la population.

La brigade rurale sillonne ainsi le territoire de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire à la rencontre des commerçants et, proche des personnes les plus vulnérables, elle répond aux demandes des élus et mène des actions de prévention.

Depuis mars 2021, la brigade rurale gère également le centre de supervision urbain intercommunal (CSUI) qui est équipé de 42 caméras sur Lagny-sur-Marne et le Pôle Gare de Lagny / Thorigny / Pomponne. Deux opérateurs vidéo visionnent les caméras des villes raccordées au dispositif intercommunal.

Par ailleurs, en 2022, 8 auteurs de dépôts sauvages ont été identifiés et verbalisés par la brigade intercommunale.



© Thomas Umiastowski

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Répond aux attentes et doléances sécuritaires des élus du territoire mais également des administrés

LES INDICATEURS DE **MESURE DE L'ACTION**

En 2022, les interventions qui ont été menées se répartissent comme suit :

- 16%: fourrières de véhicules abusifs ou épaves sur le domaine public
- 5%: dépôts sauvages
- 34%: sécurisation des écoles, commerces et ilotage dans les communes
- 35%: troubles à l'ordre public
- 10%: assistance à d'autres services de police

PARTIES PRENANTES & TYPE DE **DÉMARCHE**

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : Communes de Marne et Gondoire.

LES **PUBLICS CIBLES**

Les habitants, les commerçants et les élus du territoire

COÛT DE L'ACTION

0 €



© Thomas Umiastowski

STRATÉGIE INTERCOMMUNALE DE

SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE



Assurer une réponse globale aux problématiques de sécurité

Mettre en place une réponse préventive partagée aux publics visés par la stratégie

Réduire les faits de délinquance

Réduire le sentiment d'insécurité

Suite à l'élaboration d'un audit-diagnostic en matière de prévention et de sécurité sur son bassin de vie, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire réactive dès 2015 sa Stratégie Intercommunale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (SISPD).

En raison des problèmes existants, le Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) de l'agglomération a été signé le 7 juillet 2019 et permet de définir les axes d'intervention prioritaires et les dispositifs à mettre en œuvre pour les trois années suivantes.

Ce contrat a été réactivé formellement en mars 2021 à la suite de la nouvelle mandature (2020-2026) qui a pris du retard en raison de la crise sanitaire.

Cette stratégie s'inscrit dans le respect des dispositions réglementaires définies au niveau national et s'articule autour de la prévention de la délinquance des jeunes et de la récidive (Programme n°1), de la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes (Programme 2) et de la tranquillité publique (Programme n°3).

L'intercommunalité a décidé de redonner tout son rôle à cet outil qui définit les priorités et coordonne les actions de tous les intervenants sur le territoire. Une priorité qui suppose une organisation, des dispositifs et un suivi pour s'adapter à la hausse multiforme de la délinquance.

Conformément à la stratégie territoriale établie, des rendez-vous réguliers permettent d'améliorer la transversalité en terme d'échange d'information entre les collectivités territoriales, les institutions et partenaires et de mettre à disposition de nouveaux outils auprès des communes.

Ainsi, début juillet une réunion du conseil restreint et, tout au long de l'année, 12 rendez-vous rassemblant les membres des groupes thématiques d'élus et sous-groupes techniques se sont tenus en 2022. Cette année a révélé un besoin de renouvellement de la stratégie intercommunale. En effet, deux axes forts se dégagent : d'une part pour élargir le cadre des violences faites aux femmes aux personnes vulnérables et d'autre part pour établir des groupes de suivi nominatif au sein des communes permettant de mieux gérer les auteurs d'incivilités. La nouvelle stratégie sera validée début 2023.

CONTRIBUTION
AUX AUTRES FINALITÉS



Accompagne les collectivités dans la prévention de la délinquance et la tranquillité publique

Garantit l'accès des victimes à leurs droits et aux dispositifs existants

Lutte contre l'exclusion

LES INDICATEURS DE **MESURE DE L'ACTION**

- Évaluation quantitative et qualitative annuelle des actions
- Évolution de la délinquance sur le territoire

PARTIES PRENANTES & TYPE DE **DÉMARCHE**

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale et transversale : Préfecture et Sous-Préfecture, Parquet, Département de Seine-et-Marne, collectivités, bailleurs, associations de soutien aux victimes, association de prévention, associations locales, partenaires institutionnels, etc.
- Le CISPD s'inscrit dans une logique d'amélioration continue puisqu'il est pluriannuel. L'association de l'ensemble des partenaires agissant dans le droit commun permet d'apporter une réponse globale et complète aux problématiques que rencontrent les habitants du territoire en matière de sécurité.

LES **PUBLICS CIBLES**

Collectivités, acteurs associatifs et institutionnels, jeunes inscrits dans un (pré-)parcours de délinquance, femmes victimes de violences conjugales, etc.

COÛT DE L'ACTION

374 730 € en 2019

Cofinancements :

Région Île-de-France : 1 500 €

Préfecture de Seine-et-Marne: 2 400 €

LE CAC 40

LES CONSEILLERS ET AMBASSADEURS DU CLIMAT



- Créer une instance de démocratie participative
- Inciter à la participation citoyenne
- Former et sensibiliser les citoyens aux questions de transition écologique
- Favoriser le dialogue entre la collectivité et les citoyens
- Soutenir l'émergence de nouveaux projets écologiques
- Accélérer la transition écologique du territoire de Marne et Gondoire

Dans le cadre de son contrat de transition écologique, Marne et Gondoire s'est dotée d'un conseil citoyen du climat, le "CAC 40", composé d'habitants et professionnels du territoire. Cette instance a pour objectif de renforcer le dialogue entre les élus, les citoyens et les acteurs économiques du territoire et de faire émerger de nouveaux projets écologiques et solidaires.

À l'issue de l'appel à candidature lancé fin 2020, 40 citoyens ont été sélectionnés, 20 femmes et 20 hommes répartis en cinq collèges différents (16-25 ans, 25-65 ans, + de 65 ans, monde associatif et monde économique).

La réunion de lancement du CAC 40 a eu lieu le 2 février 2021.

Des ateliers de travail et des formations ont été organisés durant l'année pour impliquer le CAC 40 aux projets portés par Marne et Gondoire.

Début 2022, une présentation du budget prévisionnel de la direction de l'environnement de l'intercommunalité a été faite au CAC 40. Celle-ci a permis de répondre à certaines demandes des membres (formation notamment). Une réunion bilan a été organisée fin 2022.

Certains membres du CAC 40 ont notamment pu être formés à l'animation de la Fresque du Climat ou encore à l'animation d'un atelier de cuisine de rue. Les membres du CAC 40 ont également été invités et ont participé à des comités de suivi et ateliers de concertation concernant des projets de Marne et Gondoire (étude trame noire, projet alimentaire territorial, mise en place de casiers fermiers).



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Sensibilise au changement climatique et impulse des projets permettant de lutter contre celui-ci



Favorise le dialogue entre les citoyens



Sensibilise à l'impact de la consommation sur le changement climatique

LES INDICATEURS DE **MESURE DE L'ACTION**

- Nombre d'inscriptions à l'appel à candidature : 96 candidats
- Nombre de RDV organisés : 6 ateliers thématiques, 4 réunions plénières et 7 réunions projet / formations
- Nombre de participants aux ateliers : entre 3 et 10 selon les ateliers

PARTIES PRENANTES & TYPE DE **DÉMARCHE**

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : Communes de Marne et Gondoire.

LES **PUBLICS CIBLES**

Habitants du territoire, entreprises, associations

COÛT DE L'ACTION

2 500 €
(coûts de formations)



ÉTUDE POUR LA MISE EN PLACE D'UN JARDIN PARTAGÉ

À DAMPMART



Offrir aux habitants un cadre pour cultiver un jardin et ainsi apprendre et expérimenter des techniques de jardinage respectueux de l'environnement

Sensibiliser à la biodiversité des jardins

Sensibiliser sur la thématique alimentaire

Encourager le partage et la cohésion sociale

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire est propriétaire de deux parcelles en bords de Marne sur la commune de Dampmart et souhaite, en collaboration avec la commune, aménager un jardin partagé et pédagogique sur ces parcelles.

L'objectif est d'offrir aux habitants de l'agglomération aux alentours (secteur nord Marne) un cadre pour cultiver un jardin et ainsi apprendre et expérimenter des techniques de jardinage et des comportements respectueux de l'environnement : respect de la biodiversité par une approche pédagogique, sensibilisation, techniques alternatives à l'utilisation d'intrants chimiques, gestion de la ressource en eau par la récupération des eaux pluviales, etc.

Ce projet, situé au cœur du PPEANP répond aux objectifs de ce dernier.



CONTRIBUTION
AUX AUTRES FINALITÉS



Sensibilise les usagers du site à la biodiversité, aux techniques de jardinage respectueuses de l'environnement



Favorise le lien social



Incite à une alimentation saine, locale et équilibrée

LES INDICATEURS DE **MESURE DE L'ACTION**

- Surface de jardin aménagée
- Surface cultivée
- Nombre d'animations

PARTIES PRENANTES & TYPE DE **DÉMARCHE**

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale avec la commune de Dampmart, l'association Terre & Humanisme, le CAC 40 de Marne et Gondoire.

LES **PUBLICS CIBLES**

Habitants, scolaires

COÛT DE L'ACTION

4 000 € HT

AMÉNAGEMENT ET GESTION DES PARCS



- Améliorer le confort des usagers
- Rationnaliser les trajets piétons
- Inciter la population à la promenade pédestre
- Embellir les sites

Dans le cadre de sa compétence "Espaces verts, naturels et agricoles, d'intérêt communautaire", la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire est en charge de la gestion de plusieurs parcs du territoire :

- **Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier à Bussy-Saint-Martin**
- **Parc des Cèdres à Conches sur Gondoire**
- **Parc des Frênes et du Mont Evrin à Montévrain**
- **Parc Nature à Lagny-sur-Marne**
- **Parc de la Taffarette à Ferrières-en-Brie**

Cette mission se traduit notamment par l'aménagement et la gestion des espaces verts et naturels concourant à la fonctionnalité écologique du territoire et à la valorisation des sites.

À ce titre, l'intercommunalité agit pour l'amélioration des circulations piétonnes dans les parcs ; les réalisations suivantes ont eu lieu en 2022 :

- Réhabilitation de chemins de promenade, changement de mobiliers divers et signalisation thématique au parc des Frênes à Montévrain
- Réalisation d'une mare et d'un réseau d'écoulement aérien des eaux de surface au Parc du Mont Evrin à Montévrain
- Réhabilitation du mur d'enceinte du parc des Cèdres à Conches sur Gondoire
- Travaux de réhabilitation des bassins de la perspective à la française, et des systèmes de fontainerie à Rentilly

Le renouvellement du mobilier dans les parcs est également pris en charge par la communauté d'agglomération.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Valorise et protège les espaces naturels



Offre des lieux de promenade et de rencontre aux habitants

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Fréquentation par les usagers

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

LES PUBLICS CIBLES

Riverains, promeneurs réguliers ou occasionnels dans les parcs

COÛT DE L'ACTION

560 000 € TTC en 2022



INTÉGRATION DU BRUIT DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME



Établir l'état des lieux de la prise en compte actuelle du bruit dans les PLU

Recenser des outils et règles à développer pour décliner à chaque étape et chaque partie du PLU (PADD, plan de zonage, OAP, règlement, etc.)

Formaliser ces règles d'intégration sous forme d'un guide à l'attention des communes en intégrant des fiches dans le guide "Du SCoT au PLU" lors de sa prochaine révision

La loi "Bruit" du 31 décembre 1992, pose les bases d'une véritable politique dans le domaine de la lutte contre le bruit et de la préservation de la qualité sonore de l'environnement. Cette loi contient notamment des dispositions relatives :

- **à la limitation des bruits des infrastructures de transports terrestres et aériens,**
- **à la prise en compte du bruit en matière d'urbanisme et dans la construction,**
- **à l'autorisation préalable d'exercice de certaines activités bruyantes.**

Le PLU, peut ainsi constituer un outil de prévention et de gestion des nuisances en cherchant à concilier les différentes activités sur le territoire. Cette préoccupation doit être présente dans chaque phase d'élaboration du document d'urbanisme, du diagnostic permettant d'identifier les différentes nuisances, au zonage et au règlement permettant de préciser la nature des activités qui peuvent être soumises à des conditions particulières.

Ce guide permet à chaque commune de traduire le plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) dans son document d'urbanisme et aller donc au-delà des éléments précités dans le cadre du PPBE.

Cet outil doit permettre de nourrir la concertation avec la population.

Il permet d'identifier toutes les étapes pour prendre en compte la compétence "lutte contre les nuisances sonores" dans l'ensemble des documents d'urbanisme.

La mise en œuvre du SCoT sera traduite par la mise à jour du guide "Du SCoT au PLU" existant.

Le guide de déclinaison de bruit dans les PLU devra être intégré dans celui "Du SCoT au PLU".

CONTRIBUTION
AUX AUTRES FINALITÉS



Préserve un environnement sonore sain sur le territoire



Promeut la prise en compte de la problématique sur de futurs aménagements du territoire

Développe une dynamique acoustique en termes de constructions ou d'organisation d'aménagements

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de documents d'urbanisme ayant intégré la thématique "nuisances acoustiques"

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

LES PUBLICS CIBLES

Habitants, élus, entreprises, etc.

COÛT DE L'ACTION

8 500 €

VOTRE AGGLOMÉRATION VOUS INFORME

MARNEetGONDOIRE
communauté d'agglomération

BRUIT
ET URBANISME
GUIDE DE DÉCLINAISON
DU PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT
DANS L'ENVIRONNEMENT DANS LES PLU

ARTS & LETTRES | ENVIRONNEMENT | TOURISME | TERRITOIRE | HABITAT | SÉCURITÉ & PRÉVENTION | ACTION SOCIALE

UN GUIDE DU BRUIT POUR LES ÉLUS



Réaliser un guide sur le bruit pour les élus

Faciliter la gestion des nuisances acoustiques par les élus du territoire

Proposer une procédure simple pour la gestion des différents bruits sur le territoire

L'action consiste à la réalisation d'un guide sur la lutte contre les nuisances sonores, à destination des élus du territoire de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

L'objectif est de fournir un recueil d'informations et d'outils utilisables, vulgarisés et adaptés au territoire. Ce guide permet aux élus de gérer les différentes sources de nuisances sonores sur leurs communes avec le détail des procédures à suivre ainsi que des modèles de courriers à envoyer aux administrés.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Permet de préserver les zones calmes et réfléchir à la protection sonore sur les futurs aménagements ou projets immobiliers

LES INDICATEURS DE **MESURE DE L'ACTION**

- Nombre de plaintes et désordres par communes recensées et gérées à l'aide du guide

PARTIES PRENANTES & TYPE DE **DÉMARCHE**

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : Communes de Marne et Gondoire.

LES **PUBLICS CIBLES**

Élus et habitants

COÛT DE L'ACTION

8 500 €

EMPLOI



- Identifier les conditions favorables à la création d'emplois
- Identifier les acteurs de l'emploi sur le territoire
- Favoriser les synergies entre les différents acteurs

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire s'efforce d'identifier et de corriger les déséquilibres en terme d'emploi sur son territoire. Différentes actions ont été mises en place par l'intercommunalité dans le but de favoriser les synergies entre les acteurs de l'emploi et d'aller à la rencontre des habitants du territoire pour répondre au mieux à leurs problématiques.

Deux principales actions sont menées chaque année par la communauté d'agglomération :

- Participation au forum annuel de l'emploi de Bussy-Saint-Georges depuis la 1ère édition en 2015. Aller à la rencontre des demandeurs d'emploi et exposer les différents services proposés à ce public (aide à la création d'entreprise, présentation du réseau emploi et de ses acteurs sur le territoire…) est une volonté profondément ancrée dans la politique menée par Marne et Gondoire. Le forum de l'emploi s'est déroulé le 8 juin 2022.
- Mise en place depuis le 1er janvier 2009 d'une permanence destinée à accompagner les actifs ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise ainsi que les jeunes entrepreneurs. Depuis le 1er octobre 2020 cette permanence est également destinée aux entreprises en difficulté contraintes de faire face à la crise sanitaire et économique liée à la Covid-19. La permanence a été maintenue durant toute la crise sanitaire ; elle s'effectue dorénavant soit en présentiel, soit en visioconférence.

Cette prestation vient en complément des services déjà existants en matière d'accompagnement à la création d'entreprise et au développement d'activité (programme Entrepreneur #LEADER de la Région Île-de-France, Pôle Emploi, chambres consulaires).

En parallèle, l'intercommunalité accompagne au quotidien les entreprises qui souhaitent s'implanter ou se développer sur le territoire.



CONTRIBUTION
AUX AUTRES FINALITÉS



Favorise la communication et les synergies entre les différents acteurs

LES INDICATEURS DE **MESURE DE L'ACTION**

- Nombre de personnes reçues : 65 en 2022 pour la permanence d'aide à la création d'entreprise.
- Temps d'échange : 110 en 2022 pour la permanence d'aide à la création d'entreprise.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE **DÉMARCHE**

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire pour les permanences destinées aux chefs d'entreprise.
- Démarche partenariale avec la ville de Bussy-Saint-Georges pour le Forum de l'emploi, BGE PaRIF, Initiative Nord Seine-et-Marne, Pôle Emploi, la Région Île-de-France pour la création d'entreprise.

LES **PUBLICS CIBLES**

Personnes à la recherche d'un emploi ou d'une formation, entreprises souhaitant se développer ou s'implanter sur le territoire, entreprises en difficulté

COÛT DE L'ACTION

20 000 € **pour le forum de l'emploi**

14 500 € **pour la permanence d'aide à la création d'entreprise**





PARTIE V

UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT

SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

SCOT

RÉVISION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE



- **Développer l'économie locale en s'orientant vers une dynamique d'économie circulaire**
- **Conforter l'équilibre de l'armature commerciale**
- **Réviser le projet de territoire en cohérence avec le Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains et les projets d'extension en cours**
- **Conforter le projet de territoire qui vise à préserver l'équilibre entre les espaces naturels et agricoles pérennisés et une urbanisation active**
- **Intégrer les communes de Jablines, Ferrières-en-Brie et Pontcarré**
- **Offrir un cadre de vie à la qualité sans cesse améliorée aux habitants et salariés de Marne et Gondoire**

Le SCoT a été approuvé en conseil communautaire le 7 décembre 2020. Le document est exécutoire depuis le 9 février 2021 et s'impose, sur le plan juridique, aux plans locaux d'urbanisme (PLU) des communes.

Le SCoT est un document de planification stratégique qui fixe à l'échelle d'un territoire, les grandes orientations d'aménagement et de développement pour les 10/20 ans à venir dans une perspective de développement durable.

Il sert de cadre de référence pour toutes les politiques territoriales notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'équipements, de commerces, d'environnement et plus généralement en termes d'organisation de l'espace.

Véritable projet de territoire et projet de vie, il permet de créer un moment privilégié de réflexion sur le territoire. Il s'agit pour les acteurs locaux (élus, institutions publiques, citoyens, acteurs économiques…) de travailler ensemble à la définition d'un projet de territoire. Document règlementaire de planification, le SCoT est la traduction d'un projet politique construit sur une démarche démocratique et participative notamment à travers une concertation tout au long de son élaboration.

Le SCoT définit ainsi un véritable projet d'aménagement et de développement durable, prenant appui sur la vision qu'ont les élus locaux porteurs de la démarche et nourri par l'implication des citoyens.

CONTRIBUTION
AUX AUTRES FINALITÉS



Met en cohérence les actions du contrat de transition écologique avec les orientations du SCoT



Garantit une utilisation économe et équilibrée des espaces
(-57% par rapport à la décennie précédente)



Veille à une diversité des fonctions urbaines (habitat, services, commerces, loisirs…) et à la mixité sociale

Multiplie les dessertes en transports collectifs

Favorise l'équilibre social de l'habitat



Accroit l'offre de logements
(+ 13 062 logements à construire d'ici 2030)

Participe à l'équilibre habitat/ emploi en projetant la création de 9 800 emplois d'ici 2030

Facilite l'accès aux loisirs

Aménage le territoire dans une optique de prévention des risques

LES INDICATEURS DE **MESURE DE L'ACTION**

Les critères, indicateurs et modalités retenus pour suivre les effets du SCoT sont les suivants :

- Évolution de l'équilibre du territoire entre développement urbain et pérennisation des espaces naturels et agricoles
- Organisation du développement urbain du territoire
- Préservation et valorisation des espaces ouverts
- Évolution des interconnexions entre développement urbain et espaces ouverts

PARTIES PRENANTES & TYPE DE **DÉMARCHE**

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale et transversale avec les communes, les associations, les intercommunalités voisines et l'ensemble des partenaires publics associés obligatoires : Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne, Préfecture et sous-Préfecture, Région Île-de-France, Département de Seine-et-Marne, Chambres consulaires, Île-de-France Mobilités, Epamarne, aménageurs, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie, Seine-et-Marne Attractivité, Seine-et-Marne Environnement, Agence des Espaces Verts, IAU Île-de-France, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Seine-et-Marne, Syndicats des Eaux (SAGE), Agence de l'Eau Seine-Normandie, SIAM, SIETREM, Syndicat Intercommunal des Transports de Marne-la-Vallée, l'Office national des forêts, Voies navigables de France, SNCF, RATP, Réseau de transport d'électricité, l'agence régionale de santé.

LES **PUBLICS CIBLES**

Habitants, travailleurs, consommateurs, entrepreneurs et usagers du territoire

COÛT DE L'ACTION

293 874 € TTC

Dont 132 000 € de subventions :

- Contrat de Plan État-Région 2015-2020 : 34 311 euros HT (État) + 42 436 € HT (Région)
- Dotation Générale de Décentralisation : 55 250 € HT (État)



SCoT
LA LETTRE D'INFO
N°3 AVRIL 2019

QUELLE MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE TERRITOIRE À L'HORIZON 2030 ?

© Laurent Paillier

LA RÉVISION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE CONTINUE D'AVANCER

Le SCoT est un document de planification qui fixe les grandes orientations d'aménagement de notre territoire à l'horizon 10-15 ans.

Projet stratégique d'avenir, il garantit la cohérence, l'équilibre et la solidarité entre nos communes tout en répondant aux enjeux propres de notre territoire sur une variété de thématiques : déplacements, environnement, habitat, commerce, cadre de vie, etc.

Lancée en 2017, la révision du SCoT s'engage désormais dans une nouvelle étape : celle de la mise en œuvre de son projet de territoire, à travers le Document d'Orientation et d'Objectifs *(DOO)*.

LES ORIENTATIONS DU SCoT : L'ÉTAPE CLÉ AVANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Nos projets de vie ou parcours résidentiels nous ont souvent appris à connaître l'existence de documents tels que le Plan Local d'Urbanisme de notre commune. Les règles fixées dans les PLU sont cadrées par le document de planification de Marne et Gondoire : le SCoT.

À partir du projet de territoire défini par nos élus *(cf. lettre d'info n°2 - Février 2019)*, il s'agit aujourd'hui d'envisager sa mise en œuvre concrète. Les orientations et objectifs précisés dans le DOO, devront être déclinés dans les documents d'urbanisme communaux.

Découvrez dans cette 3e et dernière lettre d'info les grandes orientations pour mettre en œuvre le projet de territoire de Marne et Gondoire à l'horizon 2030.

ARTS & LETTRES | ENVIRONNEMENT | TOURISME | TERRITOIRE | HABITAT | SÉCURITÉ &

ÉLABORATION DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL



Rapprocher producteurs et consommateurs au travers du développement des circuits courts et de proximité

Renforcer l'approvisionnement local en produits locaux

Améliorer la santé et le bien-être via la lutte contre la précarité alimentaire

Garantir l'accès à une alimentation saine, locale, équilibrée et de qualité pour tous

Lutter contre le gaspillage alimentaire

Augmenter l'autonomie alimentaire du territoire

Valoriser les circuits courts et de proximité

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a engagé en septembre 2020 une étude de projet alimentaire territorial (PAT). Cette étude fait notamment partie des actions du contrat de transition écologique signé en février 2020.

Elle se décline en trois temps :

- diagnostic territorial (prenant en compte les bassins de consommation, la précarité alimentaire, les bassins de production, le gaspillage alimentaire, etc.)
- définition d'une stratégie alimentaire
- déclinaison de cette stratégie en plan d'action

Le diagnostic a été validé en juin 2021 et a permis de dégager 3 enjeux sur le territoire :

- la relocalisation et l'autonomie alimentaire du territoire
- la démocratie alimentaire locale et accessibilité
- la proximité et la coordination des acteurs du PAT

Le diagnostic s'est notamment concentré sur la question de la vulnérabilité alimentaire d'une partie de la population. La phase de définition de la stratégie alimentaire et du programme d'actions a été enclenchée en septembre avec notamment la tenue d'ateliers de cuisine de rue au sein du quartier d'Orly Parc à Lagny-sur-Marne et du Square Vitlina à Bussy-Saint-Georges avec la participation du centre socio-culturel Mix'City et du CCAS de Bussy.

Le PAT a ainsi été validé courant 2022 et se compose de 11 actions prioritaires qui visent à relocaliser l'alimentation sur le territoire, garantir l'accès à des produits de qualité et coordonner l'ensemble des acteurs concernés par l'alimentation durable. Des actions des agriculteurs sont venues enrichir le programme d'action du PAT.

Une première action a été engagée dès 2022 pour renforcer la proximité des produits locaux sur le territoire avec le développement de casiers fermiers. Une enquête sur les modes de consommation a été réalisée en février. L'étude a été élaborée en concertation avec une bonne participation des acteurs locaux. Elle a permis de dégager les attentes et enjeux sur le territoire. Au final, dans un premier temps, deux sites d'implantation d'une centaine de casiers sont en cours de définition pour valoriser 5 producteurs locaux.

Enfin, dans la continuité du PAT de Marne et Gondoire, une formation des acteurs locaux à l'animation d'atelier de cuisine de rue a été programmée en juin 2022 avec deux sessions pratiques, lors de la Rando Nature organisée par l'office de tourisme en juillet et à l'occasion des ateliers de la biodiversité en septembre .



CONTRIBUTION
AUX AUTRES FINALITÉS



Réduit la vulnérabilité et la précarité alimentaire du territoire



Favorise une alimentation saine et de qualité pour tous

LES INDICATEURS DE **MESURE DE L'ACTION**

- Entre 30 et 35 participants aux groupes de coproduction du diagnostic, de la stratégie alimentaire et du programme d'actions
- Nombre de réponses au questionnaire sur les modes de consommation : 835 contributions
- 2 sites d'implantation de près de 100 casiers pour 5 producteurs locaux
- 11 actions prioritaires

PARTIES PRENANTES & TYPE DE **DÉMARCHE**

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : communes de Marne et Gondoire, CCAS, agriculteurs, Chambre d'agriculture d'Île-de-France, Département de Seine-et-Marne, collectivités limitrophes, SIETREM, SIETOM, DDT, DRIAAF, aménageurs, Agence régional de la biodiversité, etc.

LES **PUBLICS CIBLES**

Habitants, agriculteurs, grandes et moyennes surfaces, milieux scolaires, publics fragiles

COÛT DE L'ACTION

28 885 € HT
Étude casiers fermiers

55 € TTC
Produits locaux pour les ateliers de cuisine de rue

4 050 € HT
Formation ateliers de cuisine de rue

RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN

BUSSYCOMORE ÉNERGIE



Produire une énergie locale, fiable, économique, renouvelable et faible émettrice de CO_2

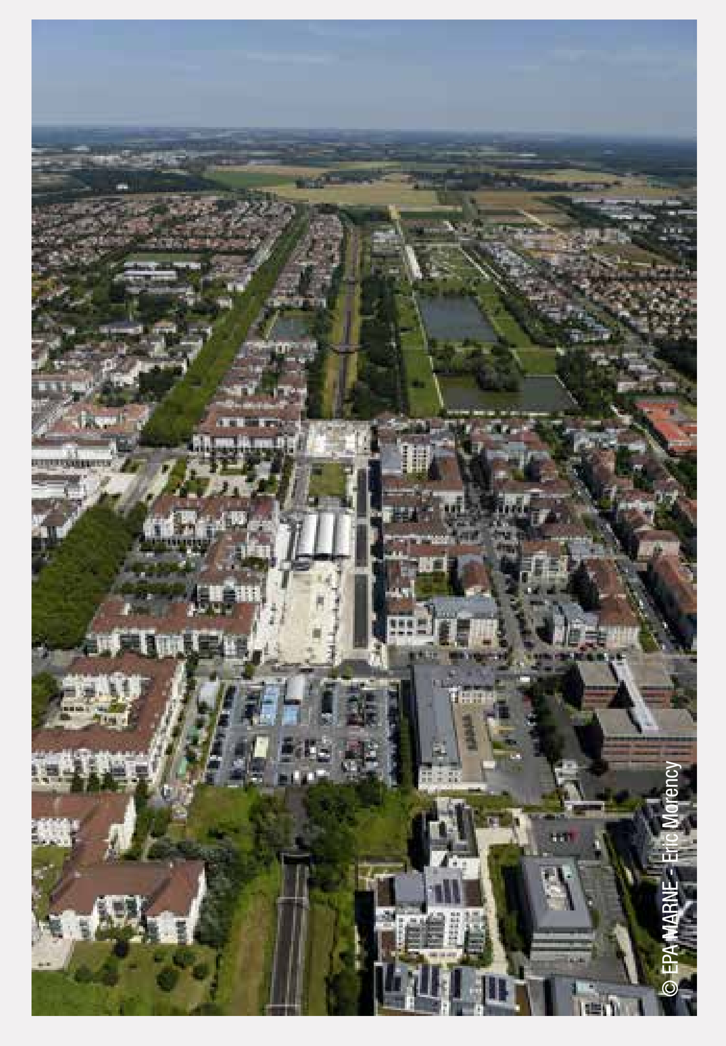
Desservir, à terme, près de 4500 logements et divers équipements publics avec ce réseau de chaleur urbain.

Depuis 2018, les travaux de déploiement d'un réseau de chaleur urbain (RCU) ont débuté afin de pouvoir, à terme (en 2026), alimenter les quartiers du Sycomore et de l'entrée de ville à Bussy-Saint-Georges.

La chaleur de ce RCU proviendra à 85% d'une chaufferie biomasse. Le principe de cette chaufferie consiste à fabriquer de la chaleur issue de la combustion de bois, de végétaux ou de plaquettes forestières. La combustion produira la chaleur nécessaire au réchauffage de l'eau alimentant le réseau de distribution.

Dans les tuyaux, cette eau chauffée à une température de 70 °C, sera transportée en circuit fermé jusqu'aux habitations ou équipements collectifs et fournira le chauffage et l'eau chaude sanitaire.

La chaufferie, d'une puissance installée totale de 12 Mégawatt, utilisera le gaz en renfort (appoint-secours). Le mix énergétique sera composé à plus de 85 % de bois, le complément étant assuré par le gaz naturel.


© EPA MARNE - Eric Morency

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Permet de remplacer les énergies fossiles par une énergie renouvelable (à 85%), peu émettrice de CO_2



Permet aux riverains raccordés de bénéficier d'une énergie à un prix stable et qui ne dépend pas de la variation des prix des hydrocarbures sur le marché international

LES INDICATEURS DE **MESURE DE L'ACTION**

- Nombre de logements et équipements publics raccordés à ce au réseau de chaleur urbain : 1 455 logements et un groupe scolaire raccordés à fin 2022

PARTIES PRENANTES & TYPE DE **DÉMARCHE**

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire en tant qu'entité délégante.
- Partenaires associés : Société Bussycomore Énergie (IDEX) délégataire de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

LES **PUBLICS CIBLES**

Particuliers et collectivités gestionnaires des équipements publics raccordés

COÛT DE L'ACTION

+ de 10 000 000 € HT

Pris en charge par le délégataire et amortis par la vente de chaleur sur une période de 25 ans

RÉNOVATION DU PARC D'ÉCLAIRAGE PUBLIC



- **Baisser les consommations**
- **Réduire la facture énergétique**
- **Fiabiliser le matériel**
- **Réduire le coût de maintenance**
- **Eclairer mieux avec moins de perditions**

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire gère de nombreux sites déclarés d'intérêt communautaire, notamment les liaisons douces, les parkings, les pôles gares, les voiries et les zones d'activités économiques.

Le patrimoine en éclairage public de l'intercommunalité s'est étendu au fil des années avec l'intégration de nouvelles communes, les rétrocessions de nouveaux espaces et équipements en provenance des communes, de l'EpaMarne et du Département. De nombreux équipements datent d'une vingtaine d'années et leur vétusté génère des frais importants de gestion et de consommation tout en ayant une efficacité réduite. Aussi, afin d'assurer aux usagers un éclairage sécuritaire et pertinent, la communauté d'agglomération s'est engagée depuis plusieurs années dans la rénovation en LED de son patrimoine.

Ces travaux de rénovation énergétique ont pour objectif de diminuer les consommations tout en éclairant mieux. En effet, l'utilisation de LED plus efficaces permet à la fois de remplacer les lampes énergivores et de moduler l'éclairage en fonction des usages et ainsi de réduire la pollution lumineuse.

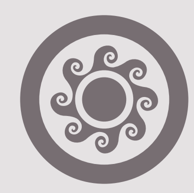
Ces investissements permettent de réduire les factures énergétiques et notamment le coût de gestion du patrimoine d'éclairage public puisque ce dernier nécessitera moins d'interventions de dépannages tout en assurant aux usagers une meilleure efficacité d'éclairement.

En 2022, le passage de l'éclairage public au LED s'est poursuivi sur une partie des ZAE du territoire pour un budget de 609 000 € TTC.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Permet de lutter contre la pollution lumineuse



Assure aux usagers un éclairage sécuritaire et pertinent

LES INDICATEURS DE **MESURE DE L'ACTION**

- Taux de remplacement de systèmes vétustes par des LED
- Économies d'énergie réalisées

PARTIES PRENANTES & TYPE DE **DÉMARCHE**

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale avec les communes.

LES **PUBLICS CIBLES**

Habitants, salariés et entreprises du territoire

COÛT DE L'ACTION

609 000 € TTC

DÉMARCHE DURABLE GLOBALE DE L'OFFICE DE TOURISME



- **Préserver l'environnement**
- **Intégrer le développement durable à tous les niveaux de l'activité touristique**
- **Faire des salariés des prescripteurs et ambassadeurs de la démarche environnementale de l'office de tourisme**
- **Répondre aux attentes des visiteurs et participants**
- **Être en cohérence avec le message délivré par le Moulin Russon et la Maison de la Nature**

L'Office de Tourisme de Marne et Gondoire s'engage dans une démarche innovante pour répondre aux attentes du tourisme de demain.

Comme d'autres activités, le tourisme contribue au développement économique mais est confronté à la notion de durabilité des ressources naturelles.

Les salariés de l'office de tourisme adaptent donc leurs actions au quotidien pour intégrer le développement durable à tous les niveaux de leurs activités en proposant des produits touristiques dans le respect des bonnes pratiques d'un tourisme responsable et en s'engageant personnellement dans cette démarche.

Les initiatives principales sont :

- Informer ses clients et ses prestataires sur les enjeux d'un tourisme écoresponsable.
- Inviter ses usagers à respecter les démarches environnementales comme la limitation des déchets sur les sites d'accueil.
- Participer au développement local en privilégiant les circuits courts lors des achats de matériel et autres fournitures.
- Diminuer son impact environnemental en utilisant des véhicules hybrides pour les déplacements professionnels.
- Limiter les déchets en favorisant l'achat de produits durables et la mise en place d'actions de nettoyage et de récupération. Les salariés lavent eux-mêmes les torchons et autres ustensiles utilisés.
- Proposer des événements écoresponsables avec tri des déchets, en limitant les produits à usage unique.
- Développer et diffuser une politique de gestion environnementale au sein de l'entreprise par la diminution des impressions et le rappel des éco-gestes.
- Participer activement à la politique d'écoreponsabilité mise en place par la communauté d'agglomération.
- Minimiser l'utilisation de produits jetables sur ses événements, réunions ou autres : écocups consignés, etc.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Limite les déchets générés par la structure



Forme ses usagers à l'écoresponsabilité



Contribue au bien-être au travail

LES INDICATEURS DE **MESURE DE L'ACTION**

- Quantité d'impressions générées à la baisse
- Budget d'achat des consommables à la baisse
- Réduction significative de l'achat de consommables (vaisselle jetable...)

65 % des scolaires et centres de loisirs accueillis sont sensibilisés au recyclage de leurs déchets lors de leur venue au Moulin Russon et à la Maison de la Nature. Des services civiques vont rejoindre l'équipe pour animer des ateliers "pique-nique écologique" avec les groupes scolaires qui déjeunent sur place.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE **DÉMARCHE**

- Pilotage de l'action par l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire.
- Stratégie d'amélioration continue : installation de compost pour les salariés et formation interne des salariés sur les éco-gestes.
- Calcul de l'impact environnemental des événements via l'outil ADERE (Auto Diagnostic Environnemental pour les Responsables d'Événements).

LES **PUBLICS CIBLES**

Salariés, visiteurs, prestataires

COÛT DE L'ACTION

Actions réalisées en interne

MOULIN RUSSON



Développer le tissu associatif et économique local en établissant de nombreux partenariats avec des associations et entreprises locales

Inciter les visiteurs à limiter les déchets, notamment lors des visites scolaires avec l'initiative du pique-nique zéro-déchet

Préserver un site patrimonial ancien pour le léguer aux générations futures

Sensibiliser le jeune public à son environnement

Datant du XVIIe siècle, le Moulin Russon est l'un des derniers moulins à eau encore en fonctionnement en Île-de-France.

Depuis 17 ans maintenant, outre la production de farine, sa principale mission est d'accueillir du public pour partager les savoir-faire séculaires que sont la fabrication de la farine et du pain et sensibiliser à la préservation du patrimoine.

Le moulin est ouvert au public en visite libre deux demi-journées par semaine et accueille habituellement chaque année plus de 8 500 scolaires. Les restrictions sanitaires de 2021 ont contraint la plupart des écoles à repousser leurs sorties.

Les deux meuniers et les animateurs qui le font vivre organisent également de nombreux ateliers sur des thématiques diverses. Chaque année, son offre est renouvelée pour proposer aux visiteurs de nouvelles expériences... comme un escape game prochainement à découvrir. À l'image de sa roue à augets, il est toujours en mouvement.

L'équipe veille par ailleurs à limiter les consommables, les déchets et participe activement et personnellement à l'entretien des lieux.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Sensibilise à l'utilisation d'une énergie renouvelable, l'eau, pour la production de farine



Participe à la sauvegarde de l'abeille domestique avec l'installation de ruches



Crée des liens sociaux et intergénérationnels en offrant un lieu d'information, de découverte et d'échange



Représente une étape incontournable de la Vallée de la Brosse pour les randonneurs et les amoureux de la nature

LES INDICATEURS DE **MESURE DE L'ACTION**

4 800 personnes ont été accueillies en 2022, dont :

- Scolaires et centres de loisirs : 3 110 enfants
- Visiteurs : 1 250 personnes
- Ateliers divers : 440 personnes

PARTIES PRENANTES & TYPE DE **DÉMARCHE**

- Pilotage de l'action par l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire.

LES **PUBLICS CIBLES**

Habitants du territoire, scolaires, touristes

COÛT DE L'ACTION

200 000 € HT Frais de personnel

35 000 € HT Frais de fonctionnement de la structure

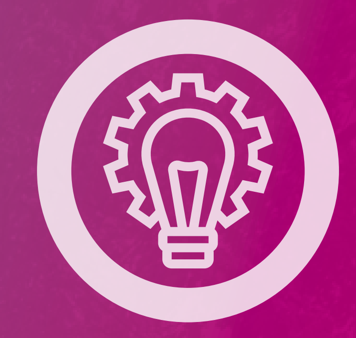
2 000 € HT Frais relatifs aux animations



© Théo Guerlet

OPÉRATION "COMPOSTONS ENSEMBLE !"

À LA MAISON DE LA NATURE



Sensibiliser, former et mobiliser les habitants du territoire à la réduction des déchets ménagers

Créer du lien social

Répondre aux obligations réglementaires de la loi Grenelle 2

Faciliter et affirmer son engagement de citoyen en faveur du développement durable

En partenariat avec le SIETREM, l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire a mis en place l'opération "Compostons ensemble !" à la Maison de la Nature.

Intégrés à l'aménagement de son jardin, des bacs à compost collectifs permettent aux habitants de Marne et Gondoire de participer à une action collective de réduction de l'empreinte écologique.

Les participants sont, après inscription, formés par le guide-composteur à la collecte de leurs biodéchets dans l'objectif de diminuer de 30% la taille de leurs poubelles.

Le compostage est une démarche simple pour réduire le volume des ordures ménagères. En effet, les déchets organiques représentent 1/3 de nos poubelles.

Composter ensemble peut permettre de valoriser jusqu'à 115 kg de déchets par an et par habitant.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



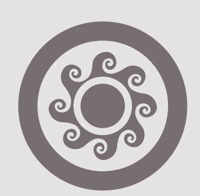
Réduit les émissions de gaz à effet de serre



Génère une réserve de biodiversité par la création de compost



Incite à la rencontre et à l'échange d'expériences



Offre des services nouveaux

LES INDICATEURS DE **MESURE DE L'ACTION**

- 1 guide composteur formé
- 3 bacs à compost collectif
- 10 familles inscrites pour 350 litres collectés en 2022

PARTIES PRENANTES & TYPE DE **DÉMARCHE**

- Pilotage de l'action par l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire
  Démarche partenariale avec le SIETREM.
- Participation aux événements nationaux pour la sensibilisation de la réduction des déchets comme la semaine européenne de réduction des déchets.
- Adhésion au Réseau Compost Citoyen Île-de-France.

LES **PUBLICS CIBLES**

Les habitants de Marne et Gondoire et des communes limitrophes
Les agents de l'office de tourisme et de la communauté d'agglomération
Les salariés des entreprises avoisinantes

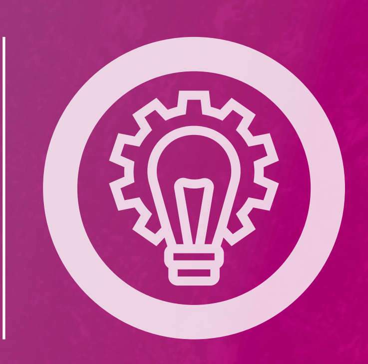
COÛT DE L'ACTION

18 000 €
Salaire de l'animateur (temps partiel)

ANNUAIRE DES ENTREPRISES



DE MARNE ET GONDOIRE



- Inciter à la consommation locale
- Favoriser les échanges commerciaux sur le territoire
- Privilégier les circuits courts
- Soutenir les acteurs économiques du territoire
- Créer une synergie entre les différents acteurs économiques
- Augmenter la visibilité des entreprises et de leurs compétences
- Mettre en valeur la richesse du tissu économique local

Du fait de la crise sanitaire et économique de la Covid-19, puis de la guerre en Ukraine, les 3 années précédentes auront été des années particulièrement éprouvantes pour le monde économique. Il est indispensable aujourd'hui d'accompagner les entreprises pour que le tissu économique de Marne et Gondoire puisse rester aussi dense et varié.

Afin d'aider les entreprises à faire face à la crise actuelle et favoriser la consommation locale, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a mis en ligne en septembre 2020 un annuaire des entreprises.

Cet outil interactif permet de trouver facilement les biens ou les services recherchés, en mettant en valeur la richesse et les compétences du tissu économique local. Toutes les entreprises en activité figurent déjà dans cet annuaire (mises à jour automatiques régulières). Grâce à un espace personnalisé, chaque chef d'entreprise a la possibilité de compléter ou modifier lui-même les informations concernant sa société.



CONTRIBUTION
AUX AUTRES FINALITÉS



Valorise la richesse du tissu économique local



Favorise l'accès aux circuits courts

LES INDICATEURS DE **MESURE DE L'ACTION**

- Nombre d'entreprises répertoriées : près de 13 000

PARTIES PRENANTES & TYPE DE **DÉMARCHE**

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : le cabinet A6cmo.

LES **PUBLICS CIBLES**

Entreprises, particuliers et collectivités locales

COÛT DE L'ACTION

2 700 €

PERMANENCE D'AIDE AUX ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ



- Aider les acteurs économiques à traverser la crise
- Accompagner les chefs d'entreprise
- Anticiper les difficultés des entreprises
- Maintenir la diversité du tissu économique local

La crise actuelle a un impact considérable sur le monde économique. Le tissu économique local se trouve fortement fragilisé. La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire soutient l'économie locale en organisant gratuitement des permanences destinées aux entreprises du territoire rencontrant des difficultés face à la crise actuelle.

Ces permanences sont effectuées par un prestataire extérieur spécialisé dans le suivi des entreprises en difficulté. L'objectif est d'aider le chef d'entreprise à traverser la crise, le conseiller et l'écouter afin d'éviter la défaillance de sa société.

Ce service s'adapte à la crise et aux conditions sanitaires ; la permanence se déroule en présentiel, en visioconférence ou par téléphone. Le chef d'entreprise échange sur sa situation de façon individuelle et en toute confidentialité. Il est également conseillé et informé sur les aides financières mises en place par l'État et la Région Île-de-France.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Permet de maintenir la richesse du tissu économique local



Aide les chefs d'entreprises à traverser la crise économique liée à la Covid-19

LES INDICATEURS DE **MESURE DE L'ACTION**

- Nombre d'entreprises reçues : 6

PARTIES PRENANTES & TYPE DE **DÉMARCHE**

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : BGE PaRIF.

LES **PUBLICS CIBLES**

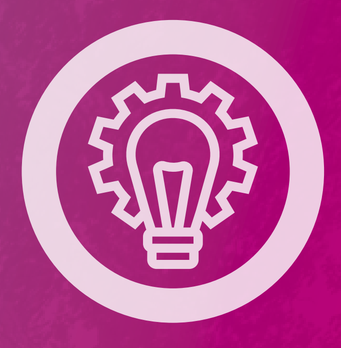
Les entreprises du territoire en difficulté

COÛT DE L'ACTION

600 € HT

ENSEMBLE
POUR VOTRE ENTREPRISE
MARNE & GONDOIRE VOUS AIDE À TRAVERSER LA CRISE
TOUS LES 15JOURS, VENEZ RENCONTRER NOS EXPERTS
SERVICE GRATUIT
Réservé aux entreprises de Marne et Gondoire
RÉAGIR RAPIDEMENT | ANTICIPER LES DIFFICULTÉS | PRENDRE LES BONNES DÉCISIONS | ÊTRE ACCOMPAGNÉ ET CONSEILLÉ
Renseignements : 01 64 77 35 99 / dev.eco@marneetgondoire.fr
MARNEetGONDOIRE
communauté d'agglomération
ARTS & LETTRES | ENVIRONNEMENT | TOURISME | TERRITOIRE | HABITAT | SÉCURITÉ & PRÉVENTION | ACTION SOCIALE

PORTEURS DE PROJET



- Aider les entrepreneurs à créer une entreprise ou développer leur activité
- Trouver des financements pour les projets d'entrepreneuriat
- Suivre les jeunes entreprises durant 3 années et aider les nouveaux entrepreneurs

Soucieux d'établir un environnement favorable à la création et à la reprise d'activités, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a mis en place depuis le 1er janvier 2009 une permanence destinée à accompagner les actifs ayant un projet de création d'entreprise ou de reprise d'activité, ainsi que les jeunes entrepreneurs.

Depuis début 2019, ce service permet d'assurer une mission de pré-diagnostic, d'accompagnement et de conseil. L'objectif est de faire émerger et amorcer les projets des futurs entrepreneurs implantés sur le territoire de Marne et Gondoire, en vue d'intégrer d'autres dispositifs d'accompagnement (notamment le programme Entrepreneur #LEADER de la Région Île-de-France).

Il propose un accompagnement individuel personnalisé à tous les entrepreneurs, porteurs de projets ou jeunes entreprises de moins de 3 ans, habitant ou implantés sur le territoire.

Depuis le 1er octobre 2020, cette permanence permet également aux entreprises en difficulté de pouvoir bénéficier d'une aide et d'un accompagnent pour faire face à la crise.

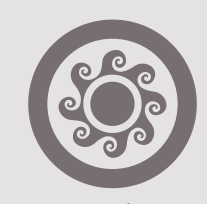
En complément, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a choisi d'adhérer à la plateforme Initiative Nord Seine-et-Marne, permettant aux jeunes chefs d'entreprise ou repreneurs du territoire de bénéficier d'un prêt d'honneur allant de 5 000 à 23 000 € (prêt sans intérêts).



CONTRIBUTION
AUX AUTRES FINALITÉS



Développe une synergie au sein des différents acteurs



Accompagne les porteurs de projets vers la réussite

LES INDICATEURS DE **MESURE DE L'ACTION**

- Nombre de rendez-vous effectués : 65 en 2022
- Nombres d'heures de conseils effectuées : 110 heures
- Prêts d'honneur obtenus : 11 (à fin septembre 2022)
- Profil des créateurs d'entreprise (âge, sexe, lieu d'habitation, niveau d'études…)

PARTIES PRENANTES & TYPE DE **DÉMARCHE**

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale : BGE PaRIF, Initiative Nord Seine-et-Marne, Pôle Emploi, Région Île-de-France, etc.

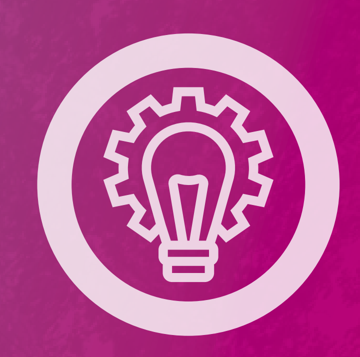
LES **PUBLICS CIBLES**

Porteurs de projets et entrepreneurs

COÛT DE L'ACTION

14 500 €

GESTION DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES



Pérenniser la qualité et l'attractivité du territoire pour les entreprises

Développer le territoire et les offres d'emplois

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire gère l'entretien de l'ensemble des voiries, chemins d'intérêt communautaire sur les zones d'activités économiques (ZAE) ainsi que les réseaux divers (assainissement et eaux pluviales).

Ainsi, elle effectue l'ensemble des travaux de voirie et réseaux divers pour l'amélioration, l'extension ou la rénovation des espaces minéraux comme les trottoirs et les chaussées intercommunales des ZAE gérées par la collectivité et les voies déclarées d'intérêt communautaire.

En 2021, les travaux suivants ont été réalisés :

- Travaux sur la liaison des rues de la Noue Guimante et Eugène Boudin à Saint-Thibault-des-Vignes de juin à novembre pour 300 000 € TTC
- Travaux dans la ZAE de Marne et Gondoire de août à septembre pour 266 000 € TTC
- Sécurisation des trottoirs de la ZAE des Vallières en novembre pour 50 000 € TTC
- Signalisation et mobilier dans les ZAE Gustave Eiffel pour 37 000 € TTC, Bel Air pour 26 000 € TTC et Léonard de Vinci pour 10 000 € TTC
- Réalisation d'études géotechniques pour 60 000 € TTC
- Travaux sur l'avenue de la Courtillière et avenue du Maréchal Delattre de Tassigny d'avril à septembre (voirie 700 000 € TTC / espaces verts 200 000 € TTC / éclairage 80 000 € TTC)
- Travaux divers accès et voiries 150 000 € TTC



CONTRIBUTION
AUX AUTRES FINALITÉS



Améliore le cadre de vie des habitants

LES INDICATEURS DE **MESURE DE L'ACTION**

- Évolution du chiffre d'affaires des entreprises présentes
- Satisfaction des usagers
- Nombre de réclamations

PARTIES PRENANTES & TYPE DE **DÉMARCHE**

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : Communes.

LES **PUBLICS CIBLES**

Entreprises, salariés et habitants du territoire

COÛT DE L'ACTION

1 800 000 € TTC

REQUALIFICATION DE LA ZAE

DE LAGNY-SUR-MARNE, SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES



Améliorer l'attractivité de la ZAE en requalifiant les espaces publics et en l'identifiant avec une signalétique propre

Améliorer les déplacements doux (piétons et cycles)

Améliorer la desserte des bus avec une mise aux normes PMR des arrêts

Améliorer le stationnement et la circulation des véhicules légers

Améliorer la desserte du fret

Les ZAE Lagny et La Courtillière sont vieillissantes et ne répondent plus aux normes en vigueur : problème d'accessibilité, problème de lisibilité commerciale entre les zones commerciales, industrielle et de fret.

En 2015, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a engagé des travaux : amélioration de la desserte des bus, ajout d'arrêts, changement de l'éclairage public, amélioration des accès piétons et PMR, aménagement des accotements pour la gestion des espaces de stationnements.

Île-de-France Mobilités a réalisé des comptages permettant de mieux adapter les arrêts de bus (emplacements déplacés), des comptages concernant le flux des véhicules de types livraisons. Ces études ont permis de réagir sur le sens de circulation et la largeur des voies.

Cette action permettra de poursuivre ce type de requalification sur les autres ZAE du territoire.

En 2022, afin de rendre les bus accessibles à tous et assurer un confort aux usagers, l'intercommunalité a notamment mené des travaux de mise aux normes d'arrêts de bus, principalement sur ces secteurs de ZAE : rue de la Marne et rue du Gravier du bac à Saint-Thibault-des-Vignes, rue Freycinet à Lagny-sur-Marne. L'objectif poursuivi est de garantir l'accès aux cœurs urbains et équipements publics tout en favorisant l'intermodalité entre le réseau de transports en commun, les stations d'écomobilité et les liaisons douces du territoire.



Liaison piétonne du RD 418 vers la zone commerciale de la ZAE de Marne et Gondoire à Saint-Thibault-des-Vignes

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Réduit les gaz à effet de serre en favorisant les modes doux et les transports en commun



Facilite les trajets sans voiture entre les ZAE et autres lieux du territoire

Favorise le lien social avec les aménagements PMR



Améliore le cadre de vie grâce aux aménagements réalisés pour les piétons et les cycles

LES INDICATEURS DE **MESURE DE L'ACTION**

- Évolution du chiffre d'affaires des entreprises présentes
- Satisfaction des usagers
- Nombre de réclamations

PARTIES PRENANTES & TYPE DE **DÉMARCHE**

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : Région, Département, Île-de-France Mobilités et Cabinet MOC/DULA (CSPS).

LES **PUBLICS CIBLES**

Usagers des zones commerciales, habitants du secteur et du territoire

COÛT DE L'ACTION

AP / CP : 12 000 000 € **Autorisation de Programmation et Crédit de Paiement**

1 048 000 € TTC investis en 2021.

Subventions du Département de Seine-et-Marne (1 000 000 €), de la Région Île-de-France (2 261 658 €) et Île-de-France Mobilités



Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny

MISE À JOUR DU BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE



- **Identifier les émissions de gaz à effet de serre pour le fonctionnement de Marne et Gondoire**
- **Établir un plan d'action pour réduire l'empreinte carbone de l'intercommunalité**
- **Permettre à la collectivité de s'engager vers plus de sobriété dans son fonctionnement**
- **Évaluer le niveau de dépendance aux énergies fossiles**
- **Sensibiliser les agents et en faire des acteurs à part entière de la transition écologique du territoire**

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire met à jour son bilan carbone établi en 2019 dans le cadre de son plan climat-air-énergie territorial. L'étude pour la mise à jour de ce bilan a été engagée au printemps 2022, elle nécessite de collecter de nombreuses données en matière de ressources humaines, informatiques, financières, consommations, etc.

Les résultats présentés fin 2022 aux élus ont montré une stabilisation des émissions de gaz à effet de serre et cela malgré un territoire qui s'est étendu à deux nouvelles communes (compétences analysées à périmètre constant).

Les effets des premières actions sont notamment visibles sur le poste déplacements avec une baisse de 7% de la consommation de carburant par agent (mise en place d'une flotte de véhicules moins polluants).

Ce bilan a également permis d'identifier les nouvelles actions à mener pour poursuivre la dynamique de réduction de l'empreinte carbone de Marne et Gondoire.



© Isabelle Lerable

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Réduit l'empreinte carbone



Diminue l'impact de l'activité de la collectivité sur l'environnement

LES INDICATEURS DE **MESURE DE L'ACTION**

- Stabilisation du bilan des émissions de gaz à effet de serre par rapport au bilan 2017 malgré l'intégration de deux nouvelles communes
- Quantité de gaz à effet de serre émis : 13 819 tonnes de CO2 bilan 2021 (périmètre constant) / 20 777 tonnes de CO2 (périmètre élargi : déplacements, collecte de déchets, bornes électriques, parkings, GEMAPI, etc.)
- Nombre d'actions terminées sur le plan d'actions 2019 : 6

PARTIES PRENANTES & TYPE DE **DÉMARCHE**

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale avec l'ADEME, le SIETREM et le SIAM.

LES **PUBLICS CIBLES**

Particuliers, entreprises, copropriétaires, habitants, etc.

COÛT DE L'ACTION

5 400 € TTC

DÉMARCHE ÉCORESPONSABLE



POUR L'ÉVÉNEMENTIEL



- Diminuer l'impact écologique de l'événementiel
- Réduire l'utilisation de plastique dans les espaces de restauration, grâce à l'utilisation d'écocups et de contenants en matières recyclables, et encourager l'utilisation de gourdes par le public et les équipes
- Préférer l'installation de toilettes sèches aux toilettes chimiques sur le festival PrinTemps de paroles et les Vacances au Parc
- Encourager le recyclage par le biais de conteneurs de tri dans le parc
- Encourager l'utilisation des transports en commun et notamment par la mise en place de navettes depuis la gare RER limitant l'usage de la voiture individuelle (notamment pendant le week-end de PrinTemps de paroles)
- Organiser de spectacles dans les communes pour limiter le déplacement des publics

Évènements générant, par nature, des déchets et de la pollution (déplacement des publics, déplacement des artistes, structures éphémères, alimentation des publics et équipes…), les festivals de la communauté d'agglomération s'inscrivent depuis déjà plusieurs années dans une démarche écoresponsable et mettent en place des solutions alternatives tendant vers une limitation des déchets par de nombreuses actions.

LES INDICATEURS DE **MESURE DE L'ACTION**

- 52 passages de navettes pendant le week-end de PrinTemps de paroles 2022

PARTIES PRENANTES & TYPE DE **DÉMARCHE**

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

LES **PUBLICS CIBLES**

Public des festivals, équipes des festivals

COÛT DE L'ACTION

15 000 €

+ coût des locations de toilettes sèches + coût des écocups
+ coût de la signalétique navette

CONTRIBUTION
AUX AUTRES FINALITÉS



Limite les transports et les déchets



IMPRESSION ÉCORESPONSABLE



Diminuer le taux d'impressions réalisées au sein de la collectivité

Une solution écoresponsable pour les impressions de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a été mise en place en 2018.

Erreur d'impression, impressions en couleurs non souhaitées ou inutiles, impressions non récupérées, etc. sont d'éventuels exemples qui grâce à la solution mise en place, ne sont plus reproductibles. Cela a notamment permis de diminuer de 18% les impressions sur l'année 2021.

Le service des systèmes d'informations de la collectivité s'appuie désormais sur des rapports de statistiques mensuels et des politiques d'impression par défaut en noir et blanc afin de mieux responsabiliser les agents de la collectivité.

LES INDICATEURS DE **MESURE DE L'ACTION**

- 16,4% d'impressions économisées sur une année soit 5 arbres sauvés et 0,5 T CO2 non rejeté. Cela représente environ 1 700 € d'économies de papier et d'encre.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE **DÉMARCHE**

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

LES **PUBLICS CIBLES**

Agents de la collectivité

COÛT DE L'ACTION

2 500 € par an

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Diminue l'empreinte écologique des impressions

DÉMATÉRIALISATION DES DIFFÉRENTS FLUX PAPIERS DE L'EPCI



Diminuer l'empreinte écologique des divers documents nécessaires au fonctionnement de la collectivité par le biais du numérique

Améliorer l'efficacité des diffusions et des traitements de la collectivité

Simplifier et homogénéiser les processus de gestion administrative : gestion des plis, registre de dépôt, archivage, etc.

Moderniser le fonctionnement et gagner du temps via l'utilisation d'un outil dématérialisé unique

Sécuriser les données

Permettre plus de transparence et une meilleure traçabilité grâce à une conservation renforcée de l'historique des échanges

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a fait le choix depuis 2011 de dématérialiser l'ensemble du processus de délibération des instances (Bureau, Conseil, commissions) : dépôt des projets, convocation électronique des conseillers, envois des pièces et des documents pour instruire les délibérations, passage en assemblée, jusqu'à la transmission en préfecture pour le contrôle de légalité.

Le recours à ces outils, sécurisés et utilisables en mobilité permettent notamment aux élus de travailler avec plus de souplesse et aux services de gagner un temps conséquent dans la préparation des instances et des délibérations.

L'EPCI a instauré en complémentarité en 2012, une action générale sur la dématérialisation de ses différents flux avec les solutions SI-Finances ou encore SI-Ressources Humaines ou plus généralement l'Administration Générale via des outils comme le eParapheur pour les différents circuits de signatures (agents comme élus) ou directement pour les agents de la collectivité avec la signature électronique de leurs arrêtés.

Depuis 2019, le fonctionnement du courrier de l'administration a notamment fait l'objet d'une dématérialisation complète. De son arrivée jusqu'à son traitement, les agents de la collectivité disposent d'un outil qui leur permet de retrouver et traiter un courrier avec plus de rapidité.

Par ailleurs, depuis le 1er octobre 2018 et en application du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, la commande publique a connu des changements majeurs en termes de dématérialisation, notamment :

- La passation des marchés est obligatoirement dématérialisée via le profil acheteur, souvent appelé plateforme dématérialisée (utilisation de la plate-forme AWS dans le cadre du service commun)
- Le dépôt des offres par les candidats sous format électronique via le profil acheteur
- La généralisation de la signature électronique
- L'obligation pour les acheteurs de publier sur le profil d'acheteur 16 données essentielles structurées et analysables, relatives à l'acheteur, au marché signé et au titulaire sélectionné (ex : numéro de SIRET de l'acheteur, nature et objet du marché, montant, nom du titulaire, etc.).

Depuis le 1er janvier 2022, l'ensemble du processus d'instruction des autorisations du droit des sols (permis de construire etc.) est dématérialisé. L'intercommunalité assure l'instruction de ces dossiers pour 17 communes à raison de plus de 1500 dossiers traités par voie dématérialisée.

Depuis l'automne 2022, l'intercommunalité procède à la dématérialisation des bulletins de paie de ses agents en leur mettant à disposition un coffre-fort numérique Digiposte. Cette mise en place permet d'éviter l'impression de plus de 400 bulletins de salaire chaque mois.

CONTRIBUTION
AUX AUTRES FINALITÉS



Lutte contre la consommation excessive de papier

LES INDICATEURS DE **MESURE DE L'ACTION**

- 65 élus bénéficiant de la dématérialisation des eConvocations pour 30 instances et environ 300 décisions/délibérations sur l'année
- Plus de 200 circuits différents de signature électronique
- Environ 80% des agents utilisent la signature électronique
- Environ 60 courriers papiers arrivés et dispatchés numériquement sur les services chaque jour
- 1 040 arrêtés RH ont été signés par les agents via l'outil de signature dématérialisée
- Baisse significative du nombre des impressions papier et de l'archivage physique
- Plus de 400 agents reçoivent leur bulletin de paie via le coffre-fort numérique

PARTIES PRENANTES & TYPE DE **DÉMARCHE**

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : fournisseurs, collectivités adhérentes au service commun de la commande publique.

LES **PUBLICS CIBLES**

Élus de l'EPCI, sous-préfecture, agents de la collectivité, particuliers, entreprises, copropriétaires, habitants, etc.

COÛT DE L'ACTION

20 000 € HT
pour les logiciels administratifs dématérialisés et gestion de la signature électronique

10 000 € HT
pour le logiciel courrier

8 000 € HT
Coût du profil acheteur

- de 2 000 € HT
pour la solution Digiposte, coffre-fort numérique de La Poste





Communauté d'Agglomération
de Marne et Gondoire
1 rue de l'Étang • 77600 Bussy-Saint-Martin

www.marneetgondoire.fr

Château de Rentilly, 2014 Philippe Bona et Elisabeth Lemercier *(architectes)*, Xavier Veilhan *(artiste)*,
Alexis Bertrand *(scénographe)* Photo © SILEKS ; © Veilhan / ADAGP, Paris.
Commande de la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire réalisée
avec le soutien du ministère de la Culture et de la Communication, au titre de la commande publique.

Conception Graphique : Marne et Gondoire Agglo - 2022
Imprimé sur papier recyclé.